



# DOCUMENT DE REFERENCE

## exercice clos le 31 décembre 2006



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 13/03/2008 sous le numéro le R08-011. Ce document ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés. »

## SOMMAIRE

<b>MOT DU PRESIDENT.....</b>	<b>2</b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006.....</b>	<b>5</b>
1. Comptes sociaux et consolidés - affectation du résultat.....	5
2. Activités – Événements – Faits Exceptionnels Et Litiges – Analyse Des Risques .....	7
3. Tableau des résultats .....	37
4. Filiales et participations.....	37
5. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce .....	37
6. Liste des mandats et rémunération des mandataires sociaux – Fonctionnement et pouvoir du Conseil d'Administration .....	38
7. Examen des Mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes .....	39
8. Actionnariat – Seuils de détention.....	40
9. Pacte d'actionnaires.....	40
10. Rachat par la société de ses propres actions en Bourse.....	40
11. Tableau relatif au délégué en matière d'augmentation de capital .....	41
12. Rapport spécial du conseil d'administration sur l'actionnariat des salariés .....	41
13. Évolution du cours de Bourse (Source EURONEXT) .....	43
14. Conséquences sociales et environnementales de l'activité.....	43
15. Harmonisation des statuts par rapport aux nouvelles dispositions en vigueur .....	44
16. Mise en place d'un nouveau plan de Stock-option.....	46
<b>RAPPORT SPECIAL SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.....</b>	<b>48</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE .....</b>	<b>56</b>
<b>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....</b>	<b>57</b>
<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS.....</b>	<b>64</b>
<b>COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>65</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX .....</b>	<b>89</b>
<b>COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ.....</b>	<b>91</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS... </b>	<b>117</b>
<b>TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE.....</b>	<b>119</b>
<b>GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2007 .....</b>	<b>119</b>

<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>124</b>
1) Personne Responsable .....	124
2) Contrôleurs légaux des comptes .....	125
3) Information concernant Artprice.com .....	126
4) Investissements.....	127
5) Aperçu des activités.....	127
6) Organigramme au 30 juin 2007 .....	132
7) Propriétés immobilières, usines et équipements.....	133
8) gouvernement d'entreprise .....	133
9) Principaux actionnaires .....	136
10) opérations avec des apparentes.....	138
11) Informations financières concernant le patrimoine, la situation financières et les résultats de la société.....	138
12) Acte constitutif et statuts .....	164
13) Documents accessibles au public .....	170
<b>TABLE DE CONCORDANCE.....</b>	<b>174</b>



 **serve[ur]**  
Since 1987

## **MOT DU PRESIDENT**

Chers Actionnaires,

Depuis 2005, et notamment suite à l'extension de son objet social, la société Artprice, leader mondial de l'information sur le marché de l'art, est devenue, en moins de 2 ans, la première place de marché mondiale pour acheter et vendre des œuvres d'art. Les chiffres et les perspectives 2007 de la place de marché normalisée d'Artprice et ses prochaines mutations parlent d'eux-mêmes.

En 2007, Artprice va étendre ses champs de compétences dans le monde des enchères. Pour information, en 2005, selon le rapport d'activité du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (cf. p.34 DF), l'offre sur Artprice était de 1,3 milliard d'euros d'œuvres d'art. Selon Artprice, l'offre sur sa place de marché normalisée pour 2006 était de 2,7 milliards d'euros d'œuvres d'art. L'ambition de l'année 2007 est d'atteindre une offre de 4,5 milliards d'euros d'œuvres d'art sur sa place de marché normalisée et de franchir la barre des 1,8 million de membres avec leurs modes comportementaux.

Sur le second marché de l'art (vente d'œuvres ayant déjà fait l'objet d'une transaction), Artprice va proposer, aux Maisons de Ventes, des systèmes d'enchères en ligne sur son site, en partenariat avec les grandes Maisons de Ventes, avec une sélection de ces dernières, pour chaque grande zone de marché (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne, Belgique, Scandinavie, Suisse, Italie, Espagne, Mercosur, Chine, Japon). Grâce à ce nouveau réseau, des services révolutionnaires vont être mis en place :

- Permettre aux Maisons de Ventes partenaires, de bénéficier du rayonnement international d'Artprice et de ses clients pour proposer des enchères indépendantes des ventes cataloguées.
- Les enchères, organisées sous 15 jours après la réquisition, seront suivies en temps réel sur le site Artprice. Tout client Artprice ayant fait l'objet d'un enregistrement spécifique pourra alors placer un ordre à tout moment sur le site Artprice ou contacter directement la maison de vente. Les œuvres présentées seront physiquement conservées par la Maison de Vente et acheminées après paiement au meilleur enchérisseur.
- Assurer aux Maisons de Ventes partenaires des flux d'enchères en ligne par le biais du site Artprice sur les lots présentés en ventes cataloguées, avec la saisie d'ordres préalablement à la vente, mais aussi d'enchères en direct, durant la vente, en parallèle des enchères téléphoniques et dans la salle sous la responsabilité unique de la Maison de Ventes,
- Permettre aux Maisons de Ventes de remettre à la vente, de gré à gré, directement sur la place de marché Artprice les lots restés invendus après les enchères (after-sale), et ce durant les périodes légales après la vente.
- Permettre aux clients Artprice (particulier, professionnel, galerie) de présenter en ventes publiques leur(s) œuvre(s) dans des conditions très compétitives et s'assurer d'une mise en vente rapide, du plus grand nombre d'enchérisseurs possible, réduisant, par ailleurs, énormément les temps de transactions classiques des canaux des ventes publiques cataloguées, vouées à terme à disparaître au profit de l'Internet selon les propos des Maisons de Ventes.

- L'ensemble de ces prestations, dont les enchères en ligne, s'effectue exclusivement par le processus de normalisation du marché de l'art dont Artprice est l'auteur unique avec sa place de marché (protégée au titre de la propriété intellectuelle). Artprice percevra un pourcentage conséquent sur le volume des ventes, sans être partie au contrat et, par conséquent, sans être responsable de l'authentification de l'œuvre et de la vente aux enchères qui incombent à la Maison de Ventes, et ce, en parfaite conformité avec la directive européenne 2006/123/CE sur les services votée le 12 décembre 2006.

Sur le premier marché de l'art (première mise en vente de l'œuvre), constitué par des galeries d'art contemporain qui apportent leur soutien aux plus jeunes générations d'artistes, Artprice va créer un nouvel espace de vente et d'achat et de communication à l'international. Alors que les foires d'art contemporain se multiplient à travers le monde (plus de 180/an), Artprice va adapter sa place de marché, qui compte déjà un flux, en temps réel, de plus de 57 000 œuvres, à la promotion de l'art actuel international. Cette année, Artprice va proposer la première plate-forme de promotion de l'art contemporain sur l'Internet, constituée exclusivement des galeries et des artistes qui font le prestige des grandes foires telles que Art Basel, Armory Show, Art Cologne, Art Brussels, Arco, Fiac, Frieze, etc. Ainsi, sera réunie en un même espace l'offre des grandes foires internationales.

Les galeries, sélectionnées sur dossier par Artprice, se verront créditées de services exclusifs (téléchargement de vidéos, mise à jour automatique des expositions et de participations aux foires et salon, présentation personnalisée) et de l'appellation << International Gallery >> dans la place de marché Artprice.

Mais notre réussite ne serait pas complète sur Internet sans le partenariat entre Artprice et Google.

Artprice, dans le cadre de son partenariat privilégié avec Google, a mis en place depuis le 1er mars 2007 l'ouverture intégrale de ses banques de données "œuvres" en 5 langues, soit 125 millions de pages d'information. Dans le cadre d'un accord respectant le copyright et le droit sui generis des banques de données d'Artprice, Google se voit dédier des SAN et Serveurs spécifiques à son accord avec Artprice permettant ainsi aux utilisateurs qui recherchent une œuvre d'art unique d'accéder immédiatement à l'information finale payante. Google devient ainsi l'interface d'Artprice tant pour ses données que sa place de marché où chaque annonce normalisée est instantanément sur Google.

En juin 2007, Artprice a annoncé la mise en ligne de la plus grande bibliothèque de catalogues de ventes sur le marché de l'art.

Depuis 1997, Artprice, en tant que leader mondial de l'information sur le marché de l'art, couvre 2 900 maisons de vente. Sur la période 1700 - 2007, le fonds d'archives Artprice compte 290 000 catalogues de ventes illustrés, permettant aux clients d'Artprice d'accéder à une banque de données de 25 millions de résultats de vente et indices, mais sans les images des œuvres.

Ces dernières années, les sociétés de droits d'auteurs ont dû faire face à l'économie Internet et adapter leur offre pour répondre à la "contestation numérique" comme la musique, les films, etc. Cette révolution les amène à une nouvelle économie du droit d'auteur en proposant aujourd'hui un modèle économique alternatif sous forme de redevance forfaitaire globale.

Artprice, dans sa démarche juridique, veille scrupuleusement depuis 10 ans sur Internet, au respect du droit d'auteur. Artprice dans ce contexte, est un des seuls fournisseurs mondiaux d'information sur le marché de l'art qui n'a aucun contentieux international, ni procédure dans ce domaine. Artprice, possédant à ce titre une légitimité unique et la pleine capacité, a engagé de fructueuses négociations avec les principales sociétés de droits d'auteurs internationales pour mettre très



prochainement à disposition de ses clients des reproductions de grande qualité des œuvres des 370 000 artistes qu'elle couvre.

Une telle révolution s'est concrétisée en juin 2007 par la signature d'un contrat entre Artprice, le leader mondial de l'information, et L'ADAGP, société de perception et de répartition de droits d'auteur créée en 1953, représentant 48 000 auteurs des arts graphiques et plastiques et étant la plus représentative au monde dans les arts visuels. Via son réseau de sociétés-sœurs, elle perçoit et répartit des droits d'auteur dans plus de 43 pays.

Ce changement révolutionnaire permet aux clients d'Artprice de profiter pleinement de la première banque de données mondiale illustrée en terme d'information du marché de l'art. Depuis le 27 août 2007, ils peuvent ainsi visualiser les reproductions d'images des œuvres qu'ils consultent, le fonds d'images et de catalogues étant progressivement mis à disposition et enrichi quotidiennement.

Outre les aspects juridiques, Artprice a, en parallèle, relevé le défi technique pour proposer des images de qualité en un temps record. Artprice, doté de moyens très importants en capacités de stockage et bande passante sera en mesure de proposer de manière instantanée des images à haute résolution.

Bien à vous.

Thierry EHRMANN  
P.D.G. Artprice

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE** **CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

### **1. COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES - AFFECTATION DU RESULTAT**

#### **1.1 - Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006**

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour l'exercice précédent arrêté après application des nouvelles normes IAS et IFRS.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 295 K euros contre 3 479 K euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 478 K euros contre 484 K euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 36 K euros contre 205 K euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 839 K euros contre 1 793 K euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 65 K euros contre 57 K euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 29 contre 33 pour l'exercice précédent. Le montant des traitements et salaires s'élève à 827 K euros contre 683 K euros pour l'exercice précédent. Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 334 K euros contre 270 K euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 512 K euros contre 583 K euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 28 K euros contre 29 K euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 134 K euros contre 344 K euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 67 K euros (408 K euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 1 201 K euros contre 752 K euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 59,70%.



Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -36 K euros contre 2 268 K euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 4 K euros comme pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006 se solde par un bénéfice de 1 161 K euros contre un bénéfice de 3 016 K euros pour l'exercice précédent.

## **1.2 - Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006**

Le groupe est constitué de trois filiales, Editions Van Wilder, ARTPRICE USA et LSJE, toutes détenues en totalité par la société consolidante.

Les comptes consolidés de l'exercice sont comparés avec ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 324 K euros contre 3 506 K euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges et produits opérationnel s'élève à - 35 K euros contre 2 192 K euros pour l'exercice précédent.

La charge du personnel s'est élevée à 1 278K euros contre 1 082 K euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 826 K euros contre 1 806 K euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 68 K euros contre 62 K euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 607 K euros contre 651 K euros pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel ressort pour l'exercice à 817 K euros contre 2 356 K euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est de 8 K euros contre 38 K euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'une charge d'impôt de 4 K euros identique à celle de l'exercice précédent,

le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2006 se solde par un bénéfice de 821 K euros contre un bénéfice de 2 390 K euros pour l'exercice précédent.

### **1.3 - Affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat s'élevant à 1 161 K euros en totalité à l'absorption des pertes antérieures afin de ramener le compte « Report à Nouveau » à - 18 001 K euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4 717 K euros.

### **1.4 - Dividendes**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

### **1.5 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :**

Notre société n'a engagé aucun frais dans le cadre de projets de Recherche & Développement. Les coûts supportés à titre de développement de la base Artprice sont comptabilisés en charges.

Artprice a ainsi développé spécifiquement pour Google dès décembre 2005, des banques de données dont l'ergonomie répond aux cahiers des charges ambitieux de Google.

## **2. ACTIVITES – EVENEMENTS – FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES – ANALYSE DES RISQUES**

### **2.1 - Activité et événements importants survenus au cours de l'exercice :**

La croissance de l'ordre de 27 % du chiffre d'affaires de la société lui permet d'enregistrer un résultat d'exploitation de 1 134 K euros de 230 % supérieur à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 344 K euros.

Cette très forte progression du niveau d'activité au cours de cet exercice est la conséquence du développement des actions conduites dans des secteurs nouveaux. C'est ainsi que :

#### **➤ Artprice a lancé Artpricing et s'attaque ainsi au marché de l'estimation**

Artprice a lancé au cours du mois de février 2006 un service d'estimation simple et personnalisé : Artpricing ®

Pour seulement 69 euros, chacun peut faire estimer une œuvre rapidement par une équipe de spécialistes Artprice (historiens de l'art, professionnels et économètres du marché de l'art) et obtenir un rapport d'estimation unique au monde. Ses algorithmes propriétaires sont d'une précision inégalée, bénéficiant de trois ans de R&D et de la puissance des banques de données d'Artprice.

A partir des informations saisies par son client, Artprice retourne sous 48h :

- une fourchette d'estimation de l'œuvre à la date de la commande
- l'évolution de cette fourchette de prix depuis 10 ans

- jusqu'à 3 œuvres similaires identifiées, avec leurs reproductions, les descriptifs et les informations sur la vente
- des recherches documentaires personnalisées, Personal Research, de chacune des œuvres similaires identifiées
- Les œuvres estimées sont ensuite stockées pour une actualisation à la demande du client à tout moment.

Artpricing s'adresse notamment

- aux professionnels (commissaires-priseurs, galeries, courtiers, etc.) pour monter rapidement des dossiers d'estimation des œuvres mises à la vente
- aux experts qui bénéficieront d'un outil rapide leur permettant de se consacrer davantage à l'authentification
- aux particuliers qui souhaitent acheter / vendre des œuvres
- aux particuliers / professionnels qui doivent régler les problèmes d'héritages, de déclarations fiscales, datations et donations
- assurances / gestionnaires de patrimoine qui doivent régulièrement évaluer et actualiser des polices ou portefeuilles d'œuvres d'art

La normalisation du marché de l'art entreprise par Artprice depuis 10 ans l'a amené à codifier les échanges par sa place de marché, désormais premier lieu de l'échange mondial d'œuvres d'art. Sa poursuite de la normalisation du marché de l'art conduit naturellement Artprice à standardiser le marché de l'estimation pour effondrer ses coûts (jusqu'à présent les honoraires des experts varient généralement aux USA et en Europe de 1 à 5% du montant des estimations).

### ➤ **Lancement d'Artprice Decorative Art ®**

La place de marché Artprice accueille depuis le 9 juillet 2006 le marché du mobilier et des arts décoratifs avec le lancement d'Artprice Decorative Arts ® (place de marché sur le mobilier, design, antiquités, céramiques, collections, horlogerie, militaria et objets d'art) qui s'est fait avec deux mois d'avance. Les premiers résultats confirment la forte demande et la notoriété d'Artprice sur ce marché, dont le volume est douze fois supérieur au Fine Art. Cette mutation permet désormais à Artprice de couvrir 90% du marché des ventes aux enchères cataloguées.

Artprice, avec ses deux places de marché normalisées et unifiées, peut traiter l'intégralité des biens artistiques mis aux enchères dans le monde ou vendu de gré à gré et devenir l'infrastructure de référence pour l'ensemble des maisons de ventes aux enchères dans le monde qui désire migrer sur Internet et bénéficier de la première communauté liée au marché de l'art. Avec un fichier de 1,1 million de membres (member log-in), et la normalisation des biens culturels, Artprice propose la meilleure offre aux acheteurs et vendeurs. La place de marché Artprice affichait au 1<sup>er</sup> août 2006 un flux en temps réel de 43 048 annonces. L'an dernier, le flux enregistré dans les mêmes conditions était de 13 021 annonces. La place de marché Artprice affiche une croissance moyenne de 10,5% par mois (+230% sur l'année).

Cette croissance est confirmée par :

- Un trafic de visiteurs uniques en hausse de 86,7% en un an
- La progression du Temps Moyen de Connexion (TMC) de 432% sur 18 mois afin de suivre le fil de la place de marché<sup>(1)</sup>.
- La forte progression des Artprice Stores, version professionnelle des Petites Annonces par laquelle les acteurs du marché de l'art interviennent sur la place de marché normalisée en continu. Depuis leur lancement en juin 2005, 11 669 Stores sont désormais hébergés sur Artprice.
- L'exceptionnelle croissance du marché de l'art aux enchères. Comparé au premier semestre 2005, le produit des ventes mondiales de Fine Art affiche un taux de progression de +48,2%<sup>(2)</sup>. Il est désormais 4 fois supérieur à celui enregistré dix ans auparavant.

Par ses performances, Artprice s'impose comme leader mondial du marché du fine art. En 2005, selon le dernier rapport d'activité du « Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques » (cf. p.34 Documentation Française) , l'offre sur Artprice était de 1,3 milliard d'euros d'œuvres d'art. Ce chiffre positionne Artprice devant les premières maisons de ventes mondiales en Fine Art.

#### ➤ **Artprice partenaire de GOOGLE pour News Archive Search**

Artprice, est partenaire du nouveau service révolutionnaire de Google, "Google News archive search", qui a été lancé au cours du second semestre 2006. Dans cet accord, Artprice a produit des banques de données exclusives en 5 langues pour Google.

Cette sélection mondiale qui inclut les géants des media tels le Wall Street Journal, le New York Times, le Financial Times ...confirme Artprice dans son rôle de leader mondial de l'information sur le marché de l'art.

Cet outil, pensé par Google pour notamment inciter les Internaute à acheter du contenu, est l'interface la plus intuitive pour naviguer dans les meta banques de données d'Artprice, principalement par la notion de chronologie, qui est la notion la plus essentielle pour les professionnels des banques de données comme Artprice avec ses données du IVème siècle à nos jours".

La R&D d'Artprice a développé spécifiquement pour Google dès décembre 2005, des banques de données dont l'ergonomie répond aux cahiers des charges ambitieux de Google.

Artprice et groupe Serveur, en tant qu'industriels de l'information structurée, considèrent Google comme la banque de données des banques de données.

Grâce à ce nouveau service "Google News archive search", les Internaute arrivent instantanément à l'information unique convoitée au cœur des dizaines de millions de données Artprice, facilitant ainsi l'acte d'achat du contenu payant par une économie de temps de recherche inégalée dans l'Internet profond.

---

<sup>1</sup> (1) : complément d'information p 126 du présent document de référence

<sup>2</sup> (2) : Source = <http://web.artprice.com/ami/AMI.aspx?id=MjEwODg4NDY3MDAyOTk=>

### ➤ **Artprice Intelligent Links® - l'e-pub du marché de l'Art**

Artprice, désormais première place de marché mondiale pour acheter et vendre des œuvres d'art, avec une croissance de +10,9% par mois d'octobre 2005 à octobre 2006, s'ouvre pour la première fois de son histoire à la publicité en ligne avec le lancement d'Artprice Intelligent Links®.

L'analyse du comportement des clients d'Artprice démontre que ses utilisateurs et les acteurs du marché de l'art font de la page d'entrée de l'artiste le point de passage obligé pour consulter ses œuvres sur la place de marché, ses cotes et indices, biographies, signatures et ventes futures. Au cœur du système Artprice, ces pages artistes sont en accès direct par la barre de recherche et les liens artistes favoris "My Artprice" et "Google News Archive Search".

Pas moins de 9 milliards de logs de requêtes artistes ont été servis par les Banques de Données Artprice en 2005, dans le cadre de consultations de données gratuites ou payantes.

Depuis le 17 octobre 2006 Artprice met en vente pour chaque "home page" de ses 342 000 artistes seulement trois Artprice Intelligent Links®. Ce lien intelligent permet exclusivement à trois professionnels de l'art dans le monde par an et par artiste d'occuper de manière propriétaire la page d'entrée de l'artiste. Cette émulation (premier arrivé / premier servi) notamment pour les artistes de renommée internationale est garante d'un chiffre d'affaires à forte marge. 1 026 000 liens intelligents sont mis en vente au mieux offrant pour un an. Sur la page d'un artiste tel qu'Andy Warhol ou Claude Monet, un Artprice Intelligent Links® est proposé au prix public de 2 390 euros par an.

Compte tenu de l'exclusivité des espaces et de leur nombre limité, la réservation est interactive et immédiate par l'intermédiaire de formulaire de saisie et paiement en ligne. La priorité est donnée sur les clients possédant un Artprice Store, condition sine qua non pour faire pointer le Artprice Intelligent Link ® sur la galerie en ligne.

Trois autres emplacements sont dédiés, pour trois autres modes de communication spécifiques : la page d'accueil, la newsletter et les pages d'annonces de la place de marché.

Artprice, leader mondial sur le marché de l'art bénéficie d'une audience unique de 2 100 000 visiteurs par mois, 1 100 000 membres log-in, 3 470 000 requêtes indexées par Google.

### ➤ **L'Argus du livre de collection ® (éditions papier)**

Racheté au groupe Electre (LivreHebdo) il est depuis novembre 2006 porté en banques de données uniques au monde (CD-Rom, prix : 999 euros) avec l'ensemble des ventes publiques de livres anciens et manuscrits de 1984 à 2006.

## **2.2 - Evénements importants intervenus depuis la date de clôture, le 31 décembre 2006, et perspectives d'avenir :**

### ➤ **Artprice et Axa Art : un partenariat dans un marché de l'art en pleine croissance**

Artprice s'associe avec Axa Art, leader de l'assurance d'œuvres d'art, pour accompagner leurs clients respectifs dans un marché de l'art en pleine croissance.

La hausse des prix s'est poursuivie en 2006, avec une forte accélération dans presque tous les pays. A l'échelle mondiale, l'indice des prix calculé par Artprice affiche une hausse de +25,4% sur l'année.

Dans ce contexte, collectionneurs et professionnels du marché se doivent de réévaluer en permanence leur patrimoine. Artprice va systématiquement proposer les services d'Axa Art sur sa place de marché, leader mondial dans le domaine du Fine Art, et sur ses banques de données.

Pour information, Artprice et son département d'Econométrie ont mis au point des outils d'actualisation automatique permettant une revalorisation des portefeuilles d'œuvres d'art basés sur le savoir faire Artpricing®.

Pour AXA Art : "AXA Art et Artprice s'associent et mettent en commun leurs compétences au service des collectionneurs. Chaque mois, AXA Art informera de son actualité et de son activité au sein du marché de l'art.

En devenant un partenaire privilégié, AXA Art offre à ses clients un accès découverte à la plateforme d'Artprice."

### ➤ **Partenariat entre Artprice et Google**

Artprice, dans le cadre de son partenariat privilégié avec Google, a mis en place depuis le 1er mars 2007 l'ouverture intégrale de ses banques de données "œuvres" en 5 langues, soit 125 millions de pages d'information. Dans le cadre d'un accord respectant le copyright et le droit sui generis des banques de données d'Artprice, Google se voit dédier des SAN et Serveurs spécifiques à son accord avec Artprice permettant ainsi aux utilisateurs qui recherchent une œuvre d'art unique d'accéder immédiatement à l'information finale payante. Google devient ainsi l'interface d'Artprice tant pour ses données que sa place de marché où chaque annonce normalisée est instantanément sur Google.

### ➤ **Banque de données Artprice en version chinoise**

Artprice prévoit de passer, en cours d'année, l'intégralité de ses banques de données et services en version chinoise. L'acquisition de banques de données sur les biographies d'artistes chinois va permettre à Artprice de prendre de vitesse le marché de l'art chinois qui, dès cette année 2006, selon les standards occidentaux, passera du 12ème au 3ème rang. Ce marché devrait représenter à terme près de 40% du chiffre d'affaires d'Artprice<sup>(3)</sup>.

### ➤ **La place de marché normalisée d'Artprice et ses prochaines mutations**

Le chiffre d'affaires 2006 est en progression de 24% sur l'exercice 2005. L'Internet s'impose avec 95% du CA global, il représente le 1er produit en terme de marge brute.

Le processus de normalisation du marché de l'art dont Artprice est l'auteur unique avec sa place de marché (protégée au titre de la propriété intellectuelle) est désormais inéluctable et va permettre à Artprice avec la directive européenne 2006/123/CE sur les services votée le 12 décembre 2006, de devenir un des principaux acteurs du marché de l'art, tout en restant leader incontesté de l'information sur le marché de l'art.

---

<sup>3</sup> (□) : Ce chiffre est indicé sur l'évolution de la croissance du marché chinois lequel ne communique pas encore, pour des raisons juridiques, ses ventes publiques. A ce titre, cette prévision est à projeter à 5 ans principalement lorsque le gouvernement chinois acceptera la présence de maisons de ventes étrangères sur son territoire ce qui est en cours de négociation à l'OMC

Un choix stratégique s'opérera cette année sur l'implantation géographique du groupe Artprice vis à vis des différentes législations en vigueur en Europe et/ou en Amérique du nord. Artprice est déjà présent depuis 2000 aux USA par sa filiale Artprice Inc., Madison CT.

En 2007, Artprice va étendre ses champs de compétences dans le monde des enchères. Pour information, en 2005, selon le rapport d'activité du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (cf. p.34 DF), l'offre sur Artprice était de 1,3 milliard d'euros d'œuvres d'art. Selon Artprice, l'offre sur sa place de marché normalisée pour 2006 était de 2,7 milliards d'euros d'œuvres d'art. L'ambition de l'année 2007 est d'atteindre une offre de 4,5 milliards d'euros d'œuvres d'art sur sa place de marché normalisée et de franchir la barre des 1,8 million de membres avec leurs modes comportementaux.

Sur le second marché de l'art (vente d'œuvres ayant déjà fait l'objet d'une transaction), Artprice va proposer, aux Maisons de Ventes, des systèmes d'enchères en ligne sur son site, en partenariat avec les grandes Maisons de Ventes, avec une sélection de ces dernières, pour chaque grande zone de marché (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne, Belgique, Scandinavie, Suisse, Italie, Espagne, Mercosur, Chine, Japon). Grâce à ce nouveau réseau, des services révolutionnaires vont être mis en place :

- Permettre aux Maisons de Ventes partenaires, de bénéficier du rayonnement international d'Artprice et de ses clients pour proposer des enchères indépendantes des ventes cataloguées. Les enchères, organisées sous 15 jours après la réquisition, seront suivies en temps réel sur le site Artprice. Tout client Artprice ayant fait l'objet d'un enregistrement spécifique pourra alors placer un ordre à tout moment sur le site Artprice ou contacter directement la maison de vente. Les œuvres présentées seront physiquement conservées par la Maison de Vente et acheminées après paiement au meilleur enchérisseur.
- Assurer aux Maisons de Ventes partenaires des flux d'enchères en ligne par le biais du site Artprice sur les lots présentés en ventes cataloguées, avec la saisie d'ordres préalablement à la vente, mais aussi d'enchères en direct, durant la vente, en parallèle des enchères téléphoniques et dans la salle sous la responsabilité unique de la Maison de Ventes,
- Permettre aux Maisons de Ventes de remettre à la vente, de gré à gré, directement sur la place de marché Artprice les lots restés invendus après les enchères (after-sale), et ce durant les périodes légales après la vente.
- Permettre aux clients Artprice (particulier, professionnel, galerie) de présenter en ventes publiques leur(s) œuvre(s) dans des conditions très compétitives et s'assurer d'une mise en vente rapide, du plus grand nombre d'enchérisseurs possible, réduisant, par ailleurs, énormément les temps de transactions classiques des canaux des ventes publiques cataloguées, vouées à terme à disparaître au profit de l'Internet selon les propos des Maisons de Ventes.
- L'ensemble de ces prestations, dont les enchères en ligne, s'effectue exclusivement par le processus de normalisation du marché de l'art dont Artprice est l'auteur unique avec sa place de marché (protégée au titre de la propriété intellectuelle). Artprice percevra un pourcentage conséquent sur le volume des ventes, sans être partie au contrat et, par conséquent, sans être responsable de l'authentification de l'œuvre et de la vente aux enchères qui incombent à la Maison de Ventes, et ce, en parfaite conformité avec la directive européenne 2006/123/CE sur les services votée le 12 décembre 2006.

Sur le premier marché de l'art (première mise en vente de l'œuvre), constitué par des galeries d'art contemporain qui apportent leur soutien aux plus jeunes générations d'artistes, Artprice va créer un nouvel espace de vente et d'achat et de communication à l'international. Alors que les foires d'art contemporain se multiplient à travers le monde (plus de 180/an), Artprice va adapter sa place de marché, qui compte déjà un flux, en temps réel, de plus de 57 000 œuvres, à la promotion de l'art

actuel international. D'ici le 30 juin 2007, Artprice va proposer la première plate-forme de promotion de l'art contemporain sur l'Internet, constituée exclusivement des galeries et des artistes qui font le prestige des grandes foires telles que Art Basel, Armory Show, Art Cologne, Art Brussels, Arco, Fiac, Frieze, etc. Ainsi, sera réunie en un même espace l'offre des grandes foires internationales.

Les galeries, sélectionnées sur dossier par Artprice, se verront créditées de services exclusifs (téléchargement de vidéos, mise à jour automatique des expositions et de participations aux foires et salon, présentation personnalisée) et de l'appellation « International Gallery » dans la place de marché Artprice.

## **Les Abonnements Internet**

A ce jour, Artprice propose 3 niveaux d'abonnements, à savoir :

- L'abonnement Niveau Starter proposé à partir de 128 euros (durée 12 ou 24 mois)
- L'abonnement Niveau Basics proposé à partir de 178 euros (durée 12 mois)
- L'abonnement Niveau Pureplay proposé à partir de 278 euros

Sur l'exercice 2008, l'objectif de la société étant d'unifier l'ensemble des abonnements avec seulement 2 niveaux : 1<sup>er</sup> niveau sans option Images, 2<sup>ème</sup> niveau avec option Images, et ce, afin de simplifier le processus de réversion aux sociétés de droits d'auteur.

## **2.3 – Faits exceptionnels et litiges**

Les principaux litiges qui ont eu ou pourraient avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe Artprice sont les suivants :

### **Artprice contre Jet Multimédia Hosting,**

En matière de faits exceptionnels et litiges, le principal événement concerne le litige Artprice contre Jet Multimédia Hosting :

Rappel : Le groupe Artprice a intégré toute la chaîne des services et process industriels incluant l'hébergement qui avait été confié à la SSII Jet Multimédia Hosting jusqu'au 23 avril 2002. Une procédure judiciaire a été initiée à la demande d'Artprice contre Jet Multimédia Hosting. Suite à l'assignation en référé, à la demande d'Artprice.com, le Tribunal de commerce de Lyon, par ordonnance du 12 août 2002, a nommé un expert informatique auprès de la Cour d'appel.

L'expert judiciaire a rendu son rapport le 5 avril 2005 indiquant notamment que 91 % des incidents (dysfonctionnements) qui avaient pu être analysés en détail étaient imputables à Jet Multimédia Hosting et que cette dernière s'est montrée pour le moins défaillante et que globalement elle n'a pas respecté les engagements qu'elle a souscrits par contrat envers Artprice.com.

La société Jet Multimédia Hosting a assigné la société Artprice.com devant le Tribunal de Commerce de Lyon le 4 mai 2005 laquelle a fait l'objet, à la demande de la société Artprice.com, d'une jonction avec l'assignation déposée par la société Artprice.com contre la société Jet Multimédia Hosting le 25 octobre 2005 restituant ainsi le calendrier judiciaire où Artprice.com a toujours eu la qualité de demandeur. Dans son assignation, la société Artprice.com demande que la société Jet Multimédia soit condamnée à l'indemnisation de son manque à gagner, du temps passé à





la gestion des dysfonctionnements, des dépenses de publicités faites en vain, et l'atteinte à son image.

Le Tribunal de Commerce de Lyon a rendu son jugement le 21 novembre 2006 lequel a confirmé les défaillances de la société Jet Multimédia Hosting. Néanmoins, le montant des dommages et intérêts alloué par le Tribunal étant jugé insuffisant par Artprice, la société a fait appel le 23 novembre 2006. La société Jet Multimédia Hosting a également fait appel audit jugement le 9 janvier 2007.

### **Artprice contre ELIT (Ex Tracing Server)**

Plainte pénale avec constitution de partie civile devant Monsieur le doyen des juges d'instruction de Lyon contre TRACING SERVER pour abus de confiance pour non paiement des factures d'hébergement télématique 2002, où Tracing Server a encaissé les sommes de l'opérateur France Télécom pour le compte d'Artprice sans les restituer à la société Artprice et a produit de fausses factures d'hébergement pour ne pas restituer les reversions de France Télécom revenant à Artprice. En octobre 2003, un juge d'instruction a été désigné sur cette plainte avec constitution de partie civile. En juin 2004, une commission rogatoire a été délivrée par le Juge d'instruction où la société Artprice en sa qualité de plaignant a été entendue.

Une ordonnance de non lieu a été rendue le 22 décembre 2005 laquelle a fait l'objet d'un appel déposé devant la Cour d'Appel de Lyon.

Par arrêt du 30 juin 2006, la Cour d'Appel de Lyon a ordonné la poursuite de l'information concernant la procédure de plainte contre X pour abus de confiance.

### **Artprice contre SAS compagnie financière Edmond de Rothschild banque**

La société Artprice.com avait engagé un contentieux à l'encontre de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque suite aux pertes subies pour cause de mauvaise gestion sur un mandat de placement OPCVM, carence et manquement à l'éthique contractuelle et déontologique de l'établissement financier. Cette action en responsabilité contractuelle sur le fondement de différents manquements et fautes a fait l'objet d'un arrêt de la Cour d'Appel de Paris le 10 novembre 2005, qui a condamné la S.A. Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque à payer à la S.A. Artprice.com la somme de 1 225 486,80 euros en réparation du préjudice subi en suite de la faute qu'elle a commise pour avoir placé la somme de 1 524 490 euros sans en avoir le mandat. Le règlement des 1 225 486, 80 euros a été encaissé par la société Artprice le 5 décembre 2005.

Artprice a pris connaissance le 20 octobre 2006 du calendrier de procédure de la Cour de Cassation qui, au regard de l'article L 131-6 du code de l'organisation judiciaire, a enrôlé le pourvoi en cassation fait par la S.A. Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque. La Cour de Cassation, dans sa décision du 23 janvier 2007, casse partiellement l'Arrêt de la Cour d'Appel en réformant la deuxième branche du premier moyen dudit arrêt. Cette décision a fait l'objet d'un renvoi devant la Cour d'Appel de Paris où les deux parties se font représenter.

### **Artprice contre UBS**

La société Artprice.com avait engagé un contentieux à l'encontre d'UBS suite aux pertes subies pour cause de mauvaise gestion sur mandat de placement OPCVM (mandat de gestion du 18/12/00).

Le Tribunal de Commerce de Paris a, par son jugement du 31 janvier 2006, débouté Artprice.com de ses demandes laquelle a fait appel.

### **Artprice contre Oddo/Pinatton/KBC Securities**

Objet du litige : Demande judiciaire « in futurum » au titre de l'article 145 (NCPC) de produire le livre d'ordres en vue d'une action contre les I.T.M. afférente à la fixation du cours d'introduction de l'action de Artprice au Nouveau Marché de 1 million de nouvelles actions à 19.06 euros (alors que le premier cours a coté 55 euros avec, au cours des 3 premiers jours, près de 80 % des titres échangés) dans le cadre du mandat pour organiser et coordonner le syndicat de garantie et de placement de son introduction au Nouveau Marché de Paris. La voie judiciaire a été requise suite au refus catégorique de Oddo/Pinatton/KBC Securities de produire à l'amiable le livre d'ordres conformément aux obligations du mandat tel que décrit dans le présent paragraphe. Le 03 octobre 2003, le Tribunal de Commerce de Paris a repoussé la demande d'expertise et la remise du livre d'ordres, cependant la société Artprice a décidé de poursuivre cette affaire sur le fonds avec cette fois-ci une demande indemnitaire, de part les manœuvres répétées d'Oddo Pinatton et de KBC Securities de ne pas remettre le livre d'ordres, élément principal de l'économie du mandat entre le mandant et les mandataires.

### **Editions Van Wilder contre Régie Multimédia**

Suite à notre dépôt de plainte contre X dans cette affaire, une ordonnance de refus d'instruction de mesures complémentaires a été rendue le 2 mars 2006 en réponse à notre demande du 28 février 2006. Nous avons interjeté appel de cette ordonnance de rejet le 8 mars 2006. Cette instance est en cours devant la Cour d'Appel. Dans l'intervalle, soit le 14 mars 2006, le juge d'instruction a rendu une ordonnance de non lieu ayant fait l'objet d'un appel rendu le 31 mai 2006 et ordonnant la transmission du dossier au Juge d'instruction.

Sur les douze derniers mois, Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe ARTPRICE.

### **2.4 – Analyse des risques**

Les informations relatives à la description des risques de marché (taux, change et actions) sont détaillées dans l'annexe des comptes sociaux et consolidés.

Outre les risques énumérés dans les annexes des comptes sociaux et consolidés les facteurs de risque propres à la société Artprice et à son activité sont :

## 2.4.1) Risques de Marché

### Risque de taux et de crédit

Recensement de l'ensemble des dettes par grandes catégories :

Caractéristique des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes	Echéances	Existence ou non des couvertures
Fonds de commerce LSJE	Taux fixe 5,8 %	229 000	01/11/2008	Nantissement de 4 000 titres LSJE

La société n'a pas contracté d'autre demande d'emprunt que celles mentionnées ci-dessus. Il n'existe pas de risque induit par les clauses de remboursement de prêt anticipé.

Les lignes de crédit à long terme ne font l'objet d'aucune clause de remboursement anticipée (ni covenant au bénéfice des banques).

Le solde de l'emprunt au 31 décembre 2006, soit 72 K€ ne représente aucun risque de taux dans la mesure où il est en euro et à taux fixe.

Conditions de remboursement anticipé :

Pendant toute la durée du prêt, à chacune des échéances de remboursement, l'emprunteur aura la faculté de rembourser de manière définitive par anticipation, partiellement ou totalement, les sommes dues au prêteur, moyennant une indemnité correspondant à 3 % du capital remboursé par anticipation. En cas de remboursement partiel, la fraction remboursée devra être égale à 10 % du capital initial et les échéances ultérieures seront réduites en montant ou en nombre au choix de l'emprunteur. Un nouveau tableau d'amortissement sera remis à l'emprunteur.

Compte tenu de sa situation financière satisfaisante et de la trésorerie disponible au 31 décembre 2006, le groupe Artprice n'a pas besoin de faire appel à des financements extérieurs.

### Evolution du ratio d'endettement net sur les exercices 2007, 2006, 2005 et 2004 (consolidé)

Milliers d'euros	31/12/07	30/06/07	31/12/06	31/12/05	31/12/04
Emprunts et dettes financières divers	(35)	(89)	(113)	(153)	(266)
I- Dettes financières à long terme	(35)	(89)	(113)	(153)	(266)
Découverts bancaires	(153)	(79)	(51)	(3)	(0)
II- Endettement brut	(188)	(168)	(164)	(156)	(266)
Valeurs mobilières de placement hors actions propres	281	772	2050	1011	138
Disponibilités	98	39	167	1269	52
III- Endettement financier net	191	643	2053	2124	(76)

Endettement net et trésorerie consolidé au 31/12/07\*, 30/06/07, 30/12/06 et 31/12/05

(\*comptes au 31/12/07 non audités à la date de la situation demandée)

En milliers d'euros	31/12/07*	30/06/07	31/12/06	30/06/06	31/12/05	31/12/04
Actions propres	732	732	732	732	732	732
VMP (portées par LSJE)	281	772	2050	2153	1011	138
Provisions*	(28)	(28)	(32)	(26)	(31)	(651)
Net(1)	1013	1476	2750	2859	1712	219
Disponibilités (actif)	98	39	167	259	1269	9
Concours bancaires (Passif)	(153)	(79)	(51)	(44)	(3)	-(50)
Cash net	1264	1436	2866	3074	2978	178
Cash net hors actions propres	560	732	2166	2368	2277	97

L'exploitation de la société génère assez de trésorerie pour faire face à l'ensemble des charges.

Au 30/06/2007, il existe toujours le portefeuille d'actions propres de 732 K€.

### **Risque de change**

Les résultats commerciaux et les investissements d'Artprice sont faits en euro afin d'être inclus dans les rapports financiers consolidés d'Artprice. Les taux de change (dollar-euro) peuvent être sujets à des fluctuations et évolutions qui pourraient avoir un effet négatif ou positif sur les recettes et la situation financière d'Artprice une fois exprimées en euro.

La société Artprice n'a pas encore conclu de compensation des risques de change pour leur contrôle.

L'exposition du groupe au risque de change porte essentiellement sur les opérations commerciales réalisées avec les Etats-Unis tant au niveau de la société Artprice que de la filiale américaine.

<b>Au 31/12/2006</b>	<b>Devise 1 : USD</b>	
<b>Actif - C/C Artprice USA</b>	<b>302 KE</b>	<b>(Montant en USD : 397 930)</b>
<b>Passif</b>	<b>0 KE</b>	
	<b>148 KE</b>	
		<b>Provision pour perte de change sur écart de conversion</b>

Les 148 K€ correspondent aux écarts de conversion actif générés par la créance Artprice USA (compte-courant Artprice USA) dans les comptes de la société Artprice.com et à une provision pour perte de change du même montant.

Le compte courant fait l'objet d'un écart de conversion actif de 148 K€ qui a fait l'objet de la constatation d'une provision pour risques de 148 KE.

La part du chiffre d'affaires ainsi exposée aux variations Euro/USD est d'environ 31% du chiffre d'affaires consolidé. Toutefois et compte tenu des modalités d'encaissement de ce chiffre d'affaires (paiement comptant), la position nette du Groupe est peu significative.

31% du CA est effectué en zone dollars mais encaissé et comptabilisé en euros.

Artprice, dans le cadre de vente d'information en ligne (constituant son principal chiffre d'affaires), définit une politique tarifaire avec une prévision d'un rapport d'un euro = 1.25 dollars

Néanmoins, le marché d'Artprice étant principalement en Amérique du Nord, Artprice ne peut se permettre de recalculer ses tarifs dollars en fonction des fluctuations.

Les conséquences de la chute du dollar nous ont amenés sur les exercices précédents à revoir notre politique tarifaire et le type de devise proposé par pays. Nous avons donc étendu l'application de la devise euro à l'ensemble de notre clientèle internationale, excepté les USA et le Canada pour qui les transactions s'effectuent en dollar. Il est à noter que la chute du dollar n'a pas d'impact significatif sur le résultat d'exploitation de la société compte tenu que ce chiffre d'affaires est encaissé en euros. Compte tenu de ce point, aucune couverture de change n'a été mise en place au sein de la société à ce jour.

Sur l'exercice 2007, la politique tarifaire euro/dollar (=1.25) a été maintenu. Cependant, compte tenu d'un dollar très affaibli à la date de l'enregistrement du document de référence, la société a décidé de procéder à une réévaluation trimestrielle de sa politique tarifaire euro/dollar et dont la première révision interviendra fin mars 2008 sur la base de 1€=1,50 USD. La base du chiffre d'affaires concernée par révision est de 32% du C.A total généré.

Malgré la perte certaine que subit Artprice par la dépréciation du dollar, cette dernière possède des fournisseurs américains et peut, ainsi, compenser partiellement sa perte.

Les frais de la filiale Artprice INC sont payés à partir d'un compte devise en dollar. Les 936 DNS sont payés à VERISIGN en dollar. Les opérations marketing aux USA, principal marché d'Artprice, sont elles-mêmes payées en compte devises dollars. De même, en Europe, certaines matières premières, comme la fourniture IP, sont négociées en dollar.

### **Risques actions**

La société Artprice est exposée aux variations des cours de bourse concernant ses actions propres. A ce titre, une provision pour dépréciation est constatée sur la base des 20 derniers cours de bourse.

	AU 31/12/2006	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004
Portefeuille d'actions propres	732	732	732
Provisions			(651)
Position nette globale	732	732	81

Au 31 décembre 2006, la société détient 53 859 actions en auto-contrôle. Il n'y a pas eu de mouvement au cours de la période.

## 2.4.2) Risques juridiques

### Risques liés aux DNS (Domain Name Server), et marques, signes distinctifs, copyright et droits d'auteur .

La société Artprice est propriétaire de la marque Artprice déposée à l'INPI le 25 février 1997, en semi-figuratif dans les classes 16, 36 et 41 – Cette marque déposée initialement par Thierry EHRMANN a été cédée à la société Artprice.com en date du 27 mars 2000 (date enregistrement cession INPI).

Dans le cadre d'Artprice, l'utilisateur compose dans son navigateur [www.artprice.com](http://www.artprice.com) OU [www.artprice.fr](http://www.artprice.fr) OU [www.artprice.co.uk](http://www.artprice.co.uk), ou l'un des 936 autres DNS et ccTLDs (country code top-level domain).

L'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Industrielle) et ICANN (Internet Corporation for Assigned Names Number — entité américaine de droit privé à but non lucratif en charge de trouver des concurrents à Networks Solutions, de les sélectionner puis de les autoriser à enregistrer les noms de Domain en .com, .net ou .org) se sont contentées de recommandations.

A ce jour, la règle du « premier arrivé premier servi » demeure en vigueur pour les .com, .net, .org, .info, .biz et désormais la quasi majorité des ccTLDs a été ouverte à un dépôt libre et non soumis à détention de marque.

Les Registrars ne prennent aucune position dans d'éventuels conflits pouvant naître entre un déposant et des tiers. Il existe donc un risque réel que des contrefacteurs ou parasites (droit de la concurrence) utilisent la notoriété d'Artprice.

La société Artprice exploite néanmoins régulièrement de manière mondiale les marques et DNS cités dans le prospectus afin qu'ils ne tombent pas en déchéance. Le caractère générique des DNS laisse supposer qu'ils ne portent pas atteinte aux droits d'un tiers.

Il existe néanmoins un risque de nullité de certains dépôts pour défaut de distinctivité. La protection au titre du droit « sui generis » de la banque de données Artprice et toutes les banques de données dérivées ne bénéficient que d'une protection européenne (96/9CE du parlement européen et du conseil du 11 mars 1996). La société Artprice possède près de 120 marques semi figuratives 936 DNS. En l'état actuel aucune législation supranationale ne s'est prononcée sur l'attribution des Domain Names. La majorité des DNS, dont entre autres Artprice.com, a pour « registrant » et « administrative contact » Thierry Ehrmann en qualité de titulaire des DNS. La société Artprice mène une politique draconienne de protection de ses banques de données (droit sui generis, droit du producteur ainsi que les droits d'auteur). La société Artprice assigne systématiquement pour contrefaçon, concurrence déloyale ou tentative d'intrusion dans le système informatique, tout tiers. Elle a, jusqu'à présent, eu gain de cause dans tous les litiges l'opposant à des tiers sur les chefs d'inculpation ci-dessus énumérés.

Dans une politique de prudence, la société Artprice se refuse d'utiliser des reproductions ou images libres de droit afin de ne pas avoir de conflit avec le droit moral des ayant droits. Ce refus qui constitue un manque à gagner certain pour Artprice fait l'objet d'un paragraphe « risque ».

De nombreux documents commerciaux comportent l'usage des droits de reproduction de « l'Esprit de la Salamandre » et/ou du « Domaine de la Source » et/ou "Demeure du Chaos®".

La société Artprice a l'usufruit non exclusif de l'utilisation des œuvres de collaboration au sens de l'article L.113-3 du CPI « nutrisco et extinguo, l'Esprit de la Salamandre », décrite au contrat du 09/12/1999. Cet usufruit, à titre gracieux, ne lui confère aucune propriété sur l'image des œuvres « l'Esprit de la Salamandre » et/ou du « Domaine de la Source » et/ou "Demeure du Chaos®".

Les auteurs des œuvres de collaboration ont autorisé contractuellement Artprice gracieusement à utiliser le droit de reproduction, avec l'obligation de légender le copyright des auteurs et de respecter le droit au respect de leur œuvre au titre de l'article L.121-1 du CPI. Il faut préciser que la société Artprice a son siège social dans les mêmes lieux que les œuvres monumentales, "la Demeure du Chaos®". De part les nombreux reportages de presse écrite et audiovisuelle sur la "Demeure du Chaos®", une association d'images est susceptible d'être établie entre la société Artprice et la "Demeure du Chaos ®" et ses 2 500 œuvres. Ni la société Artprice, ni les auteurs des œuvres monumentales la "Demeure du Chaos ®" ne pourrait voir leur responsabilité mise en jeu en cas de confusion du fait de journalistes et/ou de critiques d'art.

Artprice concède chaque année plusieurs milliers de droits de reproduction, notamment avec de nombreux titres de presse écrite et média audiovisuel internationaux financiers et professionnels qui reprennent régulièrement les analyses et indices d'Artprice.

Cette concession est strictement limitée à la parution du journal ou à la diffusion audiovisuelle. Elle peut être gratuite, payante ou en échange valeur marchandise. Dans tous les cas, l'éditeur de presse écrite et audiovisuelle a l'obligation de légender chaque graphique, camembert et illustration avec copyright Artprice.com.

De même, toute citation, écrite ou sous forme audiovisuelle même partielle, de donnée, indice ou commentaire au titre du droit d'auteur, même dans une revue de presse, doit expressément citer Artprice comme l'auteur.

### **Risque lié à l'appel en garantie d'un tiers sur une ou des données erronées de Artprice**

Artprice faisant payer ses données, des tiers en provenance du monde entier sont susceptibles de l'appeler en garantie en cas d'erreurs, d'omissions ou de mauvaise présentation des données.

La société Artprice précise dans ses conditions générales de vente de données, papier ou numérique qu'elle ne pourrait être tenue responsable d'erreurs, d'omissions ou de mauvaise présentation.

### **Risques liés aux différentes législations sur l'e-marketing**

L'ensemble des envois e-marketing d'Artprice est à destination de clients internationaux (plus de 210 pays), lesdits clients, étant passés dans les différentes banques de données d'Artprice ou ses propres moteurs de recherche. Ces clients reçoivent de l'information relative au marché de l'art (données économiques, économétriques, historiques, sociologiques et juridiques).

Artprice exerce une vigilance juridique sur toute forme d'émission électronique (email, fax, supports, transmission de données point à point).

Toutes les banques de données relatives aux clients d'Artprice (coordonnées physiques, électroniques, bancaires ...) font l'objet de nombreux dépôts à la CNIL, auprès du procureur délégué aux affaires télématiques, aux autorités de tutelle ainsi qu'à leurs homologues étrangers pour les filiales Américaine et Suisse.

### **Sur le plan technique :**

Artprice a une cellule de veille juridique surveillant les différentes institutions paritaires ou représentatives de ses métiers.

Cette cellule analyse les avancées du législateur ou des organismes de législation ainsi que l'adaptation des directives communautaires et la définition de l'émission électronique.

Artprice a mis en place une chaîne de process permettant de désinscrire les clients et consommateurs s'étant inscrits sur ses moteurs de recherche ou banques de données en associant son service juridique, son déontologue et ses responsables informatiques.

#### Méthode de mise en œuvre désinscription :

Trois méthodes automatiques sont proposées en permanence sur chaque email envoyé :

- un lien cliquable
- si le lien échouait : une adresse à copier coller dans la fenêtre d'un explorateur qui permet de saisir à la main son email
- troisième méthode alternative : renvoyer le contenu de l'email à l'expéditeur.

Il est statistiquement peu probable que les trois méthodes aient échouées si tant est qu'elles aient été tentées..

D'autre part nous traitons toutes les demandes reçues directement : par l'intermédiaire des emails qui sont présents sur le site, par l'intermédiaire de email webmaster@, par fax, par téléphone, par courrier postal.

De manière subsidiaire, un certain nombre d'articles universitaires, scientifiques et juridiques dénoncent avec virulence des entités non juridiques qui tentent de se subroger au législateur :

- Dans leurs méthodes (détections en mode automatique de messages identiques ne laissant aucune appréciation possible de leur teneur),
- Dans leurs bases juridiques (absence de débat contradictoire et anonymat total sans aucune représentation juridique)
- Dans leur but final qui est d'exercer un pouvoir de nuisance en le monnayant.

Cette activité perturbe l'industrie des télécom qui repose principalement sur les envois en grand nombre de documents dématérialisés (facturation, marketing, SAV, EDI...) sur le réseau Internet et qui est qualifié d'office en mode automatique de courriers non désirés par son caractère répétitif et massif.

Il faut préciser qu'Artprice utilise régulièrement l'intégralité de sa banque de données emails clients pour annoncer une nouvelle fonctionnalité, une modification contractuelle, ou une information qualifiée et enrichie sur le marché de l'art.

Une législation contraignante ou mal adaptée, pénaliserait, sur certains pays, Artprice qui dématérialise principalement par email ses documents comptables, juridiques, administratifs et marketing.

#### **Risques liés au report ou refus de contrat B to B par Artprice au nom du droit de la concurrence**

Artprice, dans le passé, actuellement et dans le futur, est susceptible de renoncer ou reporter des contrats importants pour la bonne marche de l'entreprise dans la mesure où ces contrats seraient susceptibles d'engendrer des poursuites en matière d'abus de position dominante ou d'entente.

Compte tenu de la pénétration d'Artprice, désormais dans des marchés de masse (Internet comporte désormais plus de 840 millions de connectés), la politique de B to B n'est plus prioritaire, d'autant



plus qu'elle génère des possibles contraintes juridiques (situation dominante) et des contraintes contractuelles (exemple : ne pas toucher la clientèle du distributeur).

Le B to B était indispensable au début de l'Internet grand public, où les contrats permettaient à Artprice de s'introduire dans des réseaux propriétaires (EDI).

Aujourd'hui, ces réseaux s'éteignent au profit d'une collectivité généralisée à Internet, l'exemple typique est les réseaux bancaires qui passent d'un schéma propriétaire à un schéma ouvert avec le protocole Internet.

Artprice n'a plus l'objectif, pour 2006, de signer des contrats B to B exclusifs. Pour autant, elle ne les exclut pas.

### **2.4.3) Risques industriels et environnementaux**

#### **Risques liés aux logiciels ou produits licenciés par des tiers.**

Comme décrit dans le paragraphe « risque informatique », la société Artprice est peu dépendante de logiciel ou produit licencié par des tiers, cette dernière développant tous ses applicatifs en interne. Le risque pourrait être sur les produits IBM, Sun, HP, Microsoft, Oracle, Dell, Cisco ...

Il n'existe pas manifestement de risque sur une société fournisseur d'Artprice dont le bilan économique dudit fournisseur serait susceptible de déposer le bilan.

Artprice a internalisé l'intégralité des process informatiques fondamentaux de son métier.

#### **Risques liés aux évolutions technologiques**

Internet, par sa croissance exponentielle et la convergence des médias (télécoms, télévisions hertziennes et numériques, téléphones mobiles, GPRS / UMTS...), ne permet pas de définir le média qui dominera le marché de l'Internet. A ce titre la société Artprice est susceptible de modifier sa politique de R&D, marketing et commerciale, en fonction du ou des médias qui s'imposeront sur le marché de l'Internet.

En particulier, l'analyse des risques développée dans le prospectus du 21 janvier 2000 émettait les risques suivants : « une très grande partie du chiffre d'affaires prévisionnel est liée au développement de la technologie WAP / GPRS / UMTS qui est susceptible de prendre du retard dans son déploiement et/ou dans son acceptation par les opérateurs télécoms et/ou l'adoption de ces technologies et formats par les professionnels et le grand public. A ce jour, aucun accord avec un opérateur GPRS / UMTS sur les modalités de rémunération n'a encore été signé par la société Artprice.

Début 2004, les opérateurs télécoms, malgré des annonces officielles, avait pris 24 à 36 mois de retard dans le développement du GPRS et ont abandonné en partie la technologie WAP qu'ils n'ont pas su diffuser à une masse importante d'utilisateurs (promesses technologiques non tenues). Concernant l'UMTS, il est désormais de notoriété publique, en Europe, que la technologie promise par les opérateurs télécoms et les équipementiers soit retardée de 36 à 48 mois.

Le retard colossal du GPRS / UMTS impact de manière très importante le C.A. d'Artprice en cours et prévisionnel.

Les évolutions rapides des technologies de transmission des données et leur imprévisibilité peuvent représenter un danger de non compatibilité avec les options technologiques prises par une société qui base son développement sur Internet.

## **Risques liés à la mise en ligne des résultats par les Maisons de Ventes**

Les maisons de ventes commencent à mettre leurs résultats et calendriers sur Internet. Ce phénomène peut constituer un danger pour l'activité de Artprice.

Dans un premier temps, la quasi exhaustivité et consolidation mondiale des résultats de ventes d'Artprice donne une première valeur ajoutée.

D'autre part, les indices de Art Price Index prennent la relève pour se substituer aux données primaires.

La banque de données Artprice peut, grâce aux indices économétriques, valoriser de manière importante toutes ses données antérieures, la modélisation des indices Art Price Index ne font que s'affiner tant par le nombre de données que la durée sur laquelle elles s'inscrivent.

Un risque existe pour la société Artprice que des maisons de vente décident de créer une banque de données les fédérant pour concurrencer la société Artprice.

Néanmoins il existe une forte rivalité entre les maisons de ventes aux enchères, petites et grandes, sur leurs segments respectifs, ce qui peut constituer un frein à former un corps économique unique qui mettrait à disposition des ressources communes au sens d'un GIE (Groupement d'Intérêt Economique) (Il existe près de 4 000 maisons de ventes aux enchères, de toutes tailles et de 40 nationalités). Ainsi, il devient alors difficile d'imaginer une banque de données commune à chacune des maisons de ventes aux enchères qui viendrait contribuer à enrichir quotidiennement avec ses résultats de vente cette base. De même, pour la production d'indices, « l'expérience controversée du Times Sotheby's Index permet de comprendre aisément que les maisons de ventes aux enchères en présence sur le marché de l'art semblent avoir une réelle difficulté à se fédérer ou imposer un quelconque indice quelle que soit leur taille » (rapport sénatorial sur le marché de l'art n°330/1999, Commission des Finances).

L'existence des livres de cotes internationaux depuis plus de 30 ans a toujours été considérée par les maisons de ventes aux enchères comme un atout plaidant en leur faveur. Leur unique préoccupation depuis 10 ans étant d'éviter la profusion d'une multitude de banques de données leur entraînant un surcroît de travail pour leurs études et une diminution de la crédibilité des prix.

## **Risques lié à l'émergence de données gratuites**

La société Artprice considère comme un risque important l'émergence de bases de données gratuites sur les résultats de ventes aux enchères publiques d'œuvres d'art. Les différents modèles économiques de l'Internet sont totalement imprévisibles.

La société Artprice, en reprenant l'analyse des grandes agences d'informations primaires, considère comme hypothèse qu'une donnée est pertinente lorsque l'achat de cette dernière (entre 1 à 50 dollars pour connaître le prix ou les indices économétriques d'un artiste sur Artprice) peut permettre de réaliser une plus-value potentielle égale à au moins 50 fois l'achat de la donnée.

A contrario, l'achat de résultat d'un événement sportif ne permettrait pas d'escompter une pareille plus-value. Cette analyse de la pertinence de l'information permet d'établir un prix de vente comme valeur de référence.

Une partie des clients d'Artprice (officiers ministériels, compagnies d'assurances...) recherche une valeur incontestable ou une valeur vénale de l'œuvre d'art. A ce titre une donnée gratuite ne pourra leur permettre d'appeler en garantie le producteur de la banque de données gratuite sur Internet.

### **Risques de dépendance à l'égard des Maisons de Ventes aux enchères**

La société Artprice émet le risque que des maisons de ventes aux enchères considèrent que leur contribution à la banque de données Artprice mérite rémunération où échange valeur marchandise. Un travail relationnel est effectué de manière régulière avec toutes les maisons de vente qui voient manifestement en Artprice une agence d'information primaire impartiale dont les informations fiables sont servies en ligne avec une consolidation des données sur la quasi-intégralité de la profession.

L'analyse des courriers, échanges verbaux, écrits et visites au cours de ces 30 dernières années (de part les filiales d'Artprice crée en 1970 FVW France, 1975 Sound View Press - Usa) conforte la société Artprice dans la relation favorable qu'elle a bâtie avec les maisons de ventes aux enchères. Cette relation est basée principalement sur un service réciproque sans ambiguïté ni distinction particulière selon la taille de la maison de ventes aux enchères où cette dernière a pour charge d'envoyer son catalogue et ses résultats de ventes ; en réciprocité, la société Artprice effectue un travail de collecte, traitement, enrichissement, diffusion de ces données à travers le monde en allant dans le sens du marché de l'art où la transparence des prix ne peut se situer que dans la publication des résultats de ventes aux enchères d'art.

### **Risques liés à la collecte des résultats de ventes aux enchères en ligne par Artprice**

L'émergence de nouvelles maisons de ventes aux enchères sur l'Internet pour des ventes aux enchères d'art amène Artprice à collecter et traiter leurs résultats selon les critères éditoriaux d'Artprice.

Un risque existe dans le postulat de bonne foi qu'Artprice leur accorde après examen par la rédaction. Les maisons de ventes aux enchères traditionnelles présentent des gages de déontologie et de pérennité supérieurs aux nouvelles maisons de ventes aux enchères en ligne.

La société Artprice estime néanmoins qu'elle se doit de collecter cette information afin de restituer une image sincère du marché de l'art aux enchères.

### **Risques liés à la mise en place par Artprice des « Petites Annonces » et « Artprice store » constituant la place de marché normalisée de Fine Art.**

La mise en place de ces deux nouveaux produits constituant la place de marché normalisée de Fine Art ne devraient pas augmenter les risques de contentieux intenté à l'encontre de la société Artprice par les titulaires des droits sur les œuvres objets d'une petite annonce sur le site d'Artprice. En effet, comme Artprice l'indique dans ses conditions générales d'utilisation des petites annonces, "*Le passage d'une petite annonce sur le service de petites annonces Artprice par un vendeur ou par un acheteur ne peut en aucun cas être interprété comme une garantie d'Artprice.com sur l'authenticité ou l'origine de l'œuvre d'art vendue.*

*Artprice.com n'intervient pas dans les transactions entre acheteurs et vendeurs. De ce fait, elle n'exerce aucun contrôle sur la qualité, la sûreté ou la licéité des objets répertoriés, la véracité ou l'exactitude dans les annonces mises en ligne, la capacité des vendeurs à vendre lesdits biens ou services ni la capacité des acheteurs à payer lesdits biens ou services.*

*Artprice.com (ainsi que ses filiales et les sociétés du groupe, ses mandataires sociaux, dirigeants et salariés) est donc dégagée de toute responsabilité en cas de litige pour toute réclamation, et tout dommage présent ou futur, présumé ou non, constaté ou non, résultant de manière directe ou indirecte de votre petite annonce".*



Les conditions générales d'utilisation des petites annonces ne créent aucun lien de subordination, de mandat, de société en participation, d'entreprise commune, de relations franchiseur/franchisé ou employeur/employé, entre Artprice.com et le vendeur et/ou acheteur.

La responsabilité d'Artprice.com ne saurait être retenue du fait du contenu des sites vers lesquels peuvent pointer des liens hypertextes figurant sur son site.

Ainsi, bien que minime, la prise en compte du risque lié à la mise en place de ces deux nouveaux produits relève du seul principe de prudence de la part d'Artprice.

## **Risques liés à l'informatique d'Artprice**

### Salle machines

Artprice dispose de 2 salles blanches dont une principale de 210 m2 entièrement sécurisée :

- Alimentation électrique ondulée, onduleur redondant
- Climatisation redondante.

### Risques intrusion

- Accès sécurisé, contrôlé par badge,
- Coffre ignifuge,
- 16 caméras numériques stockent en temps réel sur 21 jours l'intégralité des mouvements dans les zones critiques et les zones d'accès. Chaque zone d'accès est pilotée par des pylônes infrarouges, capteurs d'hyper fréquence et badges de sécurité hiérarchisés mémorisant les 21 derniers jours. Le stockage en banques de données des caméras numériques ainsi que le contrôle d'accès font l'objet d'un dépôt à la CNIL.

### Risques incendie

La salle machines centrale possède 3 bombonnes de gaz FM 200 Cerberus groupe Siemens, qui déclenchent un gaz non toxique neutralisant toute forme de combustion.

### Risques d'interruption des réseaux accédant à Internet

Artprice, dispose aujourd'hui d'une bande passante multi opérateur, en BGP4 d'une capacité de 8Mbit/s full IP (2 liaisons spécialisées distinctes).

Les équipements réseaux nécessaires à l'usage de cette connexion, sont sécurisés, redondants ou disponibles en secours.

La capacité d'Artprice à basculer d'un opérateur à l'autre en cas d'indisponibilité temporaire, à gérer elle même les différentes parties constituant son cœur de réseau, garantie les meilleures disponibilités du service.

La disponibilité de la connexion, ainsi que sa qualité sont surveillées en permanence par des administrateurs réseau dédiés.

La capacité actuelle permet d'encaisser les pointes de trafic souvent très élevées.

### Risques d'interruption des réseaux de production

Le système de production est constitué d'un parc d'une trentaine de machines et d'une dizaine de serveurs.



Le rôle de ce réseau est d'alimenter en permanence et de manière protégée, les banques de données Artprice.

Ce réseau est lui même constitué de différentes zones, chacune de ces zones étant classifiée par niveau de sécurité, les accès aux différentes zones sont gérés par un firewall.

### LAN production

C'est la zone la plus sensible et la plus protégée. Elle héberge les outils de comptabilité et de gestion des banques de données clients et prospects Artprice.

### Intranet

La vocation de cette zone est de contenir des applications moins sensibles accessibles aux différentes filiales Artprice. Pour ce faire Artprice utilise une technologie de VPN sécurisé sur IP. Cette zone héberge essentiellement les applications de mise à jour des banques de données exploitées sur internet.

Les applications sont développées par Artprice.

### DMZ production

Cette zone ne contient pas de donnée sensible, son rôle est d'héberger différents serveurs mandataires afin d'améliorer la sécurité globale du réseau

### Réseau exploitation

Ce réseau indépendant du réseau de production, héberge les services Internet d'Artprice.

Il est constitué d'une vingtaine de serveurs. Ce réseau contient deux zones classifiées en fonction de leur sécurité et protégées par un firewall.

### LAN exploitation

Cette zone contient les différents serveurs de banques de données Artprice, les données relatives au profil client, compte client, données issues du système de publication. Pour cette raison, l'accès à cette zone est strictement réglementé. Pour information toutes ces banques de données font l'objet de dépôts CNIL spécifiques.

### **Risques sur les logiciels**

Artprice développe elle même ses logiciels en œuvre de collaboration en s'appuyant sur sa cellule développement. Les technologies utilisées varient en fonctions des objectifs à atteindre. Les logiciels développés sont des services web, banques de données et des applications de saisies Intranet fonctionnant sur des modèles client serveur. L'ensemble de ces logiciels (sources), banques de données et organisations contextuelles des données font l'objet de dépôts réguliers à l'APP/IDDN. Artprice fait aussi usage de logiciels originaux (APP/IDDN) développés par Groupe Serveur et/ou Thierry Ehrmann.

La maîtrise complète des logiciels exploités permet, entre autres de surveiller en permanence la qualité du service fournis, d'être capable de corriger tout type de problème, matériel, logiciel dans un délai très court sans être tributaire de SSII ou d'infogérance. Les seuls contrats informatiques

sont des contrats de maintenance de matériels sur site avec les délais d'intervention les plus courts selon les constructeurs.

### **Risques de pertes de données (Backup)**

Les parties critiques du système d'information (banques de données), ne pouvant pas souffrir de perte d'information sont répliquées en temps réel sur différents serveurs.

Le système dans sa globalité fait l'objet de sauvegarde quotidienne, ces sauvegardes sont ensuite mises au coffre ignifugé sur place, et, par ailleurs, mises en coffre distant. Les deux salles machines sont dans des bâtiments différents à des niveaux distincts.

Chaque élément matériel ou logiciel est soit redondant, soit dispose d'un secours prêt à l'usage. Ceci garantit, en cas de sinistre, un redémarrage dans un temps minimum.

### **Risques de piratages des cartes bancaires**

Le système de paiement utilisé actuellement est de type SSL (système de cryptage). Par sécurité la société Artprice ne fait pas transiter les numéros de carte de crédit par ses plates-formes technologiques.

De manière transparente, l'utilisateur d'Artprice, quelque soit sa nationalité, se voit proposer trois plates-formes :

Groupe ATOS, leader européen du paiement électronique, société française résidant dans la région lilloise.

Cybermut, plate forme électronique de paiement du Crédit Mutuel,

Paypal, leader américain de la banque électronique en ligne racheté par le Groupe E-Bay.

Dans cette configuration Artprice ne détenant jamais les coordonnées bancaires de ses clients ne peut être victime d'un détournement de ces dernières.

### **Risques de virus informatiques**

Concernant les virus, l'intégralité des serveurs frontaux ouverts au public, les postes informatiques de production et les postes bureautiques sont protégés par des logiciels anti virus et remis à jour régulièrement.

Néanmoins, la société Artprice ne peut être tenue responsable d'actes de guerre, d'actes de guerre civile, de catastrophe naturelle, du fait du prince ou de fait exogène à la société Artprice et ses compétences.

### **Risques liés au personnel d'Artprice**

La société Artprice ne peut garantir la pérennité du personnel. Bien que l'organisation interne d'Artprice soit très influencée par le concept d'équipe, il existe un degré de dépendance sur certains individus.

Thierry Ehrmann, Président Directeur Général doit être mentionné au premier rang. Ses dix-huit ans d'expérience d'éditeur de banques de données et de connaissance de l'Internet et du marché de l'art

sont des atouts fondamentaux pour Artprice ainsi que ses relations avec de nombreux acteurs du marché ainsi que les grands comptes d'Artprice.

L'intervention de Thierry Ehrmann se situe également dans ses commentaires d'auteurs sur le marché de l'art publiés dans la presse internationale. Il est le principal créateur et auteur de la place de marché normalisée, des nouveaux indices, des visuels, logos et baseline du Groupe Artprice. Il définit l'organisation contextuelle des banques de données du Groupe Artprice. Il existe donc un fort degré de dépendance de par ses différentes interventions en qualité d'auteur et au titre de ses œuvres de l'esprit.

L'obligation d'Artprice vis à vis de Thierry EHRMANN se cantonne à son obligation de respecter le droit moral des œuvres de l'esprit de Thierry EHRMANN qui est, conformément à l'article L 121-1 du CPI, attaché à sa personne, perpétuel, inaliénable et imprescriptible. Il est transmissible à cause de mort aux héritiers de l'auteur.

De même les logiciels du Groupe Artprice sont produits en œuvre de collaboration avec ce dernier, La société Artprice a comme obligation de respecter le droit au respect de l'œuvre au titre de l'article L121.1 du CPI.

Il est toutefois important de préciser que la société Artprice détient sa marque et l'ensemble des DNS (cité au prospectus d'introduction du 21 janvier 2000) dont Artprice.com. Elle possède naturellement l'actif de ses banques de données. De même qu'elle possède l'intégralité des éléments d'actif de toutes ses filiales et/ou éléments d'actif rachetés dans le cadre de sa croissance externe.

Dans l'hypothèse où Thierry EHRMANN souhaiterait à l'avenir que la société Artprice le rémunère en tant qu'auteur des œuvres de l'esprit dont elle a l'usufruit, la société Artprice ferait alors, une analyse et un comparatif entre le coût que cela engendrerait et l'apport (en terme de chiffre d'affaires, d'image ...) que cela représenterait pour la société.

D'autres positions stratégiques (informatique, marketing, technologie, process et customer service) sont occupées par un personnel hautement qualifié qui ne peut être remplacé rapidement notamment Nadège Ehrmann en sa qualité de Secrétaire Générale, responsable des process industriels normalisant les datas d'Artprice ; Josette Mey, Directrice du Marketing, responsable des relations auctioneers, grands comptes et journaux internationaux, et plus particulièrement sur la zone Amérique du Nord et Asie du Sud-Est ; Nabila Arify, Directrice Administratif et Financier, responsable de la mise en place et du suivi de contrôles internes et ERP.

### **Risques liés au marché de l'art**

Il est possible que le mouvement cyclique du marché de l'art se reflète aussi dans les résultats d'Artprice. En période de récession ou de déflation, Artprice est susceptible d'enregistrer moins de résultats de ventes, ayant pour conséquence une éventuelle chute des consultations payantes.

### **Risques géopolitique**

Ce risque entre la France et les USA, s'il devait se concrétiser, se retrouverait dans les grandes institutions muséales, bibliothèques municipales et institutions fédérales. Les particuliers et les professionnels de l'art seraient plus faiblement affectés.

### **Risques liés à la non réalisation du modèle économique (liés aux nouvelles technologies de l'information) et au risque de chute de la valorisation qu'elle entraînerait**

La société Artprice prévoit une augmentation importante des ventes dans les années à venir. Bien que le modèle économique de la société soit fondé sur des analyses de marchés approfondies, rien

ne permet d'assurer que ces prévisions internes se révéleront exactes.

L'expérience de la société Artprice.com entre autres, sur le marché primaire est encore insuffisante pour pouvoir tirer des conclusions sur la durée nécessaire pour mettre en place cette activité. Si le succès escompté de la société n'est pas atteint dans un certain délai, cela pourrait avoir un effet néfaste sur la valeur des actions en bourse de la société, sur sa situation financière et ses profits.

### **Risques liés aux outils de mesure des consultations des sites web d'Artprice**

La société Artprice ne peut garantir disposer d'outils fiables pour mesurer l'audience des pages consultées sur les différents sites web d'Artprice, tant avec ses propres outils de mesure que des outils de mesure de consultation en provenance de société tiers.

De plus, les modifications quotidiennes de l'arborescence ou des codes sources sur plus de 936 sites web d'Artprice et des banques de données d'Artprice, modifient régulièrement la typologie des scripts de connexion.

Concernant le lectorat d'Artprice, défini comme une personne-membre ayant laissé son identité électronique et/ou physique avec son consentement pour recevoir une information spécifique qu'elle a elle-même programmée, la société Artprice applique principalement les règles et démarches de la presse écrite et audiovisuelle pour définir le nombre de membres ayant accès à cette information qualifiée. La société Artprice calcule donc une audience cumulée, une audience moyenne, un CPM, une durée de consultation par individu et définit ses propres GRP. Un écran Artprice est défini par l'identifiant, le mot de passe et/ou les cookies. La société Artprice, à partir de cet écran, reconstitue, selon ses propres méthodes, le nombre de membres ayant capacité à bénéficier de l'écran tel que défini dans le présent paragraphe. La société Artprice bâtit à partir des membres une structure d'audience et profil ainsi qu'une projection du nombre de membres total. L'ensemble de ces chiffres résultant des départements marketing et économétrie est propre à Artprice et ne fait pas l'objet d'une certification par un tiers.

A ce jour, aucune société de mesure d'audience ne s'est imposée comme référent dans le monde comme en Europe et en France.

De même, la société Artprice ne peut garantir une indexation optimisée sur les moteurs de recherche compte tenu des modifications constantes des modes d'indexations liées aux différents moteurs de recherche.

### **Risques liés au réseau Internet**

Le réseau Internet par son protocole IP, ses différents acteurs dans le cadre de la mutualisation de la bande passante et l'absence de réseau propriétaire, représente un risque pour la société Artprice qui ne peut garantir la bonne diffusion de ses données à travers le réseau Internet.

### **Risques liés à la faillite ou à la liquidation judiciaire d'opérateurs télécom**

Les dernières années ont démontré que les opérateurs télécom, notamment des opérateurs historiques et nationaux, sont susceptibles, de part de graves erreurs de gestion, d'entraîner leur mise en redressement judiciaire ou liquidation. Dans ce cas, ils sont susceptibles d'affecter gravement le réseau Internet, les infrastructures de transport numérique, les contrats passés avec des tiers, la relation client avec les usagers des banques de données.

Artprice est exposée à l'ensemble de ces risques tant par le transport de ses données, la gestion de



ses classes C (DNS, ressources primaires) la rupture de la relation client, que d'éventuelles créances mobilisées sur lesdits opérateurs. Les risques décrits au présent paragraphe se sont bel et bien réalisés en Amérique du Nord, en Europe, sur des opérateurs télécom notoirement et nommément connus et étant cotés sur des marchés réglementés à fortes liquidités type premier marché/SRD.

Artprice a néanmoins pris une politique de multi-opérateurs permettant de mutualiser le risque lié à une faillite d'un opérateur Télécom

#### **2.4.4) Assurance – couverture des risques**

##### **Police Assurance Mandataires Sociaux**

Désignation et montant de la garantie couverte : 1 500 KE

Le contrat d'assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux couvre les conséquences des faits susceptibles d'être reprochés aux dirigeants soit par les actionnaires, soit par les tiers quels qu'ils soient.

Franchise par sinistre : 50 KE Police Responsabilité Civile Professionnelle

Désignation et montant de la garantie couverte :

##### Dommages avant livraison :

Dommages corporels 4 573 KE

Dommages matériels, Immatériels consécutifs,  
 Immatériels non consécutifs confondus (Franchise 457€) 763 KE

Dont dommages Immatériels non consécutifs (Franchise 1.524 €) 76 KE

##### Dommages après livraison :

Dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs,  
 immatériels non consécutifs confondus  
 par année d'assurances (Franchise 457€) 63 KE

avec un maximum par sinistre de : 63 KE

dont dommages matériels et immatériels consécutifs 457 KE

Franchise 10%( mini 457 € maxi 2.287 €)

dont dommages Immatériels non consécutifs (Franchise 1.524 €) 6 KE

Franchise 10%( mini 1.524 € maxi 7.622 €)

##### **Police Assurance Tous Risques Informatiques**

Désignation et montant de la garantie couverte 873 KE

. Informatique, Bureautique et Electronique

. Frais de reconstitution des archives

. Frais supplémentaires d'exploitation

Franchise sur chacun des postes de : 152 € par événement

##### **Police d'Assurance Véhicule Tous Risques**

Peugeot Expert usage professionnel

Dommages tout accident

Franchise 150 euros par sinistre responsable ou vol

A notre connaissance, il n'existe pas de risque significatif qui ne soit pas assuré.

#### **2.4.5) Risques sur les actifs incorporels**

Des tests de dépréciation ont été reconduits au 31/12/2006 où des provisionnels ont été établis sur 5 ans (soit jusqu'en 2009) et ont fait l'objet d'une réactualisation compte tenu des événements passés et futurs.

- LSJE,
- Electre (Argus du Livre)
- Banque de données Artprice.

Une estimation des flux de trésorerie futurs attendus de chacun de ces actifs a été effectuée. Les projections d'activité ont été établies sur une période de 5 ans. A l'issue de cette période, un flux d'exploitation normatif est déterminé dont l'actualisation à l'infini permet d'obtenir la "valeur de sortie" de 1 % . Le taux de croissance à l'infini étant de 1 %.

Ces tests ont démontré qu'aucun de ces éléments d'actifs ne devait faire l'objet d'une dépréciation.

Les hypothèses retenues, à savoir le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini, n'ont pas été modifiées entre les deux périodes où les tests ont été réalisés. Les principales hypothèses utilisées lors des tests de valeur sont les suivantes :

1) Taux d'actualisation :	15,28 %
2) Taux de croissance à l'infini :	1,00 %

Le taux d'actualisation se décompose comme suit :

- O.A.T. 10 ans :	3,20 %
- Taux prime de risques spécifiques du marché :	12,08 %.

#### **2.5 - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

#### **2.6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ART. 1 225-100-3 du Code de Commerce)**

##### **Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.**

Afin d'assurer une plus grande transparence des mesures pouvant avoir une influence sur le cours ou l'issue des offres, le rapport de gestion vous expose et explique les éléments suivants qui sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (art. L 225-100-3 issu de la loi 2006-387 du 31-3-2006) :

- **Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres (C. mon. fin. art. L 621-18-2 et art. R 621-43-1 issu du décret 2006-256 du 2-3-2006) : Néant**

➤ **Structure du capital de la société :**

Au 31 décembre 2006, le capital social de la société Artprice.com s'élève à 6 296 665 euros divisé en 6 296 665 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, entièrement libérées.

Les titres constituant le capital d'Artprice revêtent la forme de titres au porteur ou au nominatif.

La cession des actions, quelle que soit leur forme, s'opère dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Un droit de vote double a été mis en place, et intégré dans les statuts.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Au 31 décembre 2006, Le Groupe Serveur, principal actionnaire d'Artprice, détient 2 093 595 actions, soit 33,25 % du capital social d'Artprice et 50,15 % des droits de vote.

Il n'existe à ce jour aucun pacte d'actionnaire en vigueur.

Tableau d'évolution du capital social de la société Artprice.com depuis sa constitution

Date	Nature de l'opération	Augmentation du capital	Prime d'émission et d'apport	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nominal	Capital social
8.02.97	Constitution				10 000	100 F	1 000 000 F
25.03.98	Augmentation du capital en numéraire	50 000 F	950 000 F	10 000	10 500	100 F	1 050 000 F
14.10.99	Augmentation du capital en numéraire	262 500 F	33 736 000 F	10 500	13 125	100 F	1 312 500 F
14.10.99	Augmentation du capital par incorporation d'une somme de 33 125 242 francs prélevée sur la prime d'émission et conversion du capital en euro	33 125 242 F		13 125	5 250 000	1 €	5 250 000 €
10.02.00	Constatation de l'augmentation du capital d'une somme de 1.000.000 euros par création de 1.000.000 d'actions nouvelles d'un euro de valeur nominale	1 000 000 €	18 060 000 €	5 250 000	6 250 000	1 €	6 250 000 €
27.04.06	Options levées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005	5 135 €	2 054 €	6 250 000	6 255 135	1 €	6 255 135 €
25.04.07	Options levées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006	41 530 €	133 013 €	6 255 135	6 296 665	1 €	6 296 665 €



- Répartition du capital social

Actionnariat	Situation au 31/12/2006			Situation au 31/12/2005			Situation au 31/12/2004		
	Nbre actions	% capital	% droits vote	Nbre actions	% capital	% droits vote	Nbre actions	% capital	% droits vote
<b>ACTIONNAIRES DIRIGEANTS</b>									
T.Ehrmann	1	0.001	0.001	1	0.001	0.001	1	0.001	0.001
N. Ehrmann	1	0.001	0.001	1	0.001	0.001	1	0.001	0.001
S. Ehrmann	2040	0.03	0.03	1500	0.02	0.02	1500	0.02	0.02
<b>TOTAL FAMILLE EHRMANN</b>	<b>2 042</b>	<b>0.032</b>	<b>0.032</b>	<b>1 502</b>	<b>0.022</b>	<b>0.021</b>	<b>1 502</b>	<b>0.022</b>	<b>0.021</b>
Action de concert	Néant			Néant			Néant		
Actionnariat salarié ( au sens art.225-102 du code du commerce)	Néant			Néant			Néant		
<b>TITRES AUTO DETENU</b>	<b>53 859</b>	<b>0.85</b>	<b>0.65</b>	<b>53 859</b>	<b>0.86</b>	<b>0.65</b>	<b>53 859</b>	<b>0.86</b>	<b>0.64</b>
<b>ACTIONNARIAT GROUPE SERVEUR</b>	<b>2 093 661</b>	<b>33.25</b>	<b>50.15</b>	<b>2 104 445</b>	<b>33.64</b>	<b>50.70</b>	<b>2 204 089</b>	<b>35.27</b>	<b>52.13</b>
<b>Actionnariat SPGP</b> Détenue supérieure à plus de 5 %	<b>342 827</b>	<b>5.49</b>	<b>4.13</b>	<b>342 827</b>	<b>5.49</b>	<b>4.13</b>			
<b>Actionnariat Amiral Gestion</b> Détenue supérieure à plus de 5 %							<b>621 043</b>	<b>5.00</b>	<b>9.93</b>
<b>ACTIONNAIRES NON DIRIGEANTS</b> (titres au porteur et nominatifs)	<b>3 804 276</b>			<b>3 752 502</b>			<b>3 369 507</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>6 296 665</b>			<b>6 255 135</b>			<b>6 250 000</b>		

A la date d'enregistrement du document de référence, en dehors de la société SPGP sortie courant 2007, la répartition du capital d'ARTPRICE au 31/12/2007 n'a pas fait l'objet de modification importante. La participation du Groupe Serveur et de la Famille Ehrmann restant inchangée.



### **3. TABLEAU DES RESULTATS**

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du Décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices.

### **4. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

- activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle (art. L 233-6 et L 247-1) ;

#### **Tableau des filiales et participations (Comportant chiffre d'affaires hors taxe et résultat du dernier exercice clos).**

La société Artprice.com est société mère d'un groupe fiscal intégrant les sociétés suivantes :

- ✓ SARL Editions Van Wilder
- ✓ SARL Le Serveur Judiciaire Européen

- prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou la prise du contrôle de telles sociétés (art. L 233-6 et L 247-1) ;

Néant.

### **5. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues et autorisées antérieurement, dont l'application s'est poursuivie, ainsi que les nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration, vos Commissaires aux Comptes ayant été dûment avisés de ces conventions décrites dans le rapport spécial.



**6. LISTE DES MANDATS ET REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX – FONCTIONNEMENT ET POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MANDATS DE THIERRY EHRMANN**  
**AU 31.12.06**

Mandats de Thierry EHRMANN (en tant que PP et RP) et contrat de travail :

➤ En tant que personne physique :

Société	Pdt CA/Pdt	D.G.	Administrateur	Gérant	Salarié
Accès Internet (SARL)				X	
Artprice.com (SA)	X	X	X		
Editions Van Wilder (SARL)				X	
Groupe Serveur (SAS)	X				
Internet Gratuit (SARL)				X	
L'Organe (SARL)				X	
LSJE (SARL)				X	
R.P.A. (SARL)				X	
Serveur Télécom (SARL)				X	

➤ En qualité de représentant permanent du groupe serveur :

Société	Pdt CA/Pdt	Administrateur
Editing Server (SA)		X

**MANDAT DE NADEGE EHRMANN**  
**AU 31.12.06**

Mandat de Nadège EHRMANN et contrat de travail :

Société	Administrateur	Président	Salariée
Artprice.com (SA)	X		X
Groupe Serveur (SAS)			X

**MANDATS DE SYDNEY EHRMANN**  
**AU 31.12.06**

Mandat de Sydney EHRMANN et contrat de travail :

Société	Administrateur	Gérant	Salarié
Serveur (EURL)		X	
Artprice.com (SA)	X		
Groupe Serveur (SAS)			X

**Rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux  
 au cours de l'exercice clos le 31.12.06 :**

MANDATAIRES SOCIAUX	Sommes versées par la société			Sommes versées par les sociétés contrôlées ou contrôlantes
	Rémunération en tant que mandataire social	Rémunération en tant que salarié	Avantages en nature en tant que mandataire social	Rémunération et avantage en nature (Groupe Serveur)
Thierry EHRMANN	Néant	Néant	Néant	45,7 K€
Nadège EHRMANN	Néant	26,3 K€	Néant	14,7 K€
Sydney EHRMANN	Néant	Néant	Néant	3,6 K€

Les mandataires sociaux ne disposent d'aucun système de prime de départ ou de rémunération différée et/ou conditionnelle.

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucun jeton de présence ni rémunération variable.

- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société ;

Les statuts de la société Artprice réglementent, dans ses articles 15 à 19, la nomination, les fonctions, les pouvoirs et la rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général.

Aucun règlement intérieur ni même code de déontologie n'existe à ce jour.

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au minimum et dix-huit au maximum. Nommés pour six années ils sont rééligibles et révocables par décision de l'assemblée générale.

A chaque décision jugée importante une réunion du Conseil d'Administration a lieu afin de permettre à chaque mandataire social d'être informé des projets, d'exprimer leur opinion sur ce dernier et décider ensemble de la ou des solutions à adopter pour chacun de ces projets.

**7. EXAMEN DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

- Renouvellement des mandats d'Administrateurs et Commissaires aux Comptes.

Aucun renouvellement n'est à l'ordre du Jour

- Nomination d'un nouvel administrateur.

Nous vous proposons de nommer Monsieur Kurt EHRMANN, demeurant 17, rue de la république 69270 Saint Romain au Mont d'Or, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## **8. ACTIONNARIAT – SEUILS DE DETENTION**

Au 31 décembre 2006, les éléments concernant l'actionnariat de la société étaient les suivants :

- participation excédant 2/3 du capital et des droits de vote	Néant
- participation excédant 1/2 du capital et des droits de vote	Sté Groupe SERVEUR
- participation excédant 1/3 du capital et des droits de vote	Néant
- participation excédant 1/10 <sup>ème</sup> du capital et des droits de vote	Néant
- participation excédant 1/20 <sup>ème</sup> du capital et des droits de vote	SPGP

Durant l'exercice 2006, aucun franchissement de seuil n'a été constaté.

A la connaissance de la société Artprice.com, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Par courrier du 22 février 2007, la Société Privée de Gestion de Patrimoine – SPGP (17, avenue Matignon, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 février 2007, par suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil de 5 % du capital de la société ARTPRICE.COM et détenir, pour le compte desdits fonds, 290 682 actions ARTPRICE.COM représentant autant de droits de vote, soit 4,62% du capital et 3,46% des droits de vote de cette société.

## **9. PACTE D'ACTIONNAIRES**

Il n'existe à ce jour aucun pacte d'actionnaires en vigueur.

## **10. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS EN BOURSE**

Nombre de titres détenus au 31/12/2005 :	53 859
Nombre de titres détenus au 31/12/2006 :	53 859
Nombre de titres cédés sur le marché sur l'exercice 2006 :	0

### **Actions d'auto-contrôle :**

Nous vous informons que la société ARTPRICE.COM détenait, au 31 décembre 2006, 53 859 titres de ses propres actions pour un montant de 732 K€ (valeur brute).

(En K€)	31/12/06	Acquisitions	Cessions	31/12/05
Nombre actions propres	53 859	0	0	53 859
Valeur brute actions propres	732	0	0	732

Artprice n'a procédé à aucune opération de rachat ou de cession d'actions sur l'exercice 2007 et jusqu'à ce jour. Le contrat de liquidité confié à la société ARKEON Finance depuis le 01/02/004 est toujours en cours.

## **11. TABLEAU RELATIF AU DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Délégation de compétence/autorisations par l'assemblée générale	Nature de l'opération, objet de la délégation	Durée des plans	Montant maximum de l'augmentation de capital
09/12/99	Mise en place et réalisation d'un plan de stock option	7 ans	26 500 €
09/12/99	Mise en place et réalisation d'un plan de stock option	7 ans	40 000 €
28/06/03	Mise en place et réalisation d'un plan de stock option	5 ans	144 500 €

## **12. RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIONNARIAT DES SALARIES**

### PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2006.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce était inexistante.

### STOCK OPTIONS – PLANS

Plan d'options	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date assemblée	09/12/1999	09/12/1999	28/06/2003
Date du conseil d'administration	13/04/2000	18/12/2000	15/07/2003
Nbre total d'actions pouvant être souscrites	26 500 19 bénéficiaires	40 000 39 bénéficiaires	144 500 34 bénéficiaires
Nbre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux	0	0	0
Nbre de dirigeants concernés	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	13/04/2000	18/12/2000	15/07/2003
Date d'expiration	12/04/2007	17/12/2007	14/07/2008
Prix de souscription	32,71 euros	15,63 euros	1,40 euros
Durée des plans	7 ans	7 ans	5 ans
Nbre d'actions souscrites durant l'exercice clos le 31.12.05			5 135
Nbre d'actions souscrites durant l'exercice clos le 31.12.06	0	8 180	33 350
Option de souscription ou d'achat d'actions annulées au 31 décembre 2006	13 500	21 000	6 000
Option de souscription ou d'achat d'actions restantes	13 000	10 820	100 015

Dans l'hypothèse où les 58 350 options, résultant du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> plan de stock-options mis en place par Artprice et non encore souscrites au 31 décembre 2007, seraient levées, la dilution potentielle du capital serait au maximum de 0.91 %.

Le Conseil d'administration a tiré les conséquences des options levées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 en mettant en œuvre les opérations d'augmentation subséquentes de 41 530 € du capital social, et en modifiant corrélativement l'article 7 des statuts "capital social" désormais porté à 6 296 665 €, par mise en œuvre de la délégation à lui consentie à cet effet les 9 décembre 1999 et 28 juin 2003.

#### AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES ET PLAN D'EPARGNE

Nous vous précisons que votre conseil doit tous les trois ans soumettre à votre suffrage le bien fondé d'une augmentation de capital au profit des salariés dans le cadre des dispositions de l'article L 443.5 du Code du Travail. A ce titre, nous vous rappelons que la dernière consultation de l'assemblée générale sur ce sujet date du 30 juin 2006.

### **13. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE (SOURCE EURONEXT)**

mois-année	nombre de séances	Cours clôture plus haut	Cours clôture plus bas	Titres échangés
Janv-06	22	18,53	14,65	906 344
Fév-06	20	30,25	18	2 105 374
Mars-06	23	29,4	25,7	591 796
Avr-06	18	28,16	25,66	448 038
Mai-06	22	27,41	17,81	858 148
Juin-06	22	22,37	17,7	398 973
Juil-06	21	21,64	16	366 584
Aout-06	23	20,35	16,17	291 463
sept-06	21	20,44	18,33	267 997
oct-06	22	19,72	18,03	264 497
Nov-06	22	22,99	18,39	874 303
Déc-06	19	19,28	17,66	512 492
Janv-07	22	19	17,94	265 907
Fév-07	20	18,10	15,7	793 025
Mars-07	22	17,5	16,41	221 690
Avril-07	19	17	15,37	286 998

### **14. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 5 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

#### Effectif :

L'effectif moyen de la société Artprice.com à la date de la clôture de l'exercice, soit au 31 décembre 2006, était de 29 salariés. Il y a eu plusieurs embauches définitives.

Des contrats à durée déterminée ont été conclus pour le remplacement de salariés absents, pour combler un certain retard dans la saisie des datas, faire face aux surcharges temporaires de travail dues aux lancements de nouveaux produits et à la promotion de ces derniers auprès de nos clients et prospects.

Nous avons eu une procédure de licenciement pour motif personnel au cours de l'exercice.

#### Représentation des salariés :

Il n'y a pas de représentation des salariés suite à une carence de candidature à l'occasion des élections des délégués du personnel qui ont eu lieu en juillet 2005

### Organisation du temps de travail :

En application des 35 heures depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les salariés non cadres et les cadres de 1<sup>ère</sup> catégorie travaillent 37 heures par semaine et bénéficient, en contrepartie, d'un jour de RTT par mois, et les cadres 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories font jusqu'à 38,5 heures par semaine et, en contrepartie, sont rémunérés à 115 % du salaire conventionnel et disposent de 12 jours de RTT par an.

### Rémunération :

Des ajustements de salaires ont été faits durant l'exercice suite à l'augmentation du SMIC et des salaires minimums conventionnels. Par ailleurs, des augmentations individuelles ont été accordées mais aucune hausse collective n'a été pratiquée. Conformément aux dispositions de la SYNTEC, convention collective applicable au sein de la société, les salariés bénéficient d'une prime de vacances d'un montant au moins égal à 10 % de la masse globale des indemnités de congés payés de l'ensemble des salariés.

### Hygiène et sécurité :

Les locaux sont aux normes en vigueur en matière de sécurité et d'hygiène (issues de secours, extincteurs, interdiction de fumer dans les locaux, entretien régulier des locaux..)

### Impact environnemental :

La société exerce une activité de prestataire de services qui n'a pas d'impact environnemental significatif.

De même, ses consommations en eau et énergétique n'ont pas d'impact environnemental significatif. Ceci est d'autant plus vrai que, durant l'exercice, les efforts pour réduire leur consommation ont été poursuivis (éteindre les ordinateurs au lieu de les laisser en veille, utilisation d'ampoules à basse tension, éteindre les lumières durant les pauses déjeuner et le soir avant de quitter les locaux, baisser les radiateurs durant la nuit et les week-end ...)

La société n'a pas pris d'autres mesures particulières en matière environnementale durant l'exercice clos le 31 décembre 2006.

### **\* COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE \***

Par ailleurs et dans le cadre de la compétence extraordinaire de votre assemblée, nous soumettons à votre approbation :

### **15. HARMONISATION DES STATUTS PAR RAPPORT AUX NOUVELLES DISPOSITIONS EN VIGUEUR**

Durant l'exercice 2006 de nombreuses évolutions législatives et réglementaires ont eu lieu c'est pourquoi nous vous proposons de modifier les statuts en conséquence :

Article 15 - Conseil d'administration.

Nous vous proposons de rajouter le paragraphe suivant à la fin de l'article 15 :

7- lorsque le rapport présenté par le conseil d'administration lors de l'assemblée générale en application de l'article L. 225-102, établit que les actions détenues par le personnel de la société

ainsi que par le personnel de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180, représentent plus de 3 % du capital social de la société, un administrateur élu, dans les mêmes conditions de vote que les autres administrateurs, par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition des actionnaires visés à l'article L. 225-102.

Article 21 – Assemblées Générales :

1. Convocation, lieu de réunion.

Nous vous proposons de rajouter la phrase suivante à la fin du cinquième alinéa :

« En cas de location d'action nominative depuis un mois au moins avant à la date des insertions susvisées, le titulaire du droit de vote est convoqué à toute assemblée par lettre ordinaire. »

« 3. Accès aux assemblées.

Nous vous proposons de remplacer les deux premiers alinéas par le texte suivant :

- Justification de la qualité d'actionnaire.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'assemblée et l'a fait connaître à la société ne peut revenir sur son choix.

- Télécommunication.

Tout actionnaire pourra également, si le conseil le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi. Dans ce cas, l'attestation de participation susvisée pourra être communiquée par voie électronique.



## **16. MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PLAN DE STOCK-OPTION**

La société Artprice souhaite associer de façon étroite ses collaborateurs au développement et aux résultats du Groupe. Ainsi, nous proposons d'autoriser le conseil à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscriptions ou d'achat d'actions par le personnel salarié.

Le nombre total d'options ouvertes au titre de cette autorisation ne pourra donner droit à un nombre d'actions supérieur au plafond fixé par la réglementation en vigueur.

L'autorisation serait donnée pour une durée de 38 mois à compter de l'assemblée générale.

Le prix de souscription serait déterminé par le conseil dans la limite des conditions fixées par la loi et le délai d'exercice des options serait limité à cinq ans à compter de leur attribution. Les options seront ouvertes aux personnes désignées par le conseil parmi les salariés ou dirigeant de la société et des sociétés liées à elle par des participations directes ou indirectes.

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES  
CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
<b>II SITUATION FINANCIERE</b>					
a) Capital social	6 250 000	6 250 000	6 250 000	6 255 135	6 296 665
b) Nombre d'actions émises	6 250 000	6 250 000	6 250 000	6 255 135	6 296 665
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>II RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires Hors Taxes	1 671 696	2 004 304	2 364 752	3 478 887	4 295 149
b) Résultat <b>avant</b> impôts, amortissements et provisions	-5 577 663	-1 755 023	-956 950	2 649 694	1 222 518
c) Impôt sur les bénéfices	0	3 811	3 750	3 750	3 750
d) Résultat <b>après</b> impôts, amortissements et provisions	-8 504 825	-1 796 713	-1 547 035	3 016 131	1 160 784
e) Montant des bénéfices distribués (1)	0	0	0	0	0
<b>III RESULTAT DES OPERATIONS PAR ACTIONS</b>					
a) Résultat <b>après</b> impôts, avant amortissements et provisions	-0,89	-0,28	-0,15	0,42	0,19
b) Résultat <b>après</b> impôts, amortissements et provisions	-1,36	-0,29	-0,25	0,48	0,18
c) Dividendes versés par actions (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IV PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés moyen	38	27	29	33	29
b) Montant de la masse salariale	971 256	677 300	669 310	682 802	827 039
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité social, œuvres sociales, etc...)	403 163	275 444	295 337	269 873	333 645

## **RAPPORT SPECIAL SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

**(ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)**

### **I - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

#### **1.1 - Composition du Conseil**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration de la société comprend, au minimum, trois membres et, au maximum, dix huit membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. La durée de leur fonction est de 6 années.

Le Conseil d'Administration est composé actuellement de 3 membres.

Personnes	1 <sup>ère</sup> nomination mandat d'Administrateur	Date de renouvellement mandat d'Administrateur	Présidence	Direction Générale	Fin de mandat
Thierry Ehrmann	29/10/1999	30/06/2005	30/06/05	30/06/05	31/12/2010
Nadège Ehrmann	3/12/1997	30/06/2005	NA	NA	31/12/2010
Sydney Ehrmann	19/06/2004	30/06/2005	NA	NA	31/12/2010

#### **1.2 - Organisation des travaux du Conseil**

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

#### **1.3 - Convocations au Conseil, fréquence des réunions et participation**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil s'est réuni quatre fois.

##### **1.3.1) L'agenda et l'ordre du jour des réunions du Conseil ont été les suivants**

###### **Conseil d'Administration du 27 avril 2006 dont l'ordre du jour était :**

- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005,

- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Conventions de l'article L 225-39 du code de commerce,
- Point sur les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes
- Point sur les conventions réglementées conclues et autorisées durant l'exercice 2005,
- Point sur les litiges en cours,
- Etat de l'actionnariat salarié,
- Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés conformément aux dispositions de l'article L 225.129 VII du code de commerce,
- Constatation de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 5 135 euros du fait de levée d'options de souscription d'actions de salariés bénéficiaires des plans de stock-options ;
- Modification corrélative des statuts,
- Proposition de refonte des statuts pour les mettre à jour par rapport aux nouvelles réglementations entrées en vigueur,
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte,
- Préparation des rapports et des projets de résolutions,
- Questions diverses,

#### **Conseil d'Administration du 5 mai 2006 dont l'ordre du jour était :**

- Examen et autorisation du projet d'avenant aux contrats de concessions conclus les 30 mars 2005, 22 juillet 2005, 25 novembre 2005 et 19 janvier 2006.
- Examen et autorisation du projet de convention de compte courant détenu par Groupe Serveur dans Artprice.com.
- Questions diverses.

#### **Conseil d'Administration du 24 octobre 2006 dont l'ordre du jour était :**

- Examen et arrêté des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2006,
- Rapport sur l'activité du premier semestre de l'exercice,
- Point sur les opérations réalisées au titre des options de souscription ou d'achats d'actions
- Point sur les conventions réglementées,
- Point sur les affaires en cours,
- Questions diverses,

#### **Conseil d'Administration du 20 décembre 2006 dont l'ordre du jour était :**

- Décision relative au plan de stock-options mis en place en 2003,
- Questions diverses,

### **1.3.2) Convocation des administrateurs et commissaires aux comptes**

Les administrateurs ont été convoqués par le Président dans les conditions définies par l'article 17 des statuts.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les séances du Conseil d'Administration qui ont examiné ou arrêté les comptes annuels ou intermédiaires.

### **1.3.3) Participation des administrateurs, commissaires aux comptes et conseil juridique aux réunions du Conseil d'Administration**

#### Administrateurs :

Madame Nadège EHRMANN, Monsieur Thierry EHRMANN et Monsieur Sydney EHRMANN ont été présents à toutes les réunions du Conseil d'Administration qui ont eu lieu durant l'exercice 2006.

#### Commissaires aux comptes :

- la société FIDUCIAIRE CENTREX, co-commissaire aux comptes titulaire, a été représentée par Mrs Régis Vanliefland et Régis Lacroix lors du Conseil d'Administration du 27 avril 2006 et par M Régis Vanliefland lors du Conseil d'Administration du 24 octobre 2006.
- Monsieur Bruno Genevois, co-commissaire aux comptes titulaire a été présent, assisté de Mme Valérie Malnoy, au Conseil d'Administration du 27 avril 2006 et au Conseil d'Administration du 24 octobre 2006.

#### Conseil juridique :

Le suivi juridique de la société Artprice.com a été assuré durant l'exercice 2006 par le Cabinet Jakubowicz représenté par Maître Véronique Girardot lors du Conseil d'Administration du 27 avril 2006 et par Maître Amandine ROMAND lors du Conseil d'Administration du 24 octobre 2006.

### **1.4 - Information des administrateurs**

Les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à leur mission avant chaque réunion du Conseil conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ils reçoivent aussi régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

### **1.5 - Tenue des réunions et décisions adoptées**

Les réunions du Conseil se sont déroulées au siège social, à savoir au domaine de la source 69270 Saint Romain au Mont d'Or, et ont été présidées par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Thierry EHRMANN.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil a pris les décisions suivantes :

- Examiner et arrêter les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- Examiner et arrêter les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- Proposer l'affectation du résultat de l'exercice,

- Proposer d'adopter une position défavorable au projet d'augmentation de capital réservée aux salariés conformément aux dispositions de l'article L 225.129 VII du code de commerce,
- Constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 5 135 euros du fait de levée d'options de souscription d'actions de salariés bénéficiaires des plans de stock-options,
- Modifier en conséquence les statuts,
- Proposer de refondre les statuts pour les mettre à jour par rapport aux nouvelles réglementations entrées en vigueur,
- Examiner et autoriser la conclusion d'avenant aux contrats de concessions conclus les 30 mars 2005, 22 juillet 2005, 25 novembre 2005 et 19 janvier 2006,
- Examiner et autoriser la conclusion d'une convention de compte courant détenu par Groupe Serveur dans Artprice.com,
- Examiner et arrêter les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2006,
- Constaté le nombre de levées réalisées depuis le début de l'exercice dans le cadre des plans de stock-option en vigueur,
- Confirmer la possibilité pour la salariée ayant fait l'objet d'une rupture négociée de continuer à bénéficier des stock options qui lui avaient été attribués dans le cadre des plans de stock-options mis en place les 13 avril 2000, 18 décembre 2000 et 15 juillet 2003,
- Permettre aux 2 salariés concernés par une procédure de licenciement de continuer à bénéficier des stock options qui leurs avaient été attribués dans le cadre du plan de stock-options mis en place le 15 juillet 2003.

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante. Les procès-verbaux sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

### **1.6 – Rémunération des dirigeants**

Aucun des dirigeants n'a bénéficié durant l'exercice 2006 de jeton de présence ni de rémunération, fixe ou variable, en contrepartie de leur mandat social au sein de la société Artprice.

La société n'accorde aucun avantage spécifique concernant les rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite pour les dirigeants de la société Artprice.

## **II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.**

Les procédures de contrôle interne mises en place par la société Artprice.com ont pour but de s'assurer de la fiabilité des comptes, la gestion financière et de la maîtrise des risques inhérents à l'activité de la Société. Elles font régulièrement l'objet de mises à jour.

L'organisation du contrôle interne s'articule de la façon suivante :

### **1.1 - Description du système comptable**

Les principaux éléments ci-après précisent l'organisation dans laquelle s'inscrit l'élaboration de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires.

La production des informations comptables et financières de la Société est sous la responsabilité du service comptable et financier dont la responsable est rattachée à la Direction Générale de la société, elle-même supervisée par le Président Directeur Général. Ce service assure également la gestion de la trésorerie de la Société.

L'environnement informatique comptable est sous progiciels CEGID PGI Comptabilité S5 avec contrats de maintenance sur site, lequel permet d'établir l'ensemble des reporting et le suivi régulier des affaires.

Le processus d'exploitation comptable est intégré à l'informatique générale du Groupe Artprice dont les outils spécifiques conduisent à l'enregistrement des recettes (BackOffice).

La principale activité d'Artprice étant la vente en ligne d'information, il a été développé un process automatisé de traitement de la facturation en ligne, lequel intègre un ERP dans sa structuration. Plus de 90 % du chiffre d'affaires est traité électroniquement par nos process informatiques dont l'interface propriétaire a été écrite entre nos structures et Cegid. L'ensemble de ces process et traitement fait l'objet de dépôt à la CNIL.

### **1.2 - Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation**

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est celle des coûts historiques.

#### **METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Les méthodes d'évaluation et de présentation sont celles prévues par les textes en vigueur.

Dans les cas où plusieurs méthodes sont possibles les options suivantes ont été retenues.

#### **- Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif du bilan selon les principes suivants :

- Comptabilisation à leur valeur d'acquisition,

- Amortissement des frais d'établissement, des frais de recherche et développement, des logiciels, des droits numériques, droits d'auteur et des fichiers commerciaux en linéaire sur une durée de trois ans,
- Les marques et fonds de commerce ne font pas l'objet d'un amortissement.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire des fonds de commerce est inférieure à leur valeur comptable. Un test de dépréciation annuel est réalisé selon la méthode de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus et générés par ces actifs.

La valeur d'inventaire est déterminée à partir de critères liés au niveau d'activité généré par ces fonds et aux perspectives d'utilisation des droits de propriété intellectuelle afférents à ces banques de données.

### **- Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à l'actif du bilan selon les principes comptables suivants :

- Comptabilisation à leur valeur d'acquisition,
- Amortissement calculé selon la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes : 10 années pour les installations et agencements, 3 années pour le matériel de bureau et informatique, et 10 années pour le mobilier de bureau.

### **- Petits matériels de faible valeur**

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureaux dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

### **- Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part des capitaux propres détenus, réévaluée, le cas échéant des perspectives de développement et de résultat.

### **- Stocks**

Les stocks de marchandises et de travaux en cours sont évalués au coût de production, sans excéder la valeur nette de réalisation. Des provisions pour dépréciation sont constituées en fonction du taux de rotation et des perspectives d'écoulement de ces stocks.

### **- Créances et dettes**

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale.



Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur défaillant, est inférieure à la valeur nominale.

### **- Trésorerie**

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au bilan au plus bas de la valeur d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur d'inventaire correspond au cours de clôture ou au cours moyen des vingt dernières cotations pour les titres cotés.

### **- Ecart de conversion**

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été réévaluées en fonction du cours de chaque devise à la clôture de l'exercice.

Les risques de pertes ont donné lieu à la constitution d'une provision.

### **- Intégration fiscale**

la société Artprice.com est société mère d'un groupe fiscal intégrant les sociétés suivantes :

- SARL Editions Van Wilder – Domaine de la Source – 69270 St Romain au Mont d'Or,
- SARL Le Serveur Judiciaire Européen – Domaine de la Source - 69270 St Romain au Mont d'Or.

## **1.3 - Description des procédures de contrôle interne**

La Société assure en interne, la détection et le contrôle de ses risques et les procédures à mettre en place pour les maîtriser. La principale personne en charge de cette mission est la secrétaire générale rattachée à la direction générale de la société. Sa mission est, essentiellement, d'assurer l'élaboration et la formalisation des procédures, en collaboration avec les responsables des services concernés, ainsi que de réaliser les contrôles d'application et les éventuelles améliorations à apporter.

D'une façon générale, les procédures de contrôle interne reposent essentiellement sur le contrôle des opérations par la hiérarchie, et le respect des procédures codifiées et des processus de reporting mis en place (tableaux de bord, charte de saisie, etc.)

Du fait de l'activité de la société, les risques se portent principalement sur les banques de données et les produits proposés à la vente en online et offline.

Dans le domaine de l'identification et de l'évaluation des principaux risques, la société a mis en place les procédures de contrôle visant :

- à assurer l'exhaustivité des banques de données et la fiabilité des informations qu'elles comprennent.
- à assurer un bon déroulement de la vente, la livraison et le règlement des produits physiques (livres et cd-rom) et Internet (unités de consultation, abonnement, personal research).

Les risques de nature juridique ont été analysés et suivis durant l'exercice 2006, en amont, par le service juridique du groupe et contrôlés, en aval, par un professionnel externe indépendant, le Cabinet d'avocats Jakubowicz et Associés.

La Société couvre les risques inhérents à son exploitation et à ses opérations par des assurances spécifiques.

### **III - LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL.**

Enfin, il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitations particulières aux pouvoirs du Directeur Général.

### **IV. NATURE DU CONTROLE EXERCE PAR GROUPE SERVEUR SUR ARTPRICE**

Artprice dispose d'une entière autonomie, notamment dans le choix de ses prestataires informatiques et de manière plus générale de l'ensemble de ses fournisseurs.

Artprice dispose d'une entière autonomie dans l'embauche de ses salariés, dans la mise en place de sa politique marketing et commerciale et dans la gestion de sa trésorerie.

Artprice définit de manière autonome les axes de sa croissance interne et externe et ne fait en aucun cas appel à Groupe Serveur pour l'accompagner dans sa croissance.

Artprice ne partage pas ses banques de données clients en France et dans le monde avec Groupe Serveur.

De manière plus générale, il n'existe pas de conflit d'intérêt, économique ou commercial, entre Artprice et Groupe Serveur.

La société a mis en place un ensemble de procédures afin de prévenir les conflits d'intérêts et en vue d'assurer que le contrôle exercé par Groupe Serveur sur Artprice ne soit pas exercé de manière abusive.

Les différentes procédures de contrôle mises en place sont les suivantes :

- Contrôle régulier du département juridique afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts
- Contrôle établi au quotidien dans la gestion des opérations courantes
- Contrôle des commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ARTPRICE.COM et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en oeuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer, les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'informations comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

A Villeurbanne et Saint Didier au Mont d'Or  
Le 26 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Bruno GENEVOIS

SOCIETE FIDUCIAIRE CENTREX  
Régis VAN LIEFLAND

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les conventions conclues au cours de l'exercice sont présentées dans le tableau I.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Ces conventions sont présentées dans le tableau II.

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

Villeurbanne et Saint Didier au Mont d'Or,  
Le 26 avril 2007  
Les Commissaires aux Comptes

Bruno GENEVOIS

SOCIETE FIDUCIAIRE CENTREX  
Régis VAN LIEFLAND

**TABLEAU I**

**CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE**

<i>Sociétés ou Membres du Conseil d'Administration concernés</i>	<i>Nature, Objet et modalités des conventions</i>	<i>Dates d'approbation</i>	<i>Montants (HT en €)</i>
GROUPE SERVEUR	<p>Convention de prise en charge par la société GROUPE SERVEUR de la mise en place, développement, lancement et exploitation de la place du marché des Arts décoratifs réalisés par la société ARTPRICE.COM.</p> <p>Les modalités financières retenues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- versement mensuel de 82 000 Euros de la société GROUPE SERVEUR à la société ARTPRICE.COM,</li> </ul> <p>Produit comptabilisé sur l'exercice :</p>	05/05/2006	984 000
GROUPE SERVEUR	<p>Convention d'avance en compte-courant prévoyant la rémunération des sommes déposées au taux d'intérêt de 3 %.</p> <p>Convention prenant effet au 1er janvier 2006.</p> <p>Montant de la charge facturée par la société GROUPE SERVEUR à la société ARTPRICE.COM au titre de l'exercice :</p>	05/05/2006	979

**TABLEAU II**

**CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR ET DONT  
 L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

<i>Sociétés ou Membres du Conseil d'Administration concernés</i>	<i>Nature, Objet et modalités des conventions</i>	<i>Montants (HT en €)</i>
GROUPE SERVEUR	Convention de management fees au titre des prestations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- stratégie et développement,</li> <li>- communication,</li> <li>- commerciales,</li> <li>- comptables et financières,</li> <li>- administratives et juridiques,</li> <li>- de gestion des DNS,</li> <li>- de contrôle et paramétrage des liaisons spéciales.</li> </ul> Montant de la charge facturée par la société GROUPE SERVEUR à la société ARTPRICE. COM au titre de l'exercice :	583 960

**TABLEAU II – suite -**

**CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR ET DONT  
 L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

<i>Sociétés ou Membres du Conseil d'Administration concernés</i>	<i>Nature, Objet et modalités des conventions</i>	<i>Montants (HT en €)</i>
GROUPE SERVEUR	Convention de mise à disposition de mobilier et de matériel par la société ARTPRICE.COM à la société GROUPE SERVEUR. Convention prenant effet au 1 <sup>er</sup> octobre 2003.  Montant du produit facturé sur l'exercice :	.   3 600
EDITIONS VAN WILDER	Convention d'avance en compte-courant prévoyant la rémunération des sommes déposées au taux d'intérêt de 3 %. Convention prenant effet au 1 <sup>er</sup> juillet 2003.  Montant du produit facturé par la société ARTPRICE.COM à la société EDITIONS VAN WILDER au titre de l'exercice :	   11 107
GROUPE SERVEUR	Convention de gestion centralisée de trésorerie entre la société ARTPRICE.COM et la société GROUPE SERVEUR. La convention prévoit une rémunération des sommes prêtées au taux maximum fiscalement déductible.  Aucune rémunération n'a été perçue au cours de l'exercice.	   NEANT
EDITIONS VAN WILDER	Convention d'intégration fiscale entre les sociétés ARTPRICE.COM et EDITIONS VAN WILDER.	NEANT

**TABLEAU II - suite -**

**CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR ET DONT**

**L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

<i>Sociétés ou Membres du Conseil d'Administration concernés</i>	<i>Nature, Objet et modalités des conventions</i>	<i>Montants (HT en €)</i>
LE SERVEUR JUDICIAIRE EUROPEEN (LSJE)	Convention d'intégration fiscale entre les sociétés ARTPRICE.COM et LSJE.	NEANT
Thierry EHRMANN	Rémunération au taux maximum fiscalement déductible des fonds laissés en compte courant par Thierry EHRMANN.  Aucune rémunération n'a été perçue au cours de l'exercice.	NEANT
LE SERVEUR JUDICIAIRE EUROPEEN (LSJE)	Rémunération au taux maximum fiscalement déductible des avances en compte courant consenties par la société ARTPRICE.COM à sa filiale.  Montant des produits d'intérêts facturés par la société ARTPRICE.COM à sa filiale au titre de l'exercice :	114 776
EDITIONS VAN WILDER  LE SERVEUR JUDICIAIRE EUROPEEN (LSJE)	Contrat de management fees entre la société ARTPRICE.COM et ses filiales les sociétés LSJE et EDITIONS VAN WILDER.  Contrat en date du 1 <sup>er</sup> décembre 2001 avenant en date du 24 octobre 2003.  Montant du produit facturé par la société ARTPRICE.COM à la société EDITIONS VAN WILDER au titre de l'exercice :  Montant du produit facturé par la société ARTPRICE.COM à la société LSJE au titre de l'exercice :	8 040  4 068



TABLEAU II - suite -

**CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR ET DONT  
 L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

<i>Sociétés ou Membres du Conseil d'Administration concernés</i>	<i>Nature, Objet et modalités des conventions</i>	<i>Montants (HT en €)</i>
LE SERVEUR JUDICIAIRE EUROPEEN (LSJE)	Nantissement des actions détenues par la société ARTPRICE.COM dans la société LSJE, au profit de la Banque Rhône Alpes en garantie d'un emprunt de 229 000 Euros, contracté pour le financement de l'acquisition du fonds de commerce.  Solde de l'emprunt au 31 décembre 2006 :	72 179
LE SERVEUR JUDICIAIRE EUROPEEN (LSJE)  EDITIONS VAN WILDER	Convention de gestion centralisée de trésorerie entre la société ARTPRICE.COM et les sociétés LSJE et EDITIONS VAN WILDER.  La convention prévoit une rémunération des sommes prêtées au taux maximum fiscalement déductible.  Aucune rémunération n'a été perçue au cours de l'exercice.	NEANT

**TABLEAU III**

**PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS RELEVANT DE**

**L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

	<i>Thierry EHRMANN</i>
ARTPRICE.COM	X
LE SERVEUR JUDICIAIRE EUROPEEN	X
EDITIONS VAN WILDER	X
GROUPE SERVEUR	X

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription d'actions au bénéfice des membres de votre société.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

A Villeurbanne et Saint Didier au Mont d'Or  
Le 23 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Bruno GENEVOIS

SOCIETE FIDUCIAIRE CENTREX  
Régis VAN LIEFLAND

## **COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE**

### SOMMAIRE

=====

	<b>Pages</b>
<b>BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)</b>	<b>66-67</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)</b>	<b>68</b>
<b>ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>68 A 87</b>
Faits caractéristiques de l'exercice	
Informations sur les principes, règles et méthodes comptables	
Compléments d'informations sur les comptes de bilan actif	
Compléments d'informations sur les comptes de bilan passif	
Tableau de variation des capitaux propres	
Compléments d'informations sur les comptes de bilan actif et passif	
Compléments d'informations sur le compte de résultat	
Engagements financiers et autres informations	
<b>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>88</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>89 A 90</b>

## BILAN ACTIF ARTPRICE.COM

En milliers d'euros	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/06	Net au 31/12/05
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 289	1 285	5	11
Fonds commercial	736	139	598	598
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	281	281		
Autres immobilisations corporelles	822	530	292	327
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 387	2 387		
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4		4	4
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 520</b>	<b>4 621</b>	<b>899</b>	<b>939</b>
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				37
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	780	396	384	380
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 707	63	1 644	372
Fournisseurs débiteurs	167		167	
Personnel	1		1	
Etat, Impôts sur les bénéfices	4		4	8
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	213		213	216
Autres créances	2 255	1 029	1 226	988
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	1 861		1 861	732
Disponibilités	154		154	1 254
Charges constatées d'avance	50		50	53
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 191</b>	<b>1 488</b>	<b>5 703</b>	<b>4 038</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif	148		148	113
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>148</b>		<b>148</b>	<b>113</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>12 859</b>	<b>6 109</b>	<b>6 750</b>	<b>5 090</b>

## BILAN PASSIF ARTPRICE.COM

En milliers d'euros	Net au 31/12/06	Net au 31/12/05
Capital social ou individuel	6 297	6 255
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	16 422	16 289
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-19 162	-22 178
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 161</b>	<b>3 016</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 717</b>	<b>3 381</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	152	120
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>152</b>	<b>120</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	72	107
Découverts et concours bancaires	50	1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	122	108
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	43	10
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 208	1 170
Personnel	80	60
Organismes sociaux	107	83
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	288	68
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	33	28
Dettes fiscales et sociales	508	238
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		63
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>1 882</b>	<b>1 589</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 750</b>	<b>5 090</b>

## COMPTE DE RESULTAT ARTPRICE.COM

En milliers d'euros	Du 01/01/06 au 31/12/06 12 mois	%	Du 01/01/05 au 31/12/05 12 mois	%	Variation en valeur	%
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises	95	2,20	288	8,27	-193	-67,08
Production vendue	4 200	97,80	3 191	91,73	1 009	31,62
Production stockée	- 37	-0,86			-37	
Subventions d'exploitation						
Autres produits	515	12,00	484	13,92	31	6,44
<b>Total</b>	<b><u>4 773</u></b>	<b><u>111,13</u></b>	<b><u>3 963</u></b>	<b><u>113,92</u></b>	<b><u>810</u></b>	<b><u>20,45</u></b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises	104	2,41	50	1,43	54	108,89
Variation de stock (m/ses)	-68	-1,59	155	4,46	-223	-143,97
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 839	42,81	1 793	51,55	45	2,53
<b>Total</b>	<b><u>1 874</u></b>	<b><u>43,63</u></b>	<b><u>1 998</u></b>	<b><u>57,43</u></b>	<b><u>-124</u></b>	<b><u>-6,20</u></b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b><u>2 899</u></b>	<b><u>67,50</u></b>	<b><u>1 965</u></b>	<b><u>56,49</u></b>	<b><u>934</u></b>	<b><u>47,54</u></b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.	65	1,52	57	1,64	8	14,48
Salaires et Traitements	827	19,26	683	19,63	144	21,12
Charges sociales	334	7,77	270	7,76	64	23,63
Amortissements et provisions	512	11,92	583	16,75	-71	-12,14
Autres charges	28	0,64	29	0,83	-1	-3,79
<b>Total</b>	<b><u>1 766</u></b>	<b><u>41,11</u></b>	<b><u>1 621</u></b>	<b><u>46,60</u></b>	<b><u>144</u></b>	<b><u>8,91</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b><u>1 134</u></b>	<b><u>26,40</u></b>	<b><u>344</u></b>	<b><u>9,89</u></b>	<b><u>790</u></b>	<b><u>229,66</u></b>
Produits financiers	126	2,93	843	24,23	-717	-85,06
Charges financières	59	1,37	435	12,50	-376	-86,44
<b>Résultat financier</b>	<b><u>67</u></b>	<b><u>1,56</u></b>	<b><u>408</u></b>	<b><u>11,73</u></b>	<b><u>-341</u></b>	<b><u>-83,60</u></b>
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b><u>1 201</u></b>	<b><u>27,95</u></b>	<b><u>752</u></b>	<b><u>21,62</u></b>	<b><u>449</u></b>	<b><u>59,66</u></b>
Produits exceptionnels	10	0,24	2 342	67,31	-2 331	-99,56
Charges exceptionnelles	47	1,08	74	2,12	-27	-36,98
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b><u>-36</u></b>	<b><u>-0,84</u></b>	<b><u>2 268</u></b>	<b><u>65,19</u></b>	<b><u>-2 304</u></b>	<b><u>-101,59</u></b>
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	4	0,09	4	0,11		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b><u>1 161</u></b>	<b><u>27,03</u></b>	<b><u>3 016</u></b>	<b><u>86,70</u></b>	<b><u>-1 855</u></b>	<b><u>-61,51</u></b>

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

**Au 31/12/2006, Artprice dégage un résultat courant de 1 201 K€ et de 1 134 K€ de résultat d'exploitation.** Il est à noter que le chiffre d'affaires a augmenté de 22 % sur l'exercice 2006 par rapport à l'exercice 2005.

**Litige Artprice contre Jet Multimédia :**

Le Tribunal de Commerce de Lyon par un jugement rendu le 21 novembre 2006 a déclaré faire sienne des conclusions du rapport de l'expert judiciaire établie le 5 avril 2005 et a confirmé, ainsi, la défaillance et la responsabilité de Jet dans le conflit et la rupture du contrat entre les parties. Néanmoins, le montant retenu au titre des préjudices subis étant inférieur à ce qu'Artprice considère être en droit d'attendre, elle a interjeté appel audit jugement le 23 novembre 2006.

**Evénements importants intervenus depuis la date de clôture le 31 décembre 2006, et perspectives d'avenir**

**Artprice et Axa Art : un partenariat dans un marché de l'art en pleine croissance**

Artprice s'associe avec Axa Art, leader de l'assurance d'œuvres d'art, pour accompagner leurs clients respectifs dans un marché de l'art en pleine croissance.

La hausse des prix s'est poursuivie en 2006, avec une forte accélération dans presque tous les pays. A l'échelle mondiale, l'indice des prix calculé par Artprice affiche une hausse de +25,4% sur l'année.

Dans ce contexte, collectionneurs et professionnels du marché se doivent de réévaluer en permanence leur patrimoine. Artprice va systématiquement proposer les services d'Axa Art sur sa place de marché, leader mondial dans le domaine du Fine Art, et sur ses banques de données.

Pour information, Artprice et son département d'Econométrie ont mis au point des outils d'actualisation automatique permettant une revalorisation des portefeuilles d'œuvres d'art basés sur le savoir faire Artpricing®.

Pour AXA Art : "AXA Art et Artprice s'associent et mettent en commun leurs compétences au service des collectionneurs. Chaque mois, AXA Art informera de son actualité et de son activité au sein du marché de l'art.

En devenant un partenaire privilégié, AXA Art offre à ses clients un accès découverte à la plateforme d'Artprice."

**Partenariat entre Artprice et Google**

Artprice, dans le cadre de son partenariat privilégié avec Google, a mis en place depuis le 1er mars 2007 l'ouverture intégrale de ses banques de données "œuvres" en 5 langues, soit 125 millions de pages d'information. Dans le cadre d'un accord respectant le copyright et le droit sui generis des banques de données d'Artprice, Google se voit dédier des SAN et Serveurs spécifiques à son accord avec Artprice permettant ainsi aux utilisateurs qui recherchent une œuvre d'art unique d'accéder immédiatement à l'information finale payante. Google devient ainsi l'interface d'Artprice tant pour ses données que sa place de marché où chaque annonce normalisée est instantanément sur Google.



## **Banque de données Artprice en version chinoise**

Artprice prévoit de passer pour au courant de l'année l'intégralité de ses banques de données et services en version chinoise. L'acquisition de banques de données sur les biographies d'artistes chinois va permettre à Artprice de prendre de vitesse le marché de l'art chinois qui, dès cette année 2006, selon les standards occidentaux, passera du 12ème au 3ème rang. Ce marché devrait représenter à terme près de 40% du chiffre d'affaires d'Artprice.

## **La place de marché normalisée d'Artprice et ses prochaines mutations**

Le chiffre d'affaires 2006 est en progression de 24% sur l'exercice 2005. L'Internet s'impose avec 95% du CA global, il représente le 1er produit en terme de marge brute.

Le processus de normalisation du marché de l'art dont Artprice est l'auteur unique avec sa place de marché (protégée au titre de la propriété intellectuelle) est désormais inéluctable et va permettre à Artprice avec la directive européenne 2006/123/CE sur les services votée le 12 décembre 2006, de devenir un des principaux acteurs du marché de l'art, tout en restant leader incontesté de l'information sur le marché de l'art.

Un choix stratégique s'opérera cette année sur l'implantation géographique du groupe Artprice vis à vis des différentes législations en vigueur en Europe et/ou en Amérique du nord. Artprice est déjà présent depuis 2000 aux USA par sa filiale Artprice Inc., Madison CT.

En 2007, Artprice va étendre ses champs de compétences dans le monde des enchères. Pour information, en 2005, selon le rapport d'activité du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (cf. p.34 DF), l'offre sur Artprice était de 1,3 milliard d'euros d'œuvres d'art. Selon Artprice, l'offre sur sa place de marché normalisée pour 2006 était de 2,7 milliards d'euros d'œuvres d'art. L'ambition de l'année 2007 est d'atteindre une offre de 4,5 milliards d'euros d'œuvres d'art sur sa place de marché normalisée et de franchir la barre des 1,8 million de membres avec leurs modes comportementaux.

Sur le second marché de l'art (vente d'œuvres ayant déjà fait l'objet d'une transaction), Artprice va proposer, aux Maisons de Ventes, des systèmes d'enchères en ligne sur son site, en partenariat avec les grandes Maisons de Ventes, avec une sélection de ces dernières, pour chaque grande zone de marché (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne, Belgique, Scandinavie, Suisse, Italie, Espagne, Mercosur, Chine, Japon). Grâce à ce nouveau réseau, des services révolutionnaires vont être mis en place :

- Permettre aux Maisons de Ventes partenaires, de bénéficier du rayonnement international d'Artprice et de ses clients pour proposer des enchères indépendantes des ventes cataloguées. Les enchères, organisées sous 15 jours après la réquisition, seront suivies en temps réel sur le site Artprice. Tout client Artprice ayant fait l'objet d'un enregistrement spécifique pourra alors placer un ordre à tout moment sur le site Artprice ou contacter directement la maison de vente. Les œuvres présentées seront physiquement conservées par la Maison de Vente et acheminées après paiement au meilleur enchérisseur.
- Assurer aux Maisons de Ventes partenaires des flux d'enchères en ligne par le biais du site Artprice sur les lots présentés en ventes cataloguées, avec la saisie d'ordres préalablement à la vente, mais aussi d'enchères en direct, durant la vente, en parallèle des enchères téléphoniques et dans la salle sous la responsabilité unique de la Maison de Ventes,

- Permettre aux Maisons de Ventes de remettre à la vente, de gré à gré, directement sur la place de marché Artprice les lots restés invendus après les enchères (after-sale), et ce durant les périodes légales après la vente.
- Permettre aux clients Artprice (particulier, professionnel, galerie) de présenter en ventes publiques leur(s) œuvre(s) dans des conditions très compétitives et s'assurer d'une mise en vente rapide, du plus grand nombre d'enchérisseurs possible, réduisant, par ailleurs, énormément les temps de transactions classiques des canaux des ventes publiques cataloguées, vouées à terme à disparaître au profit de l'Internet selon les propres propos des Maisons de Ventes.

L'ensemble de ces prestations, dont les enchères en ligne, s'effectue exclusivement par le processus de normalisation du marché de l'art dont Artprice est l'auteur unique avec sa place de marché (protégée au titre de la propriété intellectuelle).

Artprice percevra un pourcentage conséquent sur le volume des ventes, sans être partie au contrat et, par conséquent, sans être responsable de l'authentification de l'œuvre et de la vente aux enchères qui incombent à la Maison de Ventes, et ce, en parfaite conformité avec la directive européenne 2006/123/CE sur les services votée le 12 décembre 2006.

Sur le premier marché de l'art (première mise en vente de l'œuvre), constitué par des galeries d'art contemporain qui apportent leur soutien aux plus jeunes générations d'artistes, Artprice va créer un nouvel espace de vente et d'achat et de communication à l'international. Alors que les foires d'art contemporain se multiplient à travers le monde (plus de 180/an), Artprice va adapter sa place de marché, qui compte déjà un flux, en temps réel, de plus de 57 000 œuvres, à la promotion de l'art actuel international. D'ici le 30 juin 2007, Artprice va proposer la première plate-forme de promotion de l'art contemporain sur l'Internet, constituée exclusivement des galeries et des artistes qui font le prestige des grandes foires telles que Art Basel, Armory Show, Art Cologne, Art Brussels, Arco, Fiac, Frieze, etc. Ainsi, sera réunie en un même espace l'offre des grandes foires internationales.

Les galeries, sélectionnées sur dossier par Artprice, se verront créditées de services exclusifs (téléchargement de vidéos, mise à jour automatique des expositions et de participations aux foires et salon, présentation personnalisée) et de l'appellation « International Gallery » dans la place de marché Artprice.

### **Autres événements**

Artprice a pris connaissance le 20 octobre 2006 du calendrier de procédure de la Cour de Cassation qui, au regard de l'article L 131-6 du code de l'organisation judiciaire, a enrôlé le pourvoi en cassation fait par la S.A. Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque. La Cour de Cassation, dans sa décision du 23 janvier 2007, casse partiellement l'Arrêt de la Cour d'Appel en réformant la deuxième branche du premier moyen dudit arrêt. Cette décision a fait l'objet d'un renvoi devant la Cour d'Appel de Paris où les deux parties se font représenter.

## INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est celle des coûts historiques.

### METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation et de présentation sont celles prévues par les textes en vigueur.

Dans les cas où plusieurs méthodes sont possibles les options suivantes ont été retenues.

#### \* **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif du bilan selon les principes suivants :

- Comptabilisation à leur valeur d'acquisition,
- Amortissement des frais d'établissement, des frais de recherche et développement, des logiciels, des droits numériques, droits d'auteur et des fichiers commerciaux en linéaire sur une durée de trois ans,
- Les marques et fonds de commerce ne font pas l'objet d'un amortissement.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire des fonds de commerce est inférieure à leur valeur comptable. Un test de dépréciation annuel est réalisé selon la méthode de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus et générés par ces actifs.

La valeur d'inventaire est déterminée à partir de critères liés au niveau d'activité généré par ces fonds et aux perspectives d'utilisation des droits de propriété intellectuelle afférents à ces banques de données.

#### \* **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à l'actif du bilan selon les principes comptables suivants :

- Comptabilisation à leur valeur d'acquisition,
- Amortissement calculé selon la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes : 10 années pour les installations et agencements, 3 années pour le matériel de bureau et informatique, et 10 années pour le mobilier de bureau.

\* **Petits matériels de faible valeur**

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureaux dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

\* **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part des capitaux propres détenus, réévaluée, le cas échéant des perspectives de développement et de résultat.

\* **Stocks**

Les stocks de marchandises et de travaux en cours sont évalués au coût de production, sans excéder la valeur nette de réalisation. Des provisions pour dépréciation sont constituées en fonction du taux de rotation et des perspectives d'écoulement de ces stocks.

\* **Créances et dettes**

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur défaillant, est inférieure à la valeur nominale.

\* **Trésorerie**

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au bilan au plus bas de la valeur d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur d'inventaire correspond au cours de clôture ou au cours moyen des vingt dernières cotations pour les titres cotés.

\* **Ecarts de conversion**

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été réévaluées en fonction du cours de chaque devise à la clôture de l'exercice.

Les risques de pertes ont donné lieu à la constitution d'une provision.

\* **Intégration fiscale**

la société Artprice.com est société mère d'un groupe fiscal intégrant les sociétés suivantes :

- ✓ SARL Editions Van Wilder – Domaine de la Source  
69270 St Romain au Mont d'Or.
- ✓ SARL Le Serveur Judiciaire Européen – Domaine de la Source  
69270 St Romain au Mont d'Or.

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES  
COMPTES DE BILAN ACTIF**

**DETAIL DE CERTAINS POSTES DE L'ACTIF**

Voir tableaux pages suivantes.

**VARIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE**

(en milliers d'euros)	2005	Augmentation	Diminution	2006
Logiciels	357			357
Concessions brevets et marques	932			932
Fonds commercial	736			736
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 025</b>			<b>2 025</b>
Installations techniques et matériels outillages	281			281
Installations générales	419	5	37	387
Matériel de transport	15			15
Mobilier de bureau et informatique	500	70	150	420
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 215</b>	<b>75</b>	<b>187</b>	<b>1 103</b>
Participations	2 387			2 387
Autres immobilisations financières	4			4
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>2 391</b>			<b>2 391</b>
<b>Total général</b>	<b>5 631</b>	<b>75</b>	<b>187</b>	<b>5 519</b>

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.06	31.12.05
Logiciels	357	357
Marques, droits	932	932
Fonds de commerce	736	736
<b>Total brut</b>	<b>2 025</b>	<b>2 025</b>
Amortissements et dépréciations	- 1 284	- 1 278
Dépréciation fonds de commerce	- 138	- 138
<b>Total Net</b>	<b>603</b>	<b>609</b>

Les Marques et droits comprennent les postes suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.06	31.12.05
Droit Art Price Index	26	26
Droit Mireur	40	40
Droit numérique Falk	152	152
Droit numérique Creps	248	248
Droit M. Bayer	46	46
Banque données Artistbiography	174	174
Datas Signatures et Monogrammes	244	244
<b>Total</b>	<b>932</b>	<b>932</b>

Le poste fonds de commerce comprend :

(en milliers d'euros)	31.12.06	31.12.05
Fonds de commerce ELECTRE	694	694
Fonds ADEC Diffusion	42	42
<b>Total</b>	<b>736</b>	<b>736</b>

Les immobilisations corporelles comprennent :

(en milliers d'euros)	31.12.06	31.12.05
Catalogues de ventes	281	281
Installations et agencements	387	419
Matériel de transport	15	15
Matériel de bureau et informatique	351	431
Mobilier	69	69
<b>Total</b>	<b>1 103</b>	<b>1 215</b>
Amortissements	- 811	- 888
<b>Total</b>	<b>292</b>	<b>327</b>

Les immobilisations financières comprennent :

(en milliers d'euros)	31.12.06	31.12.05
Dépôts et cautionnements	4	4
Titres	2 387	2 387
<b>Total</b>	<b>2 391</b>	<b>2 391</b>
Provisions	- 2 387	- 2 387
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

Les autres créances comprennent :

Les avances en compte courant aux filiales

	Pourcentage de détention	31/12/06	31/12/05
- Sound View Press	100%	301	337
- LSJE	100%	1 307	1 432
- Editions Van Wilder	100%	416	294
- Intérêts courus sur avance		125	27
<b>Total des avances et intérêts bruts</b>		<b>2 149</b>	<b>2 090</b>
Provision pour dépréciation		- 1 029	- 1 165
<b>Montant des avances et intérêts net</b>		<b>1 120</b>	<b>925</b>

**VARIATION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES PROVISIONS**

(en milliers d'euros)	2005	Augmentation	Diminution	2006
<b><u>Amortissement</u></b>				
Logiciels	346	6		353
Concessions brevets et marques	932			932
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 278</b>	<b>6</b>		<b>1 285</b>
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>				
Installations techniques et matériels outillages	281			281
Installations générales	207	53	37	223
Matériel de transport	15			15
Mobilier de bureau et informatique	385	56	150	291
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>888</b>	<b>109</b>	<b>187</b>	<b>810</b>
<b>Total amortissements</b>	<b>2 166</b>	<b>115</b>	<b>187</b>	<b>2 095</b>
<b><u>Provision</u></b>				
Provision pour perte de change	113	35		148
Autres provisions pour risques	8		4	4
Participations	2 387			2 387
Fonds de commerce	138			138
Stock	332	396	332	396
Clients	81		18	63
Provision pour dépréciation des créances	1 165		136	1 029
<b>Total provision</b>	<b>4 224</b>	<b>431</b>	<b>490</b>	<b>4 165</b>

**STOCKS**

En milliers d'Euros	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Travaux en cours	0	37	- 37
Stocks livrés	780	711	69
<b>Total</b>	<b>780</b>	<b>748</b>	<b>32</b>
Provisions	- 396	- 332	
<b>Net</b>	<b>384</b>	<b>416</b>	



Les travaux en cours correspondent aux heures de saisie/extraction pour la constitution des différentes éditions prévues pour l'année suivante :

- Au 31 Décembre 2006, il n'y a pas lieu de constater de travaux en cours car l'Argus du Livre a été réalisé courant Octobre 2006.

Les provisions sur stock sont valorisées comme suit :

- Les éditions de l'Artprice Annual et de l'Argus du Livre de deux ans et plus sont provisionnées à 99 %.
- Les avant dernières éditions de l'Artprice Annual et l'Argus du Livre sont provisionnées à 50 %
- Les autres éditions suivent le même régime, exceptées celles étant considérées comme uniques et dont on peut estimer qu'elles ne perdent pas de valeur.

#### PRODUITS A RECEVOIR

Les postes suivants du bilan incluent des produits à recevoir pour les montants indiqués :

	(En K€)
Autres créances	125
	<hr style="width: 100%;"/>
	125
	<hr style="width: 100%;"/>

#### DISPONIBILITES

Ce poste comprend uniquement des disponibilités, des valeurs mobilières de placement ou actions propres au 31 Décembre 2006.

Des provisions sont éventuellement constatées sur les actions propres détenues par la société en fonction de l'évolution du cours du titre Artprice.com par rapport au prix d'achat.

En milliers d'euros	31/12/2005	Achat	Cession	31/12/2006
Nombre d'actions propres	53 859	/	/	53 859
Valeur actions propres	732	/	/	732
Provision pour dépréciation	/	/	/	/
Valeur nette actions propres	732	/	/	732
<i>Pour information valeur d'inventaire</i>	828	/	/	1 038

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES  
 COMPTES DE BILAN PASSIF**

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

A la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 6 296 665 actions de 1 Euro.

Au cours de l'exercice, il a été procédé à l'émission de 41 530 actions correspondant à la levée de stock option.

**VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	(En €)
Capitaux propres à la fin de l'exercice	4 716 649
Capitaux propres à la fin de l'exercice précédent	3 381 321
Variation (total 1)	<hr style="border-top: 1px solid black;"/> 1 335 328 =====
Résultat net	1 160 785
Augmentation de capital et prime d'émission	174 543
Variation (total 2)	<hr style="border-top: 1px solid black;"/> 1 335 328 =====

**TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL**

Voir page suivante.

**CHARGES A PAYER**

Les postes suivants du bilan incluent des charges à payer pour les montants indiqués :

	(En K€)
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104
Dettes fiscales et sociales	145
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/> 250 =====

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de francs français et conversion en Euro à partir de l'année 2000 à l'exception des données par actions)

	Actions ordinaires			Primes liées au capital	Pertes cumulées	Total
	Nombre	Valeur nominale	Montant			
Emission d'actions ordinaires	10 000	100	1 000			1 000
Perte nette					- 242	- 242
<b>Au 31 décembre 1997</b>	<b>10 000</b>	<b>100</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>- 242</b>	<b>758</b>
Emission d'actions ordinaires	500	100	50	950		1 000
Perte nette					- 1 530	- 1 530
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>10 500</b>	<b>100</b>	<b>1 050</b>	<b>950</b>	<b>- 1 772</b>	<b>228</b>
Emission d'actions ordinaires	2 625	100	263	33 737		34 000
Incorporation de primes	5 236 875		33 125	- 33 125		0
Perte nette					- 2 583	- 2 583
Affect. Frais augmentation capital				- 612		- 612
<b>Au 31 décembre 1999</b>	<b>5 260 000</b>	<b>6,55957</b>	<b>34 438</b>	<b>950</b>	<b>- 4 355</b>	<b>31 033</b>
Emission d'actions ordinaires	1 000 000	6,55957	6 560	118 466		125 026
Incorporation de primes					- 23 393	- 23 393
Affect. Frais augmentation capital				- 12 584		- 12 584
<b>Au 31 décembre 2000</b>	<b>6 260 000</b>	<b>6,55957</b>	<b>40 998</b>	<b>106 832</b>	<b>- 27 748</b>	<b>120 082</b>
<b>Au 31 décembre 2000 Euros</b>	<b>6 250 000</b>	<b>1</b>	<b>6 250</b>	<b>16 286</b>	<b>- 4 230</b>	<b>18 306</b>
Perte nette					- 5 896	
<b>Au 31 décembre 2001 Euros</b>	<b>6 250 000</b>	<b>1</b>	<b>6 250</b>	<b>16 286</b>	<b>- 10 126</b>	<b>18 306</b>
Perte nette					- 8 505	
<b>Au 31 décembre 2002 Euros</b>	<b>6 250 000</b>	<b>1</b>	<b>6 250</b>	<b>16 286</b>	<b>- 18 631</b>	<b>3 905</b>
Perte nette					- 1 797	
<b>Au 31 décembre 2003 Euros</b>	<b>6 250 000</b>	<b>1</b>	<b>6 250</b>	<b>16 286</b>	<b>- 20 427</b>	<b>2 109</b>
Perte nette					- 1 547	
<b>Au 31 décembre 2004 euros</b>	<b>6 250 000</b>	<b>1</b>	<b>6 250</b>	<b>16 286</b>	<b>- 21 974</b>	<b>562</b>
Emission d'actions	5 135	1	5	2		7
Bénéfice net					3 016	
Transfert marques					- 204	
<b>Au 31 décembre 2005 Euros</b>	<b>6 255 135</b>	<b>1</b>	<b>6 255</b>	<b>16 288</b>	<b>- 19 162</b>	<b>3 381</b>
Emission d'actions	41 530	1	42	133		175
Bénéfice net					1 161	
<b>Au 31 décembre 2006 Euros</b>	<b>6 296 665</b>	<b>1</b>	<b>6 297</b>	<b>16 421</b>	<b>- 18 001</b>	<b>4 717</b>

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES  
COMPTES DE BILAN ACTIF ET PASSIF**

**ETAT DES PROVISIONS**

Confère tableau de variation.

Les provisions pour risques et charges intègrent une provision pour perte de change pour 148 K€ et une provision pour impôt de 4 K€.

**ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

En milliers d'euros	Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<u>Etat des créances brutes :</u>			
Autres immobilisations financières	4	/	4
Créances clients et comptes rattachés	1 707	1 707	/
Personnel et comptes rattachés	1	1	/
Etat I/S	4	4	/
TVA	213	213	/
Groupe et associés	2 149	2 149	/
Débiteurs divers	272	272	/
Charges constatées d'avance	50	50	/
<u>TOTAUX</u>	4 400	4 396	4

En milliers d'euros	Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
<u>Etat des dettes :</u>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
. à 1 an maximum à l'origine	50	50	/	/
. à plus d'1 an à l'origine	72	37	35	/
Fournisseurs et comptes rattachés	1 208	1 208	/	/
Dettes fiscales et sociales	508	508	/	/
Groupe et associés	43	43	/	/
<u>TOTAUX</u>	1 881	1 846	35	/

**DETTES ET CREANCES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES** (en milliers d'euros)

MONTANT DES POSTES SUIVANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	CREANCES	DETTES
Participations		
Créances clients et comptes rattachés	1 470	
Autres créances (dont intérêts courus)	2 149	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		/
Emprunts et dettes financières divers		43

Le compte de résultat enregistre pour les entreprises liées :

En produits :

- des ventes pour :	1 023 K€
- des produits financiers pour :	126 K€

En charges :

- des achats pour :	37 K€
- des managements fees pour :	584 K€
- des refacturation de frais pour :	7 K€

**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Les charges constatées d'avance sont toutes liées à l'exploitation.

**ENDETTEMENT FINANCIER NET** (en milliers d'euros)

	<b><u>2006</u></b>	<b><u>2005</u></b>
Les dettes sont indiquées entre ( ) :		
Emprunts et dettes financières	(72)	(107)
<b>(I) Dettes financières à long terme</b>	<b>(72)</b>	<b>(107)</b>
Découverts bancaires	(50)	(1)
<b>(II) Endettement brut</b>	<b>(122)</b>	<b>(108)</b>
Valeurs mobilières de placement hors actions propres	1 129	0
Disponibilités	154	1 254
<b>(III) Endettement financier net</b>	<b>1 161</b>	<b>1 146</b>
Actions propres (nettes)	732	732
<b>(IV) Endettement financier net après auto-contrôle</b>	<b>1 893</b>	<b>1 878</b>

Le montant des emprunts remboursés au cours de l'exercice s'élève à 35 K€.

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LE  
COMPTE DE RESULTAT**

**DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS** (en milliers d'euros)

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	PRODUITS	CHARGES
Amendes et pénalités		1
Régularisations diverses	10	43
Régularisations clients		2
Régularisations fournisseurs antérieurs		1
<u>TOTAL</u>	10	47

**VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE** (en milliers d'euros)

	<u>31.12.2006</u>	<u>31.12.2005</u>
INTERNET ARTPRICE.COM	4 099	3 226
Artprice Annual	0	26
Argus du livre et autres éditions	24	59
Signatures et Monogrammes	0	14
CD ROM Artprice.com	47	33
SOUS-TOTAL EDITION *	4 170	3 358
Télématique Artprice	35	41
Publicité et autres prestations	90	80
SOUS-TOTAL AUTRES	125	121
TOTAL GLOBAL	4 295	3 479

*\* le CA Edition baisse compte tenu du non retraitage de certaines éditions et ce au profit du CA Internet*

**TRANSFERTS DE CHARGES**

Les transferts de charges concernent seulement l'exploitation et correspondent à des charges pour leur totalité.

**ENGAGEMENTS FINANCIERS ET  
AUTRES INFORMATIONS**

**DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES**

L'emprunt de 229 K€ souscrit auprès de la B.R.A. pour financer l'achat du fonds de commerce L.S.J.E. est garanti par le nantissement des titres de la société L.S.J.E.

Capital restant à verser au 31 Décembre 2006 = 72 K€.

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Engagements reçus

- 1) La société Art Auction Serveur a signé une promesse de vente à la SA Artprice.com des droits numériques de l'auteur Enrique Mayer (livre de cote international) pour les années allant de 1963 à 1986 pour un montant de 152 KE.
- 2) La société Artprice a l'usufruit des commentaires d'auteurs (au titre de la loi du 11/03/1957) de Thierry Ehrmann sur le marché de l'art. L'intervention de Thierry Ehrmann se situe dans ses commentaires d'auteurs sur le marché de l'art publiés dans la presse internationale. Il est le créateur et auteur de la place de marché normalisée, des nouveaux indices, des visuels, logos et baseline du Groupe Artprice. Il définit personnellement l'organisation contextuelle des banques de données du Groupe Artprice. La principale obligation d'Artprice vis à vis de Thierry EHRMANN est son obligation de respecter le droit moral des œuvres de l'esprit de Thierry EHRMANN qui est, conformément à l'article L 121-1 du CPI, attaché à sa personne, perpétuel, inaliénable et imprescriptible. Il est transmissible à cause de mort aux héritiers de l'auteur. De même, l'ensemble des logiciels du Groupe Artprice est produit en œuvre de collaboration avec ce dernier. Il est expressément convenu que les œuvres de l'esprit telles que décrites dans le présent document ne font l'objet d'aucune rémunération sous quelque forme que ce soit entre la société Artprice et Thierry Ehrmann en sa qualité d'auteur.

Engagements donnés

- 1) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune

Groupe Serveur a consenti à Artprice des abandons de créances au cours des exercices antérieurs.

Au 31/12/2006, le montant cumulé des engagements relatifs à des clauses de retour à meilleure fortune s'élève à 1 545 K€. A ce jour, les conditions de reconstitution ne sont pas réalisées.

## 2) Emprunts

L'emprunt de 229 K€ pour financer l'achat du fonds de commerce LSJE est garanti par le nantissement des titres LSJE. Le solde de cet emprunt est de 72 K€ au 31/12/2006.

## 3) Baux commerciaux

- Engagement de bail pour la location des locaux du siège social d'Artprice jusqu'au 31/12/2013 pour un loyer annuel de 47 400 euros hors charges locatives.
- Engagement de bail pour la location des locaux du siège sociale de la filiale le Serveur Judiciaire Européen jusqu'au 22/07/2010. Le montant du loyer annuel a été ramené à 540 euros hors charges locatives en raison d'une réduction de la surface louée et ce, depuis le 23/07/2004.
- Engagement sous forme de bail pour l'établissement secondaire de la filiale les Editions Van Wilder jusqu'au 31/12/2011, pour une durée de 9 ans pour un loyer annuel de 580 euros hors charges locatives.

### Engagement pris en matière de pensions, compléments de retraites et indemnités assimilées

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite a été effectuée et s'élève à 11 K€. Compte tenu de son caractère non significatif, de l'ancienneté et de l'âge moyen du personnel, aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes au 31 Décembre 2006.

### Engagements pris en matière de droit individuel à la formation

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation est non significatif.



### REMUNERATION DES DIRIGEANTS

- Rémunération des organes de direction : 26 306 €.

<u>EFFECTIF MOYEN</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Dirigeant	1	1
Cadres	9	9
Employés	22	20
Total effectif au 31 Décembre	<u>32</u>	<u>30</u>
Effectif moyen sur l'exercice	<u>29</u>	<u>33</u>

### TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en euros)

Informations financières	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur des titres détenus		Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos
				Brute	Nette		
<b>Filiales et participations</b>							
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication							
Filiales détenues à plus de 50 %							
<b>VAN WILDER</b>	<b>7 503</b>	<b>- 470 878</b>	<b>100 %</b>	<b>778 548</b>	<b>0</b>	<b>41 143</b>	<b>- 133 306</b>
<b>LSJE</b>	<b>7 500</b>	<b>- 262 700</b>	<b>100 %</b>	<b>465 197</b>	<b>0</b>	<b>25 983</b>	<b>- 85 919</b>
<b>ARTPRICE USA en \$</b>	<b>1 000</b>	<b>- 327 333</b>	<b>100 %</b>	<b>1 143 368</b>	<b>0</b>	<b>27 727</b>	<b>- 18 185</b>
Participations détenues entre 10 et 50 %							

**PRODUITS A RECEVOIR**

		(En €)
<u>Créances clients et comptes rattachés</u>		124,17
- Clients, factures à établir	124,17	
<u>Autres créances</u>		124 902,98
- Intérêts courus sur compte courant	124 902,98	
		-----
	<u>TOTAL</u>	125 027,15 =====

**CHARGES A PAYER**

		(En €)
<u>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</u>		1 445,34
- Agios à payer	1 445,34	
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>		104 204,03
- Fournisseurs, factures non parvenues	104 204,03	
<u>Dettes fiscales et sociales</u>		144 606,59
- Dettes provisionnées pour congés à payer	76 826,34	
- Charges sociales sur congés à payer	34 571,85	
- Etat, charges à payer :	33 208,40	
- AGEFIPH 2006	3 142,00	
- ORGANIC	5 039,00	
- FONGECIF	2 692,00	
- Formation continue	13 335,40	
- Apprentissage	5 257,00	
- ADESA.T.T.	159,00	
- Effort de construction	3 584,00	
		-----
	<u>TOTAL</u>	250 255,96 =====

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>Exercice</b>	<b>Exercice</b>
(en milliers d'euros)	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net		
Mali de fusion	1 161	3 016
Amortissements et provision	0	0
Plus et moins values de cession	58	- 258
		5
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 219</b>	<b>2 763</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :		
Variations des stocks	- 31	155
Variations sur clients et comptes rattachés	- 1 254	- 52
Variations sur autres créances	- 37	178
Variations sur CCA et écart de conversion actif	- 32	4
Variations sur comptes courants	- 26	- 1 106
Variations sur fournisseurs	- 129	- 301
Variations sur dettes fiscales et sociales	270	- 170
Variations sur autres dettes	- 63	- 36
<b>Variations du besoin en fond de roulement</b>	<b>- 1 302</b>	<b>- 1 330</b>
		1
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)</b>	<b>- 83</b>	<b>1 433</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 75	- 103
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0
Acquisitions d'immobilisations financières		0
Cessions d'immobilisations financières		0
Charges à répartir		0
<b>Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>- 75</b>	<b>- 103</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	174	5
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		
Remboursements d'emprunts	- 35	- 40
Variation des effets escomptés non échus		
Variation des comptes courants		
<b>Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)</b>	<b>139</b>	<b>- 35</b>
<b>Incidence des variations des taux de change (D)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>- 19</b>	<b>1 294</b>
Trésorerie à l'ouverture (E)	1 252	- 42
Trésorerie à la clôture (A + B + C + D + E)	1 233	1 252
Contrôle de trésorerie	- 19	1 294

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ARTPRICE.COM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note de l'annexe qui expose les méthodes d'évaluation relatives aux immobilisations incorporelles, la société constitue une provision pour dépréciation des fonds de commerce lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode décrite appliquée, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

A Villeurbanne et Saint Didier au Mont d'Or  
Le 26 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Bruno GENEVOIS

SOCIETE FIDUCIAIRE CENTREX  
Régis VAN LIEFLAND

## COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE

### S O M M A I R E

=====

	<b>Pages</b>
<b>COMPTES CONSOLIDES</b>	
BILAN CONSOLIDE IFRS	93
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS	94
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE IFRS	95
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES IFRS	96
 <b>ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES</b>	 <b>97 A 116</b>
NOTE 1 : Faits caractéristiques	97 à 100
NOTE 2 : Méthodes d'évaluation et principes de consolidation	100 à 104
2-1) Référentiel comptable	
2-2) Méthodes de consolidation	
2-3) Périmètre de consolidation	
2.3.1 <i>Méthodes de conversion des comptes des filiales étrangères</i>	
2.3.2 <i>Date de clôture</i>	
2-4) Méthodes d'évaluation	
2.4.1 <i>Immobilisations corporelles</i>	
2.4.2 <i>Immobilisations incorporelles</i>	
2.4.3 <i>Stocks</i>	
2.4.4 <i>Créances et dettes</i>	
2.4.5 <i>Trésorerie et valeurs mobilières</i>	
2.4.6 <i>Impôts différés</i>	
2.4.7 <i>Provisions pour risques et charges</i>	
2.4.8 <i>Principes de reconnaissance du chiffre d'affaires</i>	
2.4.9 <i>Autres produits et charges opérationnels</i>	
2.4.10. <i>Titres auto détenus</i>	
2.4.11 <i>Recours à des estimations</i>	
2.4.12 <i>Ecarts d'acquisition</i>	
2.4.13 <i>Provisions pour indemnité de fin de carrière</i>	
NOTE 3 : Notes sur le bilan actif	104 à 110
3-1) Immobilisations	
<i>Tableau de l'actif immobilisé</i>	
<i>Tableau des amortissements et provisions</i>	
3-2) Stocks	
3-3) Echéances des créances consolidées	
3-4) Valeurs mobilières de placement	

S O M M A I R E – S U I T E ( 1 )

=====

	<b>Pages</b>
NOTE 4 : Notes sur le bilan passif	110
4-1) Variations des capitaux propres consolidés	
4-2) Provisions pour risques et charges	
4-3) Echancier des dettes	
4-4) Rémunération de dirigeants	
 NOTE 5 : Notes sur le compte de résultat	 111 à 112
5-1) Charges de personnel et ventilation des effectifs	
5-2) Résultat financier	
5-3) Autres produits et charges opérationnels	
5-4) Résultat par actions	
5-5) Transactions avec les parties liées	
 NOTE 6 : Informations sectorielles	 112 à 113
6-1) Chiffre d'affaires par activité et zone géographique	
6-2) Ventilation du chiffre d'affaires par produits ou services	
 NOTE 7 : Engagements hors bilan	 113 à 115
7-1) Engagements reçus	
7-2) Engagements donnés	
7-3) Engagements pris en matière de droit individuel à la formation	
 NOTE 8 : Autres risques	 115 à 116
8-1) Risque de taux et de change	
8.1.1 <i>Risque de change</i>	
8.1.2 <i>Risque de taux de liquidités</i>	
8-2) Risque actions	
 <b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	 <b>117 A 118</b>

Groupe :	<b>ARTPRICE.COM</b>	<b>BILAN CONSOLIDE IFRS</b>	Période :	<b>31/12/2006</b>
		<b>K EUR</b>		

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>			
Goodwill			
Autres immobilisations incorporelles	3-1	8 095	8 101
Immobilisations corporelles	3-1	315	362
Immeubles de placement			
Participations entreprises associées			
Actifs financiers disponibles à la vente			
Autres actifs non-courants	3-3	5	5
Actifs d'impôts non courants			
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>8 416</b>	<b>8 468</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks et en-cours	3-2	447	517
Clients et comptes rattachés	3-3	1 621	344
Autres actifs courants	3-3	585	386
Actif d'impôt courant			
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	3-4	2 050	1 011
Trésorerie et équivalent de trésorerie		167	1 269
Actifs non courants destinés à être cédés			
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>4 870</b>	<b>3 527</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>13 286</b>	<b>11 995</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis	4-1	6 297	6 255
Autres réserves	4-1	4 172	1 616
Résultat de l'exercice	4-1	821	2 390
Interêts minoritaires			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>11 290</b>	<b>10 262</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts et dettes financières à long terme	4-3	113	153
Passif d'impôts non courants			
Provisions à long terme	4-2	32	31
Autres passifs non courants			
<b>TOTAL PASSIF NON COURANTS</b>		<b>145</b>	<b>184</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	4-3	1 249	1 256
Emprunts à court terme	4-3	51	3
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme			
Passif d'impôt courant			
Provisions à court terme			
Autres passifs courants	4-3	552	290
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés			
<b>TOTAL PASSIF COURANTS</b>		<b>1 852</b>	<b>1 549</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>13 286</b>	<b>11 995</b>



Groupe :	ARTPRICE.COM
<b>COMPTE DE RESULTAT IFRS - Par nature</b>	
<b>K EUR</b>	
	Période : <b>31/12/2006</b>

Rubriques	Note	31/12/2006	31/12/2005
<b>Produits des activités ordinaires</b>	6-1	4 324	3 506
Achats consommés		36	207
Charges de personnel	5-1	1 278	1 081
Charges externes		1 826	1 806
Impôts et taxes		68	62
Dotation aux amortissements	3-1	126	212
Dotation aux provisions	4-2	481	439
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		(37)	
Autres produits et charges d'exploitation		380	466
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>852</b>	<b>164</b>
Autres produits et charges opérationnels	5-3	(35)	2 192
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>817</b>	<b>2 356</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		64	
Coût de l'endettement financier brut	5-2	9	11
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(55)</b>	<b>11</b>
Autres produits et charges financiers	5-2	(47)	49
Charge d'impôt		4	4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>821</b>	<b>2 390</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>Résultat net</b>		<b>821</b>	<b>2 390</b>
Part du groupe		821	2 390
Intérêts minoritaires			
<b>Résultat net de base par action (en euros)</b>	5-4	<b>0,13039</b>	<b>0,38216</b>
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>		<b>0,13039</b>	<b>0,38216</b>

Groupe : ARTPRICE.COM			
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE - IFRS			
K EUR			
			Période : 31/12/2006
RUBRIQUES	Note	31/12/2006	31/12/2005
<b>Résultat net consolidé</b>		821	2 390
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions		200	224
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés			
-/+ Autres produits et charges calculés			
-/+ Plus et moins-values de cession			5
-/+ Profits et pertes de dilution			
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
- Dividendes (titres non consolidés)			
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		1 021	2 620
+ Coût de l'endettement financier net		-22	11
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)		4	4
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>		1 002	2 635
- Impôts versé		-4	-4
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité		-1 133	-312
+/- Autres flux générés par l'activité			
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE ( D )</b>		-134	2 319
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-138	-103
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			
+/- Incidence des variations de périmètre			
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)			
+/- Variation des prêts et avances consentis			1
+ Subventions d'investissement reçues			
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement			
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ( E )</b>		-138	-102
<b>+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :</b>			
- Versées par les actionnaires de la société mère		175	7
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options			
-/+ Rachats et ventes d'actions propres			
<b>- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :</b>			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées			
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts			
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		-35	-54
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		22	-11
+/- Autres flux liés aux opérations de financement			
<b>= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement ( F )</b>		162	-58
+/- Incidence des variations des cours des devises ( G )		-1	2
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = ( D + E + F + G )</b>		-112	2 161
<b>TRESORERIE D'OUVERTURE ( I )</b>		2 277	115
<b>TRESORERIE DE CLOTURE ( J )</b>		2 165	2 277
<b>ECART : H - (J-I)</b>		0	1

Groupe : ARIPRICE.COM					
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES IFRS					
KEUR					
31/12/2006					
#REF!	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et Résultats Consolidés	Total Part Groupe	Total Capitaux Propres
<b>Capitaux propres clôture N-2</b>	6 250	16 286	(14 656)	7 880	7 880
Changement de méthodes comptables					
<b>Capitaux propres clôture N-2 corrigée</b>	6 250	16 286	(14 656)	7 880	7 880
Opérations sur capital et affectations du résultat en réserves	5	2		7	7
Paiements fondés sur des actions *					
Opérations sur titres auto-détenus					
Dividendes					
<b>Résultat net de l'exercice</b>			2 390	2 390	2 390
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (1)					
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (2)					
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (3)			(16)	(16)	(16)
<b>Résultat enregistré directement en capitaux propres (1) + (2) + (3)</b>			(16)	(16)	(16)
Variation de périmètre					
Autres					
<b>Capitaux propres clôture N-1</b>	6 255	16 289	(12 282)	10 262	10 262
Changement de méthodes comptables					
<b>Capitaux propres clôture N-1 corrigée</b>	6 255	16 289	(12 282)	10 262	10 262
Opérations sur capital et affectations du résultat en réserves	42	133	5	179	179
Paiements fondés sur des actions *					
Opérations sur titres auto-détenus					
Dividendes					
<b>Résultat net de l'exercice</b>			821	821	821
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (1)					
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (2)					
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (3)			27	27	27
<b>Résultat enregistré directement en capitaux propres (1) + (2) + (3)</b>			27	27	27
Variation de périmètre					
Autres					
<b>Ecart</b>					
<b>Capitaux propres clôture N</b>	6 297	16 422	(11 429)	11 290	11 290

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2006

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire. La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2006. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 avril 2007.

### NOTE 1 : Faits caractéristiques

**Au 31/12/2006, le Groupe Artprice dégage un résultat opérationnel de 817 K€ avec résultat opérationnel courant de 852 KE contre 164 KE, en hausse de 421 % comparé à 2005. Il est à noter que le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 23 % sur l'exercice 2006 par rapport à l'exercice 2005.**

#### **Litige Artprice contre Jet Multimédia :**

Le Tribunal de Commerce de Lyon par un jugement rendu le 21 novembre 2006 a déclaré faire siennes les conclusions du rapport de l'expert judiciaire établie le 5 avril 2005 et a confirmé, ainsi, la défaillance et la responsabilité de Jet dans le conflit et la rupture du contrat entre les parties. Néanmoins, le montant retenu au titre des préjudices subis étant inférieur à ce qu'Artprice considère être en droit d'attendre, elle a interjeté appel audit jugement le 23 novembre 2006.

### Evénements importants intervenus depuis la date de clôture le 31 décembre 2006, et perspectives d'avenir.

#### **Artprice et Axa Art : un partenariat dans un marché de l'art en pleine croissance :**

Artprice s'associe avec Axa Art, leader de l'assurance d'œuvres d'art, pour accompagner leurs clients respectifs dans un marché de l'art en pleine croissance.

La hausse des prix s'est poursuivie en 2006, avec une forte accélération dans presque tous les pays. A l'échelle mondiale, l'indice des prix calculé par Artprice affiche une hausse de +25,4% sur l'année.

Dans ce contexte, collectionneurs et professionnels du marché se doivent de réévaluer en permanence leur patrimoine. Artprice va systématiquement proposer les services d'Axa Art sur sa place de marché, leader mondial dans le domaine du Fine Art, et sur ses banques de données.

Pour information, Artprice et son département d'Econométrie ont mis au point des outils d'actualisation automatique permettant une revalorisation des portefeuilles d'œuvres d'art basés sur le savoir faire Artpricing®.

Pour AXA Art : "AXA Art et Artprice s'associent et mettent en commun leurs compétences au service des collectionneurs. Chaque mois, AXA Art informera de son actualité et de son activité au sein du marché de l'art.

En devenant un partenaire privilégié, AXA Art offre à ses clients un accès découverte à la plate-forme d'Artprice."

## **Partenariat entre Artprice et Google**

Artprice, dans le cadre de son partenariat privilégié avec Google, a mis en place depuis le 1er mars 2007 l'ouverture intégrale de ses banques de données "œuvres" en 5 langues, soit 125 millions de pages d'information. Dans le cadre d'un accord respectant le copyright et le droit sui generis des banques de données d'Artprice, Google se voit dédier des SAN et Serveurs spécifiques à son accord avec Artprice permettant ainsi aux utilisateurs qui recherchent une œuvre d'art unique d'accéder immédiatement à l'information finale payante. Google devient ainsi l'interface d'Artprice tant pour ses données que sa place de marché où chaque annonce normalisée est instantanément sur Google.

## **Banque de données Artprice en version chinoise**

Artprice prévoit de passer au courant de l'année l'intégralité de ses banques de données et services en version chinoise. L'acquisition de banques de données sur les biographies d'artistes chinois va permettre à Artprice de prendre de vitesse le marché de l'art chinois qui, dès cette année 2006, selon les standards occidentaux, passera du 12ème au 3ème rang. Ce marché devrait représenter à terme près de 40% du chiffre d'affaires d'Artprice.

## **La place de marché normalisée d'Artprice et ses prochaines mutations**

Le chiffre d'affaires 2006 est en progression de 24% sur l'exercice 2005. L'Internet s'impose avec 95% du CA global, il représente le 1er produit en terme de marge brute.

Le processus de normalisation du marché de l'art dont Artprice est l'auteur unique avec sa place de marché (protégée au titre de la propriété intellectuelle) est désormais inéluctable et va permettre à Artprice avec la directive européenne 2006/123/CE sur les services votée le 12 décembre 2006, de devenir un des principaux acteurs du marché de l'art, tout en restant leader incontesté de l'information sur le marché de l'art.

Un choix stratégique s'opérera cette année sur l'implantation géographique du groupe Artprice vis à vis des différentes législations en vigueur en Europe et/ou en Amérique du nord. Artprice est déjà présent depuis 2000 aux USA par sa filiale Artprice Inc., Madison CT.

En 2007, Artprice va étendre ses champs de compétences dans le monde des enchères. Pour information, en 2005, selon le rapport d'activité du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (cf. p.34 DF), l'offre sur Artprice était de 1,3 milliard d'euros d'œuvres d'art. Selon Artprice, l'offre sur sa place de marché normalisée pour 2006 était de 2,7 milliards d'euros d'œuvres d'art. L'ambition de l'année 2007 est d'atteindre une offre de 4,5 milliards d'euros d'œuvres d'art sur sa place de marché normalisée et de franchir la barre des 1,8 million de membres avec leurs modes comportementaux.

Sur le second marché de l'art (vente d'œuvres ayant déjà fait l'objet d'une transaction), Artprice va proposer, aux Maisons de Ventes, des systèmes d'enchères en ligne sur son site, en partenariat avec les grandes Maisons de Ventes, avec une sélection de ces dernières, pour chaque grande zone de marché (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne, Belgique, Scandinavie, Suisse, Italie, Espagne, Mercosur, Chine, Japon). Grâce à ce nouveau réseau, des services révolutionnaires vont être mis en place :

- Permettre aux Maisons de Ventes partenaires, de bénéficier du rayonnement international d'Artprice et de ses clients pour proposer des enchères indépendantes des ventes cataloguées. Les enchères, organisées sous 15 jours après la réquisition, seront suivies en

temps réel sur le site Artprice. Tout client Artprice ayant fait l'objet d'un enregistrement spécifique pourra alors placer un ordre à tout moment sur le site Artprice ou contacter directement la maison de vente. Les œuvres présentées seront physiquement conservées par la Maison de Vente et acheminées après paiement au meilleur enchérisseur.

- Assurer aux Maisons de Ventes partenaires des flux d'enchères en ligne par le biais du site Artprice sur les lots présentés en ventes cataloguées, avec la saisie d'ordres préalablement à la vente, mais aussi d'enchères en direct, durant la vente, en parallèle des enchères téléphoniques et dans la salle sous la responsabilité unique de la Maison de Ventes,
- Permettre aux Maisons de Ventes de remettre à la vente, de gré à gré, directement sur la place de marché Artprice les lots restés invendus après les enchères (after-sale), et ce durant les périodes légales après la vente.
- Permettre aux clients Artprice (particulier, professionnel, galerie) de présenter en ventes publiques leur(s) œuvre(s) dans des conditions très compétitives et s'assurer d'une mise en vente rapide, du plus grand nombre d'enchérisseurs possible, réduisant, par ailleurs, énormément les temps de transactions classiques des canaux des ventes publiques cataloguées, vouées à terme à disparaître au profit de l'Internet selon les propres propos des Maisons de Ventes.

L'ensemble de ces prestations, dont les enchères en ligne, s'effectue exclusivement par le processus de normalisation du marché de l'art dont Artprice est l'auteur unique avec sa place de marché (protégée au titre de la propriété intellectuelle).

Artprice percevra un pourcentage conséquent sur le volume des ventes, sans être partie au contrat et, par conséquence, sans être responsable de l'authentification de l'œuvre et de la vente aux enchères qui incombent à la Maison de Ventes, et ce, en parfaite conformité avec la directive européenne 2006/123/CE sur les services votée le 12 décembre 2006.

Sur le premier marché de l'art (première mise en vente de l'œuvre), constitué par des galeries d'art contemporain qui apportent leur soutien aux plus jeunes générations d'artistes, Artprice va créer un nouvel espace de vente et d'achat et de communication à l'international. Alors que les foires d'art contemporain se multiplient à travers le monde (plus de 180/an), Artprice va adapter sa place de marché, qui compte déjà un flux, en temps réel, de plus de 57 000 œuvres, à la promotion de l'art actuel international. D'ici le 30 juin 2007, Artprice va proposer la première plate-forme de promotion de l'art contemporain sur l'Internet, constituée exclusivement des galeries et des artistes qui font le prestige des grandes foires telles que Art Basel, Armory Show, Art Cologne, Art Brussels, Arco, Fiac, Frieze, etc. Ainsi, sera réunie en un même espace l'offre des grandes foires internationales.

Les galeries, sélectionnées sur dossier par Artprice, se verront créditées de services exclusifs (téléchargement de vidéos, mise à jour automatique des expositions et de participations aux foires et salon, présentation personnalisée) et de l'appellation « International Gallery » dans la place de marché Artprice.

### **Autres événements**

Artprice a pris connaissance le 20 octobre 2006 du calendrier de procédure de la Cour de Cassation qui, au regard de l'article L 131-6 du code de l'organisation judiciaire, a enrôlé le pourvoi en cassation fait par la S.A. Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque. La Cour de Cassation, dans sa décision du 23 janvier 2007, casse partiellement l'Arrêt de la Cour d'Appel en réformant la deuxième branche du premier moyen dudit arrêt. Cette décision

a fait l'objet d'un renvoi devant la Cour d'Appel de Paris où les deux parties se font représenter.

**NOTE 2 : Méthodes d'évaluation et principes de consolidation**

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposés ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2-1) Référentiel comptable

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés du groupe ARTPRICE.COM sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2006. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes et méthodes comptables de ARTPRICE.COM sont décrits ci-après.

Le groupe a appliqué dans ses états financiers IFRS toutes les normes et interprétations IFRS / IFRIC publiées au journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2006 et dont l'application est obligatoire à cette date. Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC non rendues obligatoires par l'Union Européenne au 31 décembre 2006.

2-2) Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

2-3) Périmètre de consolidation

<b>Sociétés</b>	<b>Siège social</b>	<b>Date entrée périmètre</b>	<b>% de détention</b>	<b>Nature juridique</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
<b>Artprice.com</b>	St Romain au Mont d'Or	Société mère	Société mère	SA	IG
<b>Editions Van Wilder</b>	St Romain au Mont d'Or	01/01/00	100	SARL	IG
<b>Artprice USA</b>	Madison / USA	01/04/00	100	INC	IG
<b>LSJE</b>	St Romain au Mont d'Or	23/07/01	100	SARL	IG

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice.

### 2.3.1 Méthodes de conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en appliquant les méthodes suivantes :

- Les capitaux propres de la filiale sont convertis au cours historique
- Le bilan (hors capitaux propres) est converti au cours de clôture,
- Le compte de résultat est converti au cours moyen.

Les écarts de conversion résultant de l'application des cours historiques et des cours moyens, par rapport au cours de clôture, sont imputés dans les réserves consolidées (pour la quote-part du groupe).

### 2.3.2 Date de clôture

Toutes les sociétés consolidées ont un exercice social clôturant le 31 décembre.

## 2-4) Méthodes d'évaluation

### 2.4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à l'actif du bilan selon les principes comptables suivants :

- comptabilisation à leur valeur d'acquisition (coût historique comprenant tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés),
- amortissement calculé selon la méthode linéaire ou dégressive, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements.....10 ans
- Matériel de bureau et informatique.....3 ans
- Mobilier de bureau.....10 ans

### 2.4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût historique. Un amortissement est constaté sur les logiciels, droits numériques, droits d'auteurs et fichiers commerciaux selon le mode linéaire, et sur une durée n'excédant pas trois ans.



Les marques et fonds de commerce ne font pas l'objet d'un amortissement. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire des fonds de commerce est inférieure à leur valeur comptable.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire des fonds de commerce est inférieure à leur valeur comptable. Un test de dépréciation annuel est réalisé selon la méthode de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus et générés par ces actifs.

La valeur d'inventaire est déterminée à partir de critères liés au niveau d'activité généré par ces fonds et aux perspectives d'utilisation des droits de propriété intellectuelle afférents à ces banques de données.

Les frais de dépôt des marques non reconnus en tant qu'actif en IFRS sont comptabilisés en charge, et les dépenses antérieures ont été retraitées en RAN.

#### 2.4.3 Stocks

Les stocks de produits finis et de travaux en cours sont évalués au coût de production, sans excéder la valeur nette de réalisation. Des provisions pour dépréciation sont constituées en fonction du taux de rotation et des perspectives d'écoulement. Les travaux en cours provenant de facturation de prestations intra-groupe ne donnent pas lieu à retraitement de profit interne, celui-ci étant considéré comme inexistant.

#### 2.4.4 Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale taxes comprises.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur défaillant, est inférieure à la valeur nominale.

#### 2.4.5 Trésorerie et valeurs mobilières

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts ».

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur juste valeur au jour de la clôture, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat..

#### 2.4.6 Impôts différés

En complément des impôts exigibles sont comptabilisés des impôts différés qui reflètent les différences dans le temps entre les charges et les produits retenus pour l'établissement des états financiers consolidés, et ceux retenus pour le calcul des impôts sur les bénéfices des sociétés.

La méthode retenue est la méthode du report variable. Aucun impôt différé actif sur les pertes antérieures n'est comptabilisé du fait que leur récupération n'est pas jugée probable dans les deux ans à venir.

L'activation des dépenses liées à la banque de données n'a pas donné lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour le motif suivant :

A la clôture de l'exercice, le montant des déficits fiscaux reportables du groupe reste supérieur aux dépenses immobilisées.

Groupe (hors Artprice USA)	Montant des déficits fiscaux	Activation base de données
Cumulé au 31/12/2005	- 13 049	7 362
Résultat fiscal 31/12/2006	924	/
Restant à reporter *	- 12 125	7 362

\* nonobstant les décalages temporaires

#### 2.4.7 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours.

Les avantages du personnel, notamment en terme d'engagement de retraite sont comptabilisés. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels périodiques (voir note 2.4.13).

#### 2.4.8 Principes de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

A ce titre, la norme IAS 18 applicable n'a pas eu d'impact sur la présentation des comptes annuels.

Le mode de comptabilisation des produits et des opérations partiellement exécutées à la clôture des comptes annuels repose sur les éléments suivants :

Le chiffre d'affaires est pris en compte lors de la vente des ouvrages (papiers, CD Rom,...) et des lots d'unités permettant la connexion sur le site Internet. La vente est définitive car aucune unité n'est remboursée quelle que soit la consommation du client à la fin de l'exercice. Il n'y a donc pas de prestations partiellement exécutées à la fin de l'exercice. Au regard de ce type d'abonnement proposé, les obligations naissant du contrat n'engagent pas la société Artprice.com à servir de nouvelles prestations postérieures à la date d'acceptation électronique du contrat d'abonnement susceptibles d'engendrer des coûts complémentaires pour la société.

#### 2.4.9 Autres produits et charges opérationnels

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les charges et produits relevant de cette catégorie telle que définie dans le plan comptable. Pour la détermination du résultat exceptionnel, le Groupe applique la méthode du plan comptable général qui définit le résultat exceptionnel comme étant celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise. Il est inscrit au compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels ».

#### 2.4.10 Titres auto détenus

Les titres auto détenus par le groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation des titres auto détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

#### 2.4.11 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- ✓ les durées d'amortissement des immobilisations,
- ✓ l'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

#### 2.4.12 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif « représente ou comprend la fraction du prix payé en contrepartie des avantages que procure la prise de contrôle de l'entreprise ».

#### 2.4.13 Provisions pour indemnité de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une provision calculée conformément aux préconisations de la norme IAS 19 ; il s'agit d'une méthode prospective avec calcul des droits au jour de la retraite ramené au prorata des droits acquis avec l'ancienneté obtenue au jour de la clôture de l'exercice.

Ce calcul tient compte des paramètres financiers suivants :

- ✓ âge de départ 65 ans
- ✓ taux d'inflation : 1 %
- ✓ taux de rendement : 4 %
- ✓ taux d'actualisation net : 2,97 %

### **NOTE 3 : Notes sur le bilan actif**

#### 3-1) Immobilisations

Les tableaux de variations des immobilisations, amortissements et provisions figurent en pages suivantes.

Le détail des écarts d'acquisition et leur mode d'amortissement est présenté dans le tableau ci-dessous :

<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements et provisions</b>	<b>Net</b>
Sur titres Artprice.com Suisse	117	117	-
Sur titres Editions Van Wilder	469	469	-
<b>TOTAL</b>	<b>586</b>	<b>586</b>	<b>-</b>

Groupe :	<b>ARTPRICE.COM</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	
<b>K EUR</b>	
<b>31/12/2006</b>	

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Cession	Variation Tx de change	Clôture
Ecart d'acquisition	586				586
<b>ECARTS D'ACQUISITION</b>	<b>586</b>				<b>586</b>
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires	804	1			804
Banque de données Artprice	7 362				7 362
Fonds commercial	890				890
Autres immobilisations incorporelles					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>9 056</b>	<b>1</b>			<b>9 056</b>
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	422			(14)	408
Autres immobilisations corporelles	995	75	205		866
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 417</b>	<b>75</b>	<b>205</b>	<b>(14)</b>	<b>1 273</b>
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	5				5
Créances rattachées à des participations					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>5</b>				<b>5</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 063</b>	<b>76</b>	<b>205</b>	<b>(14)</b>	<b>10 920</b>

Groupe : ARTIPRICE.COM					
AMORTISSEMENTS K EUR					
31/12/2006					
Rubriques	Ouverture	Reprises	Dotations	Variation Tx de change	Clôture
Ecart d'acquisition	586				586
<b>ECARTS D'ACQUISITION</b>	<b>586</b>				<b>586</b>
Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets et droits similaires Banque de données Artprice Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immo. incorporelles	566		6		572
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>566</b>		<b>6</b>		<b>572</b>
Terrains Constructions Installations techniques, matériel, outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	403 652	205	7 113	(13)	397 560
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 055</b>	<b>205</b>	<b>120</b>	<b>(13)</b>	<b>958</b>
Amortissements Dérogatoires					
<b>AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>					
Primes de remboursements des obligations					
<b>PRIMES DE RBT DES OBLIGATIONS</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 206</b>	<b>205</b>	<b>126</b>	<b>(13)</b>	<b>2 115</b>

Groupe : ARTIPRICE.COM					
PROVISIONS K EUR					
31/12/2006					
Rubriques	Ouverture	Reprises	Dotations	Variation Tx de change	Clôture
Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets et droits similaires Banque de données Artprice Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immo. incorporelles	96 293				96 293
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>389</b>				<b>389</b>
Terrains Constructions Installations techniques, matériel, outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>389</b>				<b>389</b>

Les fonds de commerce figurant à l'actif pour une valeur brute de 890 K€, et des provisions pour 293 K€ se ventilent comme suit :

Fonds de commerce	Brut	Provisions	Net
Argus du livre	694	139	555
Artprice.com	43	-	43
Le Serveur Judiciaire Européen	154	154	-
<b>TOTAL</b>	<b>890</b>	<b>293</b>	<b>598</b>

Les banques de données Artprice sont incluses dans les immobilisations incorporelles pour un montant de 7 362 K€. L'activation de ces banques de données est notamment issue de l'application de la norme IAS 38. Le montant brut de cette immobilisation n'a pas varié au cours de la période.

L'activation de ces banques de données a comme origine :

- des dépenses internes :	5 332 K€
- des immobilisations acquises :	713 K€
- des regroupements d'entreprises :	1 317 K€
Soit au total (valeur brute) :	7 362 K€

Les immobilisations inscrites à l'actif ont toutes une durée de vie finie, hormis les banques de données. Celles ci sont considérées comme des actifs ayant une durée d'utilité indéterminée pour les raisons suivantes :

- absence de date prévisible de fin d'utilisation de l'actif,
- pas d'obsolescence de l'actif quant à la nature et à la composition des données de base,
- absence de « contrainte temps » en matière de droits contractuels ou légaux.

A ce titre, aucun amortissement n'est comptabilisé, mais un test de dépréciation annuel est réalisé selon la méthode de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus et générés par cet actif.

Les projections d'activité ont été établies sur une période de 5 ans. A l'issue de cette période, un flux d'exploitation normatif est déterminé dont l'actualisation à l'infini permet d'obtenir la « valeur de sortie ». Le taux de croissance de ce flux à l'infini est de 1 %.

Ces tests ont démontré qu'aucun de ces éléments d'actifs ne devait faire l'objet d'une dépréciation.

Les hypothèses retenues, à savoir le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini, n'ont pas été modifiées entre les deux périodes où les tests ont été réalisés. Les principales hypothèses utilisées lors des tests de valeur sont les suivantes :

1) Taux d'actualisation :	15,28 %
2) Taux de croissance à l'infini :	1,00 %

Le taux d'actualisation se décompose comme suit :

- O.A.T. 10 ans :	3,20 %
- Taux prime de risques spécifiques du marché :	12,08 %.

Lors du passage aux IFRS, les écarts d'acquisition identifiés en vertu de IFRS 3 ont été affectés dans les actifs concernés. La société ayant pu identifier certaines survaleurs, une partie des écarts d'acquisition antérieurs a été affectée en banque de données selon le détail ci-dessous :

<b>Ecart d'acquisition brut</b>	<b>A l'origine</b>	<b>Affecté en banque de données</b>	<b>Goodwill brut à l'actif</b>
Sur titres Artprice.com Suisse	117		<b>117</b>
Sur titres Editions Van Wilder	704	235	<b>469</b>
Sur titres Artprice USA	1 083	1 083	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 904</b>	<b>1 317</b>	<b>586</b>
Provision	1 904	1 317	586
<b>TOTAL NET</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3-2) Stocks

	<b>31-déc-06</b>	<b>31-déc-05</b>
En-cours productions	0	37
Travaux en cours	0	0
Stock Livres	924	866
Provisions	-476	-386
<b>Total stock net</b>	<b>447</b>	<b>517</b>

### 3-3) Echéances des créances consolidées

<b>CREANCES AU 31/12/2006</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>Plus d'un an</b>
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	5	-	5
Créances clients et comptes rattachés	1 586	1 586	-
Clients douteux	73	73	-
Actif d'impôt différé	-	-	-
Autres créances	585	585	-
Provision sur compte client	- 37	- 37	
<b>TOTAL</b>	<b>2 212</b>	<b>2 207</b>	<b>5</b>

La forte augmentation du poste clients est principalement due aux transactions avec le Groupe Serveur, qui représente 89% du total brut des créances clients.



### 3-4) Valeurs mobilières de placement

	Valeurs Brutes	Provisions
Sicav	2 050	0
<b>Total</b>	<b>2 050</b>	<b>0</b>

## NOTE 4 : Notes sur le bilan passif

### 4-1) Variation des capitaux propres consolidés

A la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 6 296 665 actions de 1 Euro.  
Au cours de la période, il a été procédé à l'émission de 41 530 actions correspondant à des levées de stock-options.

Le tableau de variation des capitaux propres figure **page 94**.

En l'absence d'intérêts minoritaires, les capitaux propres correspondent à 100% des capitaux part du groupe.

### 4-2) Provisions pour risques et charges

	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Provisions pour risques	8		4	4
Provisions pour charges	24	5		28
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>32</b>

### 4-3) Echancier des dettes

DETTES AU 31/12/2006	Montant brut	Moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans
Dettes auprès de établissements de crédit	72	37	36	-
Concours bancaires courants	51	51	-	-
Emprunts et dettes financières divers	40	40	-	-
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 249	1 249	-	-
Dettes fiscales et sociales	542	542	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes	10	10	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 964</b>	<b>1 929</b>	<b>36</b>	<b>-</b>

### 4-4) Rémunération de dirigeants

Monsieur Thierry EHRMANN est salarié du Groupe Serveur SAS, seule Nadège EHRMANN est salariée de SA Artprice.com

- ✓ rémunération des organes d'administration : néant.
- ✓ rémunération des organes de direction : 26 306 Euros.

## NOTE 5 : Notes sur le compte de résultat

### 5-1) Charges de personnel et ventilation des effectifs

Ventilation	31/12/2006	31/12/2005
Dirigeant	1	1
Cadres	10	11
Employés	25	22
<b>Effectif total</b>	<b>36</b>	<b>34</b>
<b>Effectif moyen</b>	<b>33</b>	<b>37</b>

Les charges de personnel s'élèvent à 910 K€ de salaires et traitements, et 368 K€ de charges sociales.

### 5-2) Résultat financier

	31/12/2006	31/12/2005
Produits de trésorerie et d'équivalents	64	0
Coût de l'endettement financier brut	9	12
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-55</b>	<b>11</b>
Différences de change	-47	49
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>-47</b>	<b>49</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>8</b>	<b>38</b>

### 5-3) Autres produits et charges opérationnels

	31/12/2006	31/12/2005
Autres produits opérationnels	12	2 340
Autres charges opérationnelles	47	148
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS</b>	<b>- 35</b>	<b>2 192</b>

### 5-4) Résultat par actions

Le résultat de base par actions est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

	31/12/2006	31/12/2005
Bénéfice	821	2 390
Nombre d'actions	6 296 665	6 255 135
<b>Résultat de base par actions (en euros)</b>	<b>0,13039</b>	<b>0,38216</b>

#### 5-5) Transactions avec les parties liées

Le groupe est contrôlé par la société Groupe Serveur, qui détient une participation majoritaire dans le capital de la société Artprice.com, côté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec le Groupe Serveur :

	31/12/2006	31/12/2005
<b>Ventes de biens et services</b>		
- Concession Internet	984	679
- Prestations Assistance Internet		
- Telematique	27	40
- Refacturation de frais	8	11
<b>TOTAL</b>	<b>1 019</b>	<b>730</b>
<b>Achats de biens et services</b>		
- Management fees	584	578
- Refacturation de frais	47	15
<b>TOTAL</b>	<b>631</b>	<b>592</b>

#### NOTE 6 : Informations sectorielles

##### 6-1) Produits des activités ordinaires par activité et zone géographique

2006 CONSOLIDE par secteur d'activité	Union Européenne	EXPORT	TOTAL AU 31/12/2006
Internet *	2 849	1 262	4 111
Edition	60	23	83
Télématique	40	0	40
Publicité et divers *	67	23	90
<b>TOTAL CONSOLIDE 2006</b>	<b>3 016</b>	<b>1 308</b>	<b>4 324</b>

<b>2005 CONSOLIDE par secteur d'activité</b>	<b>Union Européenne</b>	<b>EXPORT</b>	<b>TOTAL AU 31/12/2005</b>
Internet *	2 163	1 071	<b>3 234</b>
Edition	123	16	<b>139</b>
Télématique	54	0	<b>54</b>
Publicité et divers *	79	0	<b>79</b>
<b>TOTAL CONSOLIDE 2005</b>	<b>2 419</b>	<b>1 087</b>	<b>3 506</b>

\* Les transactions effectuées avec des parties liées sont identifiées au paragraphe 5.5.

## 6-2) Ventilation du chiffre d'affaires par produits ou services

<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
<b>INTERNET Artprice.com</b>	<b>4 111</b>	<b>3 234</b>	<b>1 946</b>
CD ROM	47	33	61
Artprice Annual	0	26	163
Argus et autres éditions	35	64	63
Signatures et Monogrammes	1	16	18
<b>SOUS-TOTAL EDITION*</b>	<b>83</b>	<b>139</b>	<b>305</b>
Télématique Artprice	40	54	85
Publicité et autres prestations	90	79	99
<b>SOUS/-TOTAL Autres</b>	<b>130</b>	<b>133</b>	<b>184</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>4 324</b>	<b>3 506</b>	<b>2 435</b>

\* Le C.A édition baisse compte tenu du non retraitage de certaines éditions et ce au profit du C.A Internet.

## NOTE 7 : Engagements hors bilan

### 7-1) Engagements reçus

- La société Art Auction Serveur a signé une promesse de vente à la SA Artprice.com des droits numériques de l'auteur Enriqué Mayer (livre de cote international) pour les années allant de 1963 à 1986 pour un montant de 152 KE.  
Il n'existe pas de risque pouvant générer d'incidence comptable dans les livres d'Artprice dans la mesure où le montant de 152 KE ne deviendrait exigible que si la promesse était réellement levée par le bénéficiaire qui en deviendra alors propriétaire. A ce jour, la promesse n'a pas été levée.

- La société Artprice a l'usufruit des commentaires d'auteurs (au titre de la loi du 11/03/1957) de Thierry Ehrmann sur le marché de l'art. L'intervention de Thierry Ehrmann se situe dans ses commentaires d'auteurs sur le marché de l'art publiés dans la presse internationale. Il est le créateur et auteur de la place de marché normalisée, des nouveaux indices, des visuels, logos et baseline du Groupe Artprice. Il définit personnellement l'organisation contextuelle des banques de données du Groupe Artprice. La principale obligation d'Artprice vis à vis de Thierry EHRMANN est son obligation de respecter le droit moral des œuvres de l'esprit de Thierry EHRMANN qui est, conformément à l'article L 121-1 du CPI, attaché à sa personne, perpétuel, inaliénable et imprescriptible. Il est transmissible à cause de mort aux héritiers de l'auteur. De même, l'ensemble des logiciels du Groupe Artprice est produit en œuvre de collaboration avec ce dernier. Il est expressément convenu que les œuvres de l'esprit telles que décrites dans le présent document ne font l'objet d'aucune rémunération sous quelque forme que ce soit entre la société Artprice et Thierry Ehrmann en sa qualité d'auteur.

## 7-2) Engagements donnés

- *Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune*

Groupe Serveur a consenti à Artprice des abandons de créances au cours des exercices antérieurs.

Au 31/12/2006, le montant cumulé des engagements relatifs à des clauses de retour à meilleure fortune s'élève à 1 545 K€. A ce jour, les conditions de reconstitution ne sont pas réalisées.

Le retour à meilleure fortune est constitué par la réalisation, au cours des exercices clos à venir, à compter du 31 décembre 2005, d'un bénéfice net comptable ou d'une opération sur le capital permettant la reconstitution des capitaux propres à un niveau au moins égal au capital social. Par conséquent, il n'y a pas de risque particulier à ce que le montant des engagements ne devienne exigible immédiatement compte tenu des conditions à remplir.

- *Emprunts*

L'emprunt de 229 K€ pour financer l'achat du fonds de commerce LSJE est garanti par le nantissement des titres LSJE. Le solde de cet emprunt est de 72 K€ au 31/12/2006.

Conditions de remboursement anticipé :

Pendant toute la durée du prêt, à chacune des échéances de remboursement, l'emprunteur aura la faculté de rembourser de manière définitive par anticipation, partiellement ou totalement, les sommes dues au prêteur, moyennant une indemnité correspondant à 3 % du capital remboursé par anticipation. En cas de remboursement partiel, la fraction remboursée devra être égale à 10 % du capital initial et les échéances ultérieures seront réduites en montant ou en nombre au choix de l'emprunteur. Un nouveau tableau d'amortissement sera remis à l'emprunteur.

- *Baux commerciaux*

1. Engagement de bail pour la location des locaux du siège social d'Artprice jusqu'au 31/12/2013 pour un loyer annuel de 47 400 euros hors charges locatives.
2. Engagement de bail pour la location des locaux du siège sociale de la filiale le Serveur Judiciaire Européen jusqu'au 22/07/2010. Le montant du loyer annuel a été ramené à 540 euros hors charges locatives en raison d'une réduction de la surface louée et ce, depuis le 23/07/2004.

3. Engagement sous forme de bail pour l'établissement secondaire de la filiale les Editions Van Wilder jusqu'au 31/12/2011, pour une durée de 9 ans pour un loyer annuel de 540 euros hors charges locatives.

Les trois engagements de baux ci-dessus ne posent pas de risque particulier dans la mesure où les sociétés du groupe Artprice peuvent à tout moment résilier leur bail commercial pour choisir un autre site, au terme de chaque période triennale contractuelle.

### 7-3) Engagements pris en matière de droit individuel à la formation

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation est non significatif.

## **NOTE 8 : Autres risques**

### **8-1) Risque de taux et de change**

#### 8.1.1. Risque de change

Les résultats commerciaux et les investissements d'Artprice sont faits en euro afin d'être inclus dans les rapports financiers consolidés d'Artprice. Les taux de change (dollar-euro) peuvent être sujets à des fluctuations et évolutions qui pourraient avoir un effet négatif ou positif sur les recettes et la situation financière d'Artprice une fois exprimées en euro. Artprice n'a pas encore conclu de compensation des risques de change pour leur contrôle.

L'exposition du groupe aux risques de change porte essentiellement sur les opérations commerciales réalisées avec les Etats-Unis tant au niveau de la société Artprice que de la filiale américaine.

La part du chiffre d'affaires ainsi exposée aux variations Euro/USD est d'environ 30 % du chiffre d'affaires consolidé. Toutefois et compte tenu des modalités d'encaissement de ce chiffre d'affaires (paiement comptant), la position nette du Groupe est peu significative.

Malgré la perte certaine que subit le groupe Artprice par la dépréciation du dollar, ce dernier possède des fournisseurs américains et peut, ainsi, compenser partiellement sa perte. Les frais de la filiale Artprice INC sont payés à partir d'un compte devise en dollar. Les 900 DNS sont payés à VERISIGN en dollar. Les opérations marketing aux USA, principal marché d'Artprice, sont elles-mêmes payées en compte devises dollars. De même, en Europe, certaines matières premières, comme la fourniture IP, sont négociées en dollars.

#### 8.1.2. Risque de taux et de liquidités

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes	Echéances	Existence ou non des couvertures
Emprunt bancaire	Taux fixe 5,8 %	229 K€	01/11/2008	Nantissement de 4 000 titres LSJE

La société n'a pas contracté d'autres demandes d'emprunts que celles mentionnées ci-dessus. Il n'existe pas de risques induits par les clauses de remboursement de prêt anticipé.

Les lignes de crédit à long terme ne font l'objet d'aucune clause de remboursement anticipée (ni covenant au bénéfice des banques).

Le solde de l'emprunt au 31 décembre 2006, soit 72 K€ ne représente aucun risque de taux dans la mesure où il est en euro et à taux fixe.

En garantie de cet emprunt qui arrivera à échéance le 01/11/2008, 4 000 titres LSJE ont été nantis. Il n'y a pas de risque contractuel à ce que le solde de cet emprunt devienne totalement exigible. Dans tous les cas, la trésorerie du Groupe Artprice permettrait à tout moment de faire face à cette charge.

En l'absence d'exposition aux risques de taux, il n'existe pas de couverture de taux ni de change.

Cette présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

## 8-2) Risque actions

La société Artprice est exposée aux variations des cours de bourse concernant ses actions propres. A ce titre, une provision pour dépréciation est constatée sur la base des 20 derniers cours de bourse. La position nette est ensuite retraitée en capitaux propres.

Valeurs mobilières de placement	Solde en K€ au 31/12/2006	Solde en K€ au 31/12/2005
<b>Actions Artprice</b>	<b>732</b>	<b>732</b>
<b>Provisions VMP</b>	/	/
Total	732	732

Au 31/12/2006, la société détient 53 859 actions en auto-contrôle. Il n'y a pas eu de mouvement au cours de la période.

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ARTPRICE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### **Evaluation des banques de données**

Les notes 2.4.2 et 3.1 de l'annexe décrivent les principes d'évaluation retenus en ce qui concerne les banques de données qui constituent le principal actif de votre société. Un test de dépréciation annuel est réalisé selon la méthode de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus et générés par cet actif. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation. Nous avons par ailleurs examiné le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie et vérifié que la note 3.1 donne une information appropriée.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III – VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

A Villeurbanne et Saint Didier au Mont d'Or

Le 26 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Bruno GENEVOIS

SOCIETE FIDUCIAIRE CENTREX  
Régis VAN LIEFLAND

## **TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE**

### **GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2007**

#### **RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

##### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice, à savoir 1 161 Keuros, à l'absorption des pertes antérieures. Le compte « Report à Nouveau » serait ainsi ramené à - 18 001 K€.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports émis :  
- par le Conseil d'Administration au titre de l'article L 225-37, portant sur les travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne dans la société,  
- par les co-commissaires aux comptes portant sur ledit rapport,  
en approuve les termes et le contenu.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration rédigé en application de l'article L 225-184 du Code du Commerce, prend acte des différentes opérations réalisées, au titre des options de souscription ou d'achat d'actions.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

L'Assemblée Générale prend acte que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Kurt EHRMANN, demeurant 17 rue de la République, 69270 ST ROMAIN AU MONT D'OR, aux fonctions d'administrateur pour une durée de six années qui arrivera à son terme à l'issue de l'Assemblée Générale qui se réunira dans l'année 2013 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

#### **RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 15 et 21 des statuts :

Article 15 - Conseil d'administration.

7- lorsque le rapport présenté par le conseil d'administration lors de l'assemblée générale en application de l'article L. 225-102, établit que les actions détenues par le personnel de la société ainsi que par le personnel de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180, représentent plus de 3 % du capital social de la société, un administrateur est élu, dans les mêmes conditions de vote que les autres administrateurs, par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition des actionnaires visés à l'article L. 225-102.

## Article 21 – Assemblées Générale

### 1. Convocation, lieu de réunion.

Il est rajouté la phrase suivante à la fin du cinquième alinéa :

« En cas de location d'action nominative depuis un mois au moins avant à la date des insertions susvisées, le titulaire du droit de vote est convoqué à toute assemblée par lettre ordinaire. »

### 3. Accès aux assemblées.

Les deux premiers alinéas sont remplacés par le texte suivant :

- « Justification de la qualité d'actionnaire.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'assemblée et l'a fait connaître à la société ne peut revenir sur son choix.

- Télécommunication.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi. Dans ce cas, l'attestation de participation susvisée pourra être communiquée par voie électronique. »

## NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en applications des articles L 225-177 à L 225-186 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à consentir en une ou plusieurs fois au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel ou des dirigeants de la société ARTPRICE.COM et des sociétés liées à elle par des participations directes ou indirectes, des options donnant droit à l'achat ou à la souscription d'actions de la société ARTPRICE.COM, le nombre total des options ouvertes au titre de la présente

autorisation ne pouvant donner droit à un nombre d'actions supérieur au nombre maximum autorisé par la loi.

La présente autorisation, conférée pour une durée de 38 mois à compter de ce jour, comporte au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option et sera utilisée dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où l'option sera consentie, dans les limites autorisées par les textes en vigueur à cette date et en fonction des perspectives d'évolution du titre.

Le délai d'exercice des options est fixé à 5 années à compter de leur attribution par le Conseil d'Administration.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, dans les limites prévues par la loi, à l'effet de :

- déterminer toutes les modalités de l'opération et notamment les personnes qui seront bénéficiaires de l'option, fixer les prix et conditions dans lesquelles seront consenties les options, et notamment arrêter le nombre d'options consenties à chaque bénéficiaire ;
- fixer la date d'ouverture et la durée des options, si nécessaire suspendre temporairement l'exercice des options en cas de réalisation d'opérations impliquant l'exercice d'un droit, notamment en cas d'augmentation de capital, émission d'obligations convertibles en actions ou d'obligations avec bons de souscription d'actions et plus généralement, toutes opérations portant sur le capital, constater, préalablement aux dites opérations, le montant du capital social et le nombre d'actions le composant ;
- arrêter les conditions dans lesquelles le prix ou le nombre des actions à souscrire pourront être ajustés dans les conditions prévues à l'article L 225-181 du Code de Commerce ;
- accomplir ou faire tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital à réaliser en exécution de l'autorisation objet de la présente résolution ;
- apporter les modifications nécessaires aux statuts ;
- et généralement, prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en application de la présente autorisation, en fixer les modalités d'exécution dans le cadre des dispositions légales et, à ces effets, consentir toutes délégations.

Le Conseil informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

Il pourra mettre en application toute disposition légale nouvelle qui interviendrait pendant la durée de la présente autorisation et dont la mise en application ne nécessiterait pas une décision expresse de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

**DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi et les règlements en vigueur.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 1) PERSONNE RESPONSABLE

#### 1.1 – Nom et fonction du responsable

Thierry EHRMANN : Président Directeur Général de la société Artprice.com

#### 1.2 – Attestation du responsable du document

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques du 31 décembre 2006 et 30 juin 2007 présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant respectivement aux pages 89 à 90, 117 à 118 et 161.

Dans leur rapport sur les comptes consolidés clos le 30 juin 2007, les contrôleurs légaux ont formulé les observations suivantes :

« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes résumés qui expose le traitement comptable retenu dans le cadre de l'évolution du litige opposant la société avec la Compagnie Financière Edmond de Rothschild. »

Les informations financières historiques des 30 juin 2006, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004 et les rapports des contrôleurs légaux y afférents figurent dans le document de référence 2005 enregistré le 9 mars 2007 sous le numéro R07-015 respectivement, pour les comptes, aux pages 182 et suivantes, 152 et suivantes, 129 et suivantes, 110 et suivantes, 92 et suivantes, et, pour les rapports légaux, pages 200, 182, 152, 129, et 110.

Dans leur rapport sur les comptes consolidés clos le 30 juin 2006, les contrôleurs légaux ont formulé les observations suivantes :

« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1 et 9 de l'annexe des comptes résumés qui exposent l'incidence du retraitement opéré sur les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2005, portant sur l'annulation des coûts de développement activés au titre de cette période. »

Dans leur rapport général sur les comptes sociaux clos le 31 décembre 2005, les contrôleurs légaux ont formulé les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements de méthodes » de l'annexe qui décrit les conséquences de l'application de la nouvelle réglementation sur les actifs applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. »

Le 13 mars 2008  
Thierry EHRMAN  
P.D.G.

## 2) CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1 - Nom et adresses des commissaires aux comptes

#### Commissaires aux comptes titulaires :

Monsieur Bruno GENEVOIS,

Domicilié « Le Palais d'hiver », 149 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne

Date premier mandat : 30 juin 2005

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

Nommé en remplacement de Monsieur André FLUCHAIRE, démissionnaire de son mandat de commissaire aux comptes titulaire du fait de son départ à la retraite. Monsieur André FLUCHAIRE, domicilié 149 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne, avait été nommé le 30 juin 2001.

#### FIDUCIAIRE CENTREX

Domicilié Parc de Crécy - 6 rue Claude Chappe 69370 St Didier au Mont d'or

Date premier mandat : 27 août 2004

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008.

Nommé en remplacement de Monsieur Jean Paul SIMOENS, démissionnaire de son mandat de commissaire aux comptes titulaire qu'il détenait depuis le 28 février 1997.

#### Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Jean Louis FLECHE

Domicilié « Le Palais d'hiver », 149 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne

Date premier mandat : 30 juin 2005

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

Nommé en remplacement du Cabinet ORFIS, démissionnaire de son mandat de commissaire aux comptes suppléant qu'il détenait depuis le 30 juin 2001.

Monsieur Philippe PRIEST

Domicilié Parc de Crécy - 6 rue Claude Chappe 69370 St Didier au Mont d'or

Date premier mandat : 27 août 2004

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008

Nommé en remplacement de Monsieur Michel MAZA, démissionnaire de son mandat de commissaire aux comptes suppléant qu'il détenait depuis le 28 février 1997.



## 2.2 - Tableau des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2006

	ORFIS			FIDUCIAIRE CENTREX		
	Montant		%	Montant		%
	2006	2005		2006	2005	
<u>Audit</u> Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	28 500	28 000	1,79%	28 500	28 000	1,79%
Missions accessoires (normes IFRS)		15 000			15 000	-100%
Sous-total	28 500	43 000	-33,72%	28 500	43 000	-33,72%
<u>Autres prestations</u> . Juridique, fiscal, social . Technologies de l'information . Audit interne . Autres						
Sous-total		0			0	0
TOTAL	28 500	43 000	-33,72%	28 500	43 000	-33,72%

### 3) INFORMATION CONCERNANT ARTPRICE.COM

#### 3.1 – Dénomination sociale et nom commercial :

La société a pour dénomination sociale ARTPRICE.COM et pour nom commercial ARTPRICE.

#### 3.2 – Lieu et numéro d'enregistrement

La société Artprice.com est immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 411 309 198.

#### 3.3 – Date de constitution et d'expiration de la société

La société est immatriculée depuis le 8 avril 1997 pour une durée de 99 ans.

#### 3.4 - Siège social, forme juridique et législation applicable

La société Artprice.com a son siège social Domaine de la Source 69270 St Romain au Mont d'or.  
La société Artprice.com est une SA à Conseil d'Administration et est soumise à la législation française et les textes applicables aux SA à CA cotées en bourse sur Eurolist, catégorie C.

#### **4) INVESTISSEMENTS**

La société n'a pas réalisé d'investissement significatif durant l'exercice 2004. Durant l'exercice 2005, la société a procédé à la conceptualisation de sa place de marché normalisée Fine Art et Decorative Art ce qui a engendré un investissement, en terme de personnel, de 1 081 K€.

Durant l'exercice 2006, aucun investissement significatif n'a été réalisé, le principal investissement de la société ayant été suscité par la mise en œuvre de la place de marché normalisée Fine Art et Decorative Art.

De même, aucun investissement significatif n'a été réalisé sur l'exercice 2007. De même, aucun engagement de la part des organes de direction n'a été pris en matière d'investissement à ce jour.

#### **5) APERÇU DES ACTIVITES**

La société Artprice est le leader mondial de l'information sur le marché de l'art. Ces informations sont diffusées par Artprice.com sur différents supports décrits ci-après tout comme le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par les principaux clients d'Artprice. Les nouveaux tarifs tiennent compte de l'évolution de la parité euros/dollars. C'est ainsi, par exemple, que le module image, qui devient la principale demande des clients artprice par rapport aux produits online, est vendu en tenant compte du différentiel entre les 2 monnaies chaque mois.

##### **5.1 – Le e-business d'information**

- Banque de données des résultats d'adjudications : vente de requêtes sur Internet

Cette banque de données des résultats de ventes de 1700 à 2006 est mise à jour quotidiennement et traite des artistes du IV<sup>ème</sup> siècle à nos jours.

- Banque de données des calendriers détaillés des ventes futures sur Internet

L'homogénéisation de la recherche pour rendre disponibles, sur la même requête, aussi bien les œuvres déjà passées en vente qu'annoncées, sont effectives sur le site Internet [www.artprice.com](http://www.artprice.com).

Auction Preview Service : veille active par le calendrier détaillé des ventes futures.

- Analyses économétriques, graphiques et indices du marché de l'art

Cotes et indices artistes : Artprice propose des indicateurs synthétiques précis et pertinents pour apporter des réponses claires et aider ses clients dans ses prises de décisions d'achat et vente d'œuvre.

Les prix actualisés des œuvres : Artprice Indicator ® est un outil qui permet de suivre en un seul clic les valeurs indicatives d'une œuvre sur plusieurs années.

Les estimations Artpricing ® : service d'estimation simple et personnalisé visant à valoriser des algorithmes propriétaires, d'une précision inégalée. Grâce à ces algorithmes, Artprice est en mesure de proposer un service d'estimation unique au monde pour un prix réduit. Artpricing® est un service d'estimation et non d'authentification des œuvres.

➤ Les annonces Fine Art de la place de marché normalisée

Par le réseau de diffusion standardisé unique au monde d'Artprice, il devient possible pour tout amateur, collectionneur et professionnel de l'art de vendre et d'acheter des œuvres à l'échelle internationale.

Pour saisir leurs annonces dans le formulaire normalisé par Artprice, il suffit que l'œuvre fasse référence à l'un des 342 000 artistes codifiés (ID) de la banque de données Artprice.

Les avantages des petites annonces Artprice :

- Elles bénéficient d'une audience et d'une visibilité unique au monde : 1 100 000 membres Artprice, représentant le cœur du marché et plus de 3 100 sites d'art affiliés contractuellement, pour vendre et acheter des œuvres d'art parfaitement identifiées et normalisées.
- Elles paraissent pendant 30 jours sur [www.artprice.com](http://www.artprice.com) et les 936 autres sites appartenant à Artprice ([artmarket.com](http://artmarket.com), [artistsearch.com](http://artistsearch.com), [art-online.com](http://art-online.com) ...) dans un délai de 2 jours ouvrés.
- Avec les banques de données Artprice (25 millions d'indices et résultats de ventes de 342 000 artistes, les signatures, les biographies...), acheteurs et vendeurs peuvent estimer immédiatement l'œuvre proposée.
- Artprice ne prend aucune commission sur la vente d'une œuvre. Les vendeurs et acheteurs peuvent directement se contacter en relevant leurs coordonnées figurant sur l'annonce déposée sur le site Artprice
- Avec My Artprice, le portail personnalisé des 1 100 000 membres d'Artprice, les Petites Annonces sont poussées de manière privilégiée et ciblée auprès des acheteurs/vendeurs en fonction de leurs artistes favoris et de leurs modes comportementaux de recherche. Artprice Knowledge analyse le comportement de millions d'amateurs d'art avec plus d'un milliard de requêtes par an.
- La saisie et la lecture des petites annonces sont simplifiées grâce à un formulaire d'aide à la saisie qui optimise la présentation de l'annonce et normalise l'œuvre.
- Les acheteurs et vendeurs peuvent instantanément visualiser les œuvres proposées car les petites annonces sont enrichies de photographies (gratuitement, jusqu'à 3 par annonce).
- Grâce à leur normalisation, en plus de la recherche par nom d'artiste, les membres d'Artprice peuvent trier les annonces en un seul click selon un large choix de critères (par prix, pays de vente, catégorie, etc...).
- La consultation des Petites Annonces est totalement gratuite. Seul le dépôt d'une Petite Annonce est payant.

Il existe également la version professionnelle des Petites annonces (Artprice Stores) par abonnement annuel qui permet aux acteurs du marché de l'Art d'intervenir sur la place de marché normalisée en continu et en nombre illimité d'annonces.

En 2007, Artprice a étendu ses champs de compétences dans le monde des enchères. Pour information, en 2005, selon le rapport d'activité du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (cf. p.34 DF), l'offre sur Artprice était de 1,3 milliard d'euros d'œuvres d'art. Selon Artprice, l'offre sur sa place de marché normalisée pour 2006 était de 2,7 milliards d'euros d'œuvres d'art. En 2007, l'ambition d'atteindre une offre de 4,5 milliards d'euros d'œuvres d'art sur sa place de marché normalisée a été réalisée.

- Le marché du mobilier et des arts décoratifs : Artprice Decorative Arts (cf rapport de gestion). Pour information, concernant le TMC mentionné dans le rapport de gestion inclus dans le présent document page 10, il convient de préciser que l'évolution du TMC, à savoir 432 % sur 18 mois, est notamment due au passage, dans le monde, d'un Internet bas-débit, facturé à la minute, à un Internet haut-débit sans limite de temps.

- Artprice Intelligent Links® - l'e-pub du marché de l'Art (cf rapport de gestion)
- Artprice Images et Artprice Catalogs Library® :

Artprice propose depuis le 27 août 2007 la consultation de plusieurs millions d'images des œuvres des 405 000 artistes couverts par les banques de données d'Artprice.

Ces deux nouveaux services révolutionnaires sont proposés aux clients d'Artprice à travers "Artprice Images®" :

D'une part, la possibilité de consulter à côté de son descriptif, la reproduction de l'œuvre dans la page de catalogue concernée selon la normalisation d'Artprice. Les images, de haute qualité, sont accessibles de manière illimitée par souscription à un abonnement annuel "Artprice Images®" dont le prix, qui était de 49 €/69\$ lors de son lancement, est depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2007 de 79€/109\$.

D'autre part, Artprice permet une recherche directement au cœur de son fonds d'archives par Artprice Catalogs Library®. En plus des œuvres soumises au droit d'auteur, c'est tout le fonds Artprice, riche de centaines de milliers de catalogues de ventes de 1700 à nos jours, qui est proposé en ligne progressivement.

- Artprice Engine® :

Artprice Engine® est un moteur de recherche au cœur d'Artprice Catalogs Library®.

Artprice Engine® est un moteur intégré permettant la recherche instantanée de mots clés sur des tables d'index de plusieurs milliards de mots, photos et vidéos donnant ainsi à Artprice Library® et Artprice Images® une ouverture au savoir inégalée dans l'histoire de l'Art par la recherche "full text" (texte intégral).

Artprice offre ainsi la première couverture mondiale de catalogues de ventes d'Antiquités, Objets de collection, Design, Livres, Mobilier, Objet d'Art, Montres et Bijoux, Céramique, etc. Artprice a décomposé la structure de chacun des catalogues, afin de permettre en un clic de retrouver la page de passage d'ordre, l'indexation normalisée de l'artiste, les conditions de vente, ou encore la page des résultats originels. Ces informations n'étaient accessibles jusqu'à présent que par notre moteur de recherche classique par artiste et par vente.

## **5.2 – Publications d'ouvrages et de CD-Rom**

### **Les livres de cotation**

Artprice Annual® la Bible du marché de l'art distribuée dans 84 pays (2700 pages) - Prix 129 €. Dernière édition disponible 2004.

Annuel des Arts® (1551 pages) éditée par les Editions Van Wilder rachetées par Artprice

Chiner Malin® (1800 pages) le guide de poche des prix de l'art par Artprice – Prix : 15 € - pour la recherche simple et rapide des résultats de ventes les plus significatifs sur les 3 dernières années d'un artiste.

Photography Price Indicator® 2001 (1280 pages) l'ouvrage publié pour répondre au boom du marché de la photo - Prix : 30 € - 4000 exemplaires.

Le "Mireur" - (3943 pages) – Prix : 745 €

Publié pour la première fois en 1911 et réédité en 7 volumes avec les commentaires critiques de Frank Van Wilder, ce Dictionnaire historique des Ventes d'Art en France et à l'Étranger pendant les XVIIIème et XIXème siècles répertorie 150 000 tableaux, estampes, dessins, aquarelles, miniatures, pastels, gouaches, sépias, fusains, émaux, éventails peints et vitraux de 30 000 artistes en provenance de plus de 3 000 ventes publiques.

### **Les ouvrages de biographies, signatures / monogrammes d'artistes**

Who Was Who in American Art – (3750 pages) – Prix: \$299.

Par les Editions Sound View Press (Artprice USA). Dernière édition 1999.

Un ouvrage répertoriant en 3 volumes plus de 65 000 biographies d'artistes américains de 1564 à 1975. Contient plusieurs milliers d'exemples de signatures.

Encyclopédie des signatures, symboles et monogrammes d'artistes par Caplan & Creps. (850 pages) – Prix : 199 €. Épuisé

Rachat des droits papier et numérique.

Index simple et spécialisé de signatures, monogrammes et symboles de 9 400 artistes des Maîtres anciens aux artistes contemporains d'Europe, d'Amérique du nord et d'Australie. 25 000 exemples plus des centaines de nouvelles entrées jamais publiées auparavant.

Signatures et Monogrammes d'artistes des XIXème et XXème siècles

Par Frank Van Wilder. (500 pages) - Prix : 69 €.

Cet ouvrage recense 10 000 signatures et 2 500 monogrammes (3<sup>ème</sup> tirage épuisé).

### **La cote des livres anciens**

Cotes des livres anciens et manuscrits

Compte tenu de l'autographe et du manuscrit de 1982 à 1994

Répertoire annuel des ventes publiques. Index des thèmes et des destinataires.

L'argus du livre de collection depuis 1982 — (1260 pages) – Parution annuelle - Prix : 159 €.

Répertoire bibliographique des livres adjugés à plus de 550 FRF (83.84 Euros) en ventes publiques. Classé en six index.

### **Les CD-Rom :**

Le CD-ROM Fine Art – Parution annuelle - fait désormais partie de l'abonnement Professionnel

Le CD-Rom Argus – Parution bisannuel – reprise et mise à jour de toutes les données de l'argus du livre de collection de 1982 à nos jours.

## **5.3 - Accord et partenariat**

### **Concessions de données**

Concessions sous licence ou copyright à des opérateurs professionnels, éditeur d'ouvrages d'art, sur requêtes spécifiques (ex : photographes allemands du XXème siècle...).

### **Livraison des données sous forme numérique ou analogique. Partenariat**

Les accords considérés comme partenariat sont les affiliations dont le système est basé sur le reroutage (lien du site affilié vers le site Artprice).

La politique de partenariat vers la banque de données Artprice, à partir de sites soigneusement sélectionnés, permet de consolider la réputation d'Artprice comme référence incontournable du prix de l'art.

Ces reroutages font l'objet d'accords de reversions aux partenaires correspondant à un pourcentage du CA de consultation Internet généré par les visiteurs en provenance du site partenaire selon la grille suivante :

Tranche CA mensuel HT	Taux de reversions	Montant reversions mensuelle
De 0 à 1 000 euros	20%	Jusqu'à 200 euros
Jusqu'à 5 000 euros	30%	Jusqu'à 1 500 euros
Jusqu'à 15 000 euros	40%	Jusqu'à 6 000 euros
Au-dessus de 15 000 euros	50%	Plus de 7 500 euros

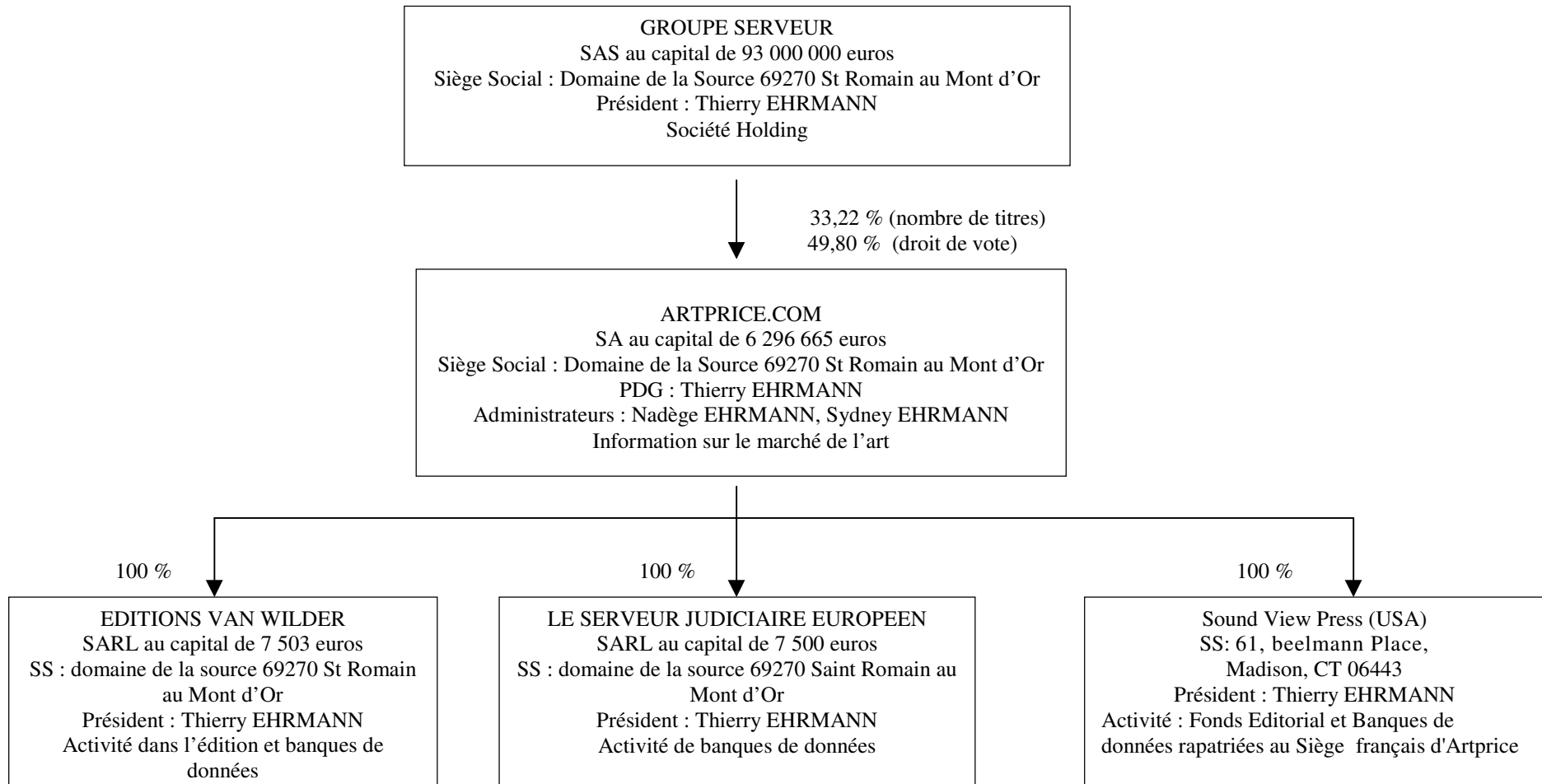
La société Artprice a également un partenariat avec Google et AXA. Ces deux partenariats n'entraînent pas de reversion de Chiffre d'affaires entre les parties.

### **5.4 - Part des principaux clients dans le chiffre d'affaires**

La part du chiffre d'affaires réalisé pour les exercices 2006 et 2007, par les dix premiers clients, est répartie comme suit :

Nombre de clients	% du CA 2007	% du CA 2006
Le 1er client	1,68%	2,08 %
Les 5 premiers clients cumulés	4,58%	3,59 %
Les 10 premiers clients cumulés	5,50%	4,21 %

**6) ORGANIGRAMME AU 30 JUIN 2007**



## **7) PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS**

La société Artprice.com n'est propriétaire d'aucun bien immobilier. La société Artprice assure l'hébergement de ses propres sites Internet et détient un parc informatique afin d'équiper les postes de travail de ses employés.

La société Artprice.com et ses filiales sont locataires de locaux à usage de bureaux appartenant à la SCI VHI et situés Domaine de la Source 69270 Saint Romain au Mont d'Or.

Nom du locataire	Superficie	Montant du loyer/mois en 2007	Lien avec Artprice
Le Serveur Judiciaire Européen	10 m <sup>2</sup>	45 €	Artprice, actionnaire unique de LSJE
Sound View Press	10 m <sup>2</sup>	45 €	Artprice, actionnaire unique de Sound View Press
Editions Van Wilder	10 m <sup>2</sup>	48,33 €	Artprice, actionnaire unique des Editions Van Wilder
Artprice.com	810 m <sup>2</sup>	7 162 €	

La valeur retenue pour les loyers prend en compte les données incluses dans le rapport d'expertise qui a été faite à la demande de l'AMF par un professionnel indépendant en septembre 2003.

Depuis cette date, le loyer d'Artprice a été augmenté, suite à la révision triennale intervenue en janvier 2007, conformément aux dispositions légales en vigueur, et reste donc conforme au prix du marché selon la société.

Il n'y a pas de dirigeant commun entre la SCI VHI et la société Artprice. Ni la société Artprice, ni son actionnaire principal, à savoir le Groupe Serveur, ne détient de part sociale dans la SCI VHI, seul Monsieur Thierry EHRMANN dispose d'une participation minoritaire dans la SCI VHI.

## **8) GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

La société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise mis en place en vertu de l'article L225-37 du code du commerce. Le rapport spécial du président émis en application de ces dispositions légales est repris dans le présent document. Il n'y a aucun comité de l'audit ni de comité de rémunération au sein de la société Artprice.com.

Les informations relatives aux mandataires sociaux sont développées dans le rapport annuel inclus au présent document.

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres qui sont :

➤ Monsieur Thierry EHRMANN, Administrateur - Président Directeur Général :

Monsieur Thierry EHRMANN est chef d'entreprise depuis 1981. Actuellement Président du Groupe Serveur il est également Président Directeur Général de la société Artprice.



Il exerce ses actuelles fonctions au Domaine de la Source 69270 Saint Romain au Mont d'Or

Nom des sociétés au sein desquelles Thierry Ehrmann est ou a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité à tout moment des cinq dernières années :

- Accès Internet,
- Artprice.com,
- Regional Press Agency,
- V.G.P. SA (plus de mandat à ce jour),
- Tracing Server (plus de mandat à ce jour),
- Editions Van Wilder,
- Le Serveur Judiciaire Européen,
- Internet Gratuit,
- Groupe Serveur,
- L'Organe,
- Editing Server (en tant que représentant de Groupe Serveur, administrateur. Plus de mandat à ce jour),

➤ Madame Nadège EHRMANN, Administrateur :

Madame Nadège Ehrmann, épouse de Monsieur Thierry Ehrmann, est administratrice de société depuis 1983, secrétaire générale de la société Artprice depuis 2004 et D.R.H. au sein du Groupe Serveur depuis 2000.

Elle exerce ses actuelles fonctions au Domaine de la Source 69270 Saint Romain au Mont d'Or

Nom des sociétés au sein desquelles Nadège Ehrmann est ou a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité à tout moment des cinq dernières années :

- Artprice.com,
- Le Serveur Administratif (plus de mandat à ce jour),
- L'Organe (plus de mandat à ce jour),
- Regional Press Agency (plus de mandat à ce jour),
- Groupe Serveur,
- Conception Editoriale (plus de mandat à ce jour)

➤ Sydney EHRMANN, Administrateur :

Sydney Ehrmann, fils de Monsieur Thierry Ehrmann, ancien salarié du Groupe Serveur est gérant de l'EUURL Serveur dont le siège est Domaine de la Source 69270 Saint Romain au Mont d'Or.

➤ Kurt EHRMANN, Administrateur, fils de Monsieur Thierry Ehrmann, il est étudiant à l'ISCPA, école de Journalisme.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont fait l'objet d'aucune condamnation que ce soit pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années. Aucun des membres du Conseil d'Administration n'a fait l'objet d'incrimination ou de sanction publique officielle au cours des cinq dernières années, ou n'a été privé de ses droits civils ou civiques.

Il est à noter que le jugement rendu par le Tribunal Correctionnel de Lyon le 16 janvier 2006 concernant l'affaire Mairie de Saint Romain contre SCI VHI/Thierry Ehrmann a fait l'objet d'un appel dont l'arrêt a été rendu le 13 septembre 2006 lequel a totalement relaxé la SCI VHI, a relaxé Monsieur Thierry EHRMANN, sur les points suivants :

- absence de déclaration préalable de travaux de clôture soumis à déclaration
- co-visibilité avec monument historique
- violation article 11 du POS (harmonie avec le voisinage)
- violation de la hauteur des œuvres supérieures à 12 mètres

Et condamné à 200 000 € pour absence de déclaration préalable d'une œuvre supérieure à 40 m3.

Cet arrêt a été cassé par décision de la Cour de Cassation du 11 décembre 2007 qui a renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Grenoble.

Il n'existe aucun conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu entre les mandataires sociaux et les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres.

Les informations relatives aux rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont incluses dans le présent document au niveau du rapport annuel, pour l'exercice 2006, et dans le document de référence 2005 page 68 pour celles concernant l'exercice 2005.

Il est rappelé qu'aucun jeton de présence, ni indemnité, ni prime d'arrivée et/ou de départ, ni frais n'est versé aux administrateurs.

Messieurs Thierry EHRMANN, Sydney EHRMANN et Kurt EHRMANN ne reçoivent aucune rémunération directe ou indirecte au titre de leurs mandats au sein de la société Artprice.

Madame Nadège EHRMANN a reçu une rémunération brute annuelle de 25,7 K€ au titre de l'exercice 2005, et de 26,3 K€ au titre de l'exercice 2006 pour ses fonctions de Secrétaire Générale d'Artprice. Elle ne bénéficie d'aucun avantage en nature.

## 9) PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

En complément des informations contenues dans le 2.6) du rapport établi par le Conseil d'Administration et intégré au présent rapport annuel, voici, ci-dessous, la répartition des différentes catégories de titres et d'actionnaires ainsi que le nombre d'actions et de droit de vote dont ils disposent au 30 juin 2007.

Actionnariat	Situation au 31/12/2005			Situation au 31/12/2006			Situation au 30/06/2007		
	Nbre actions	% capital	% droits vote	Nbre actions	% capital	% droits vote	Nbre actions	% capital	% droits de vote
<b>ACTIONNAIRES DIRIGEANTS</b>									
T.Ehrmann	1	0.001	0.001	1	0.001	0.001	1	0.001	0.001
N. Ehrmann	1	0.001	0.001	1	0.001	0.001	1	0.001	0.001
S. Ehrmann	1500	0.02	0.02	2 040	0.03	0.03	2 040	0.032	0.042
K. Ehrmann							1800	0.029	0.04
<b>TOTAL</b>	<b>1502</b>	<b>0.022</b>	<b>0.021</b>	<b>2 042</b>	<b>0.032</b>	<b>0.032</b>	<b>3 842</b>	<b>0.063</b>	<b>0.084</b>
Action de concert	Néant			Néant			Néant		
Actionnariat salarié ( au sens art.225-102 du code du commerce)	Néant			Néant			Néant		
<b>TITRES AUTO DETENU</b>	<b>53 859</b>	<b>0.86</b>	<b>0.65</b>	<b>53 859</b>	<b>0.85</b>	<b>0.65</b>	<b>53 859</b>	<b>0.85</b>	<b>0.64</b>
ACTIONNAIRES NON DIRIGEANTS (titres au porteur et nominatifs)	6 199 774			6 240 764			6 243 964		
<b>TOTAL</b>	<b>6 255 135</b>			<b>6 296 665</b>			<b>6 301 665</b>		

Liste des actionnaires nominatifs au 30 juin 2007

Nom et prénom/dénomination sociale	Quantité de titres	Quantité de voix	% capital	% droit de vote
ACCES INTERNET	2 252	4 504	0,04	0,05
Madame ARIFY NABILA	1 215	1 215	0,02	0,01
Mademoiselle BECHICHE SANDRA	360	360	0,01	0,00
Monsieur CAILLET DE GUERRY NICOLAS	5	10	0,00	0,00
Monsieur CAPELLE PIERRE	200	200	0,00	0,00
Monsieur CHALANDON MICKAEL	500	500	0,01	0,01
Madame CLEMENT CHRYSTELLE	500	500	0,01	0,01
Mademoiselle DUPUY ANNE	115	230	0,00	0,00
Madame EHRMANN NADEGE*	1	2	0,00	0,00
Monsieur EHRMANN KURT*	1 800	3 300	0,03	0,04
Monsieur EHRMANN SYDNEY*	2 040	3 540	0,03	0,04
Monsieur EHRMANN THIERRY*	1	1	0,00	0,00
Madame FARGETON CLAIRE	1 700	1 700	0,03	0,02
Monsieur FRANCOIS ALAIN	50	50	0,00	0,00
GROUPE SERVEUR	2 093 595	4 181 044	33,22	49,80
Monsieur HATTE JEAN-BAPTISTE	9 100	9 817	0,14	0,12
Mademoiselle HELLER NELLY	35	70	0,00	0,00
Mademoiselle HELUA MIRA	10	20	0,00	0,00
Monsieur JOUIN ERIC	1	2	0,00	0,00
JURIS SERVEUR	30	60	0,00	0,00
Monsieur KEREVER ALAIN	35	70	0,00	0,00
Madame LABROSSE Gaëlle	3 000	3 000	0,05	0,04
Monsieur MARMONT JULES	6	6	0,00	0,00
Madame MEY JOSETTE	18 000	18 000	0,29	0,21
Monsieur PERRIN JEAN-FRANCOIS	70	70	0,00	0,00
Monsieur PLANCON ALAIN	10	20	0,00	0,00
Madame RETAMERO MARIA	640	640	0,01	0,01
Monsieur ROBIN LOUIS	3	6	0,00	0,00
Monsieur VAN WILDER FRANK	3 000	3 000	0,05	0,04
Monsieur VIGNY CHRISTOPHE	4 500	4 500	0,07	0,05
<b>Nbre total de titres et droits de vote détenus par les actionnaires nominatifs</b>	<b>2 142 774</b>	<b>4 236 437</b>	<b>34</b>	<b>50</b>
<b>Nbre total de titres et droits de vote composant le capital social d'Artprice</b>	<b>6 301 665</b>	<b>8 395 328</b>		

(\* = actionnaires dirigeants)

Au 30 septembre 2007, la société Artprice.com est détenue principalement par le Groupe Serveur et la famille Ehrmann, actionnaire principal de la société Groupe Serveur, qui détiennent ensemble 2 099 719 actions, soit 33,17 % des titres composant le capital social d'Artprice et représentant 49,80 % du capital social en terme de droits de vote. Ainsi, les éléments concernant l'actionnariat de la société étaient les suivants :

- participation excédant 2/3 du capital et des droits de vote	Néant
- participation excédant 1/2 du capital et des droits de vote	Néant
- participation excédant 1/3 du capital et des droits de vote	Sté Groupe SERVEUR
- participation excédant 1/10 <sup>ème</sup> du capital et des droits de vote	Néant
- participation excédant 1/20 <sup>ème</sup> du capital et des droits de vote	Néant

Dans l'hypothèse où les 77 780 options, résultant du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> plan de stock-option mis en place par Artprice et non encore souscrites au 30 septembre 2007, seraient levées, la dilution potentielle du capital serait au maximum de 1,21 %.

## **10) OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

Les principales transactions conclues entre la société Artprice et les parties liées à cette dernière sont détaillées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes inclus dans le présent document aux pages 55 à 61.

Depuis le début de l'exercice 2007, comme indiqué dans le dernier paragraphe du 11.2.2 ci-dessous, un avenant à la convention de management fees a été conclue entre Artprice et ses filiales, Le Serveur Judiciaire Européen et les Editions Van Wilder. De même, Artprice a accordé le 31 décembre 2007 à la société Le Serveur Judiciaire Européen un abandon partiel de créance, pour un montant de 350 K€, avec clause de retour à meilleure fortune.

Le présent abandon de créance est consenti sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune du Débitur. Le retour à meilleure fortune est constitué par la réalisation, au cours des exercices clos à venir, d'un bénéfice net comptable ou d'une opération sur le capital permettant la reconstitution des capitaux propres à un niveau au moins égal au capital social et lorsque le remboursement de la créance, objet des présentes, n'entraîne pas la réduction des capitaux propres à un niveau inférieur à la moitié du capital social.

## **11) INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERES ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

### **11.1 – Informations financières et résultats historiques et les rapports d'audit afférents**

Les informations financières et résultats historiques annuels et intermédiaires vérifiés ainsi que les rapports d'audit afférents pour les exercices 2004, 2005 et les comptes consolidés semestriels du 30 juin 2006 sont incorporés par référence et ont été présentés, de la page 92 à la page 200, dans le document de référence précédent visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2007 sous le visa R07-015.

Les informations financières et résultat annuels sociaux et consolidés vérifiés ainsi que les rapports d'audit afférents pour l'exercice 2006 sont incorporés dans le présent document. Les chiffres clés des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2006 sont les suivants :

Comptes sociaux de l'exercice clos le 31.12.06 :

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Chiffres d'affaires	4 295	3 479	2 365
Résultat d'exploitation	1 134	344	- 1 720
Résultat net	1 161	3 016	- 1 547
Capitaux propres	4 717	3 381	562
Endettement financier net	1 161	1 146	- 189

Comptes consolidés de l'exercice clos le 31.12.06 :

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05	31/12/04
Chiffres d'affaires	4324	3 506	2 435
Résultat opérationnel	817	2 356	-325
Résultat net	821	2 390	-368
Capitaux propres	11 290	10 262	7 880
Endettement financier net	2 104	2 127	-76

Au 31/12/2006, le besoin de trésorerie lié à l'activité d'Artprice a été plus important (- 1 133 K€) comparé à 2005 (-312 K€) compte tenu des charges liées au développement de la place de marché et au projet d'Artprice Images qui a vu le jour en 2007.

## **11.2 – Informations financières et résultats intermédiaires et autres**

### **11.2.1 - Chiffre d'affaire du premier trimestre 2007 :**

CA consolidé en Keuros	1T2007	1T2006	Variation en %
Internet	1 207	1 066	+ 13
Edition	25	19	+ 32
Télématique	7	12	- 42
Indices et autres prestations	47	21	+ 124
Total 1er Trimestre	1 286	1 118	+ 15

### **11.2.2 – Informations financières et résultats au 30 juin 2007 :**

## **RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE**

### **Résultats du premier semestre 2007 :**

#### **➤ Chiffres clés du premier semestre 2007**

En Keuros	1 <sup>er</sup> semestre 2007	1 <sup>er</sup> semestre 2006	Variation (%)
Chiffre d'affaires	2 337	2 105	11
Résultat opérationnel courant	556	361	54
Endettement financier net	(16)	(29)	45
Résultat net	(669)	251	- 366
Capitaux propres	10 633	10 668	- 0,32

A la date de l'enregistrement du présent document de référence, la capitalisation boursière de la société Artprice s'élève à : 75,84 millions d'euros.

➤ **Chiffre d'affaires par activité et zone géographique :**

	1er semestre 2007			1er semestre 2006			Variation (%)
	Union Européenne	EXPORT	TOTAL	Union Européenne	EXPORT	TOTAL	
Internet	1 595	584	<b>2 179</b>	1 429	595	<b>2 024</b>	8
Edition	46	7	<b>53</b>	12	2	<b>14</b>	279
Télématique	13	0	<b>13</b>	21	0	<b>21</b>	-38
Publicité et divers	92	0	<b>92</b>	46	0	<b>46</b>	100
<b>TOTAL CONSOLIDE</b>	<b>1 746</b>	<b>591</b>	<b>2 337</b>	<b>1 508</b>	<b>597</b>	<b>2 105</b>	11

**Activité et événements importants survenus au cours du premier semestre 2007 :**

La croissance de l'ordre de 11 % du chiffre d'affaires de la société lui permet d'enregistrer un résultat opérationnel courant de 556 Keuros, soit une augmentation de 54 % par rapport à celui du premier semestre 2006 qui s'élevait à 361 Keuros.

Cette progression du niveau d'activité au cours de ce premier semestre 2007 est la conséquence, notamment, du développement des actions conduites dans des secteurs nouveaux.

**Evénements marquants durant le premier semestre 2007 :**

➤ Artprice contre SAS compagnie financière Edmond de Rothschild banque

Comme précédemment indiqué, notamment dans les faits caractéristiques des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la Cour de Cassation, dans sa décision du 23 janvier 2007, a cassé partiellement l'Arrêt de la Cour d'Appel en réformant la deuxième branche du premier moyen dudit arrêt. Cette décision a fait l'objet d'un renvoi devant la Cour d'Appel de Paris où les deux parties se feront représenter.

Suite à cette décision de la Cour de Cassation, la société a été amenée à reverser la somme de 1 225 K€ à la société Rothschild qui avait été condamnée par arrêt de la Cour d'Appel du 10 novembre 2005 à verser cette somme à Artprice. A ce stade de la procédure, la société n'entend pas renoncer à sa créance, néanmoins, par souci de prudence, sans préjuger de l'issue dudit litige, Artprice a décidé de provisionner l'intégralité de ladite créance.

➤ Artprice et Axa Art : un partenariat dans un marché de l'art en pleine croissance

Artprice s'est associé avec Axa Art, leader de l'assurance d'œuvres d'art, pour accompagner leurs clients respectifs dans un marché de l'art en pleine croissance.

La hausse des prix s'est poursuivie en 2006, avec une forte accélération dans presque tous les pays. A l'échelle mondiale, l'indice des prix calculé par Artprice affiche une hausse de +25,4% sur l'année.

Dans ce contexte, collectionneurs et professionnels du marché se doivent de réévaluer en permanence leur patrimoine. Artprice va systématiquement proposer les services d'Axa Art sur sa place de marché, leader mondial dans le domaine du Fine Art, et sur ses banques de données.

Pour information, Artprice et son département d'Econométrie ont mis au point des outils d'actualisation automatique permettant une revalorisation des portefeuilles d'œuvres d'art basés sur le savoir faire Artpricing®.

Pour AXA Art : "AXA Art et Artprice s'associent et mettent en commun leurs compétences au service des collectionneurs. Chaque mois, AXA Art informera de son actualité et de son activité au sein du marché de l'art.

En devenant un partenaire privilégié, AXA Art offre à ses clients un accès découverte à la plate-forme d'Artprice.

➤ Partenariat entre Artprice et Google :

Artprice, dans le cadre de son partenariat privilégié avec Google, a mis en place depuis le 1er mars 2007 l'ouverture intégrale de ses banques de données "œuvres" en 5 langues, soit 125 millions de pages d'information. Dans le cadre d'un accord respectant le copyright et le droit sui generis des banques de données d'Artprice, Google se voit dédier des SAN et Serveurs spécifiques à son accord avec Artprice permettant ainsi aux utilisateurs qui recherchent une œuvre d'art unique d'accéder immédiatement à l'information finale payante. Google devient ainsi l'interface d'Artprice tant pour ses données que sa place de marché où chaque annonce normalisée est instantanément sur Google.

➤ Artprice et l'ADAGP concluent un contrat qui renforce l'économie numérique et les droits d'auteurs

En juin 2007 Artprice et l'ADAGP, société la plus représentative au monde dans les arts visuels, ont bâti un accord spécifique.

L'ADAGP est une société de perception et de répartition de droits créée en 1953 qui représente 48 000 auteurs des arts graphiques et plastiques. Via son réseau de sociétés sœurs, elle perçoit et répartit des droits d'auteurs dans plus de 43 pays.

Depuis 1997, Artprice couvre 2 900 maisons de vente. Sur la période 1700 - 2007, le fonds d'archives Artprice compte 290 000 catalogues de ventes illustrés, permettant aux clients d'Artprice d'accéder à une banque de données de 25 millions de résultats de vente et indices, mais sans les images des œuvres, représentant un manque à gagner très important.

**Evénements importants intervenus depuis le 30 juin 2007 et perspective d'avenir**

➤ Lancement d'Artprice Images et Artprice Catalogs Library® :

Le 27 août 2007, Artprice a lancé Artprice Images® et Artprice Catalogs Library®.

A la suite de l'accord unique en son genre signé avec l'ADAGP, Artprice propose depuis le 27 août 2007 la consultation de plusieurs millions d'images des œuvres des 405 000 artistes couverts par les banques de données d'Artprice. Artprice peut ainsi en toute légalité, valoriser immédiatement en chiffre d'affaires la demande d'images des 45 millions d'amateurs et professionnels de l'art dans le monde qu'il ne pouvait servir, représentant un manque à gagner très important. Ces deux nouveaux services révolutionnaires sont proposés aux clients d'Artprice à travers "Artprice Images®" :

D'une part, la possibilité de consulter à côté de son descriptif, la reproduction de l'œuvre dans la page de catalogue concernée selon la normalisation d'Artprice. Les images, de haute qualité, sont accessibles de manière illimitée par souscription à un abonnement annuel "Artprice Images®", dont le prix de lancement est inférieur à 99 euros.



D'autre part, Artprice permet une recherche directement au cœur de son fonds d'archives par Artprice Catalogs Library®. En plus des œuvres soumises au droit d'auteur, c'est tout le fonds Artprice, riche de centaines de milliers de catalogues de ventes de 1700 à nos jours, qui est proposé en ligne progressivement. Cette bibliothèque d'archives unique au monde, numérisées selon une normalisation propriétaire à Artprice depuis 10 ans, constitue la plus importante source mondiale d'information sur le marché de l'art, mais aussi les catalogues des ventes publiques de mobilier, de design, d'Objet d'Art, et de collections de tout type. Artprice ouvre ainsi le premier portail mondial de cotation et d'archives normalisées tous domaines confondus avec de nouvelles bases de données et services comme :

- la cote des artistes dès 1962. Artprice a numérisé et enrichi les volumes 1963 - 1986 de l'annuaire international des ventes "Guide Enrique Mayer" dont elle détient les droits exclusifs.
- accéder aux formulaires de passage d'ordre d'achat. Artprice permet à ses clients intéressés par une œuvre proposée prochainement en vente publique cataloguée de saisir directement le formulaire d'ordre d'achat (bidding form).

En accédant au contenu intégral des catalogues de ventes, les clients d'Artprice peuvent enfin apprécier l'ensemble du contexte dans lequel les œuvres ont été vendues. Désormais, toutes les véritables clefs de lecture du prix d'une œuvre d'art sont disponibles avec Artprice Catalogs Library®.

Pour faciliter l'intégration de ses nouveaux services, Artprice a modifié ses interfaces, dès sa Homepage. Les nouvelles mises en formes simplifient la navigation sur le site de référence du marché, avec désormais : 90 millions de lots présentés (dont 5,2 de Fine Art), 290 000 catalogues archivés (de 1700 à nos jours), 2 900 maisons de ventes, 405 000 artistes couverts, 25 millions de cotes et d'indices et la première place de marché Art & Antiquités pour acheter et vendre (390 000 lots présentés depuis mars 2005).

Grâce à Artprice Images, le système d'information Artprice et ses clients vivent une véritable révolution industrielle. Outre le bond technologique (à terme, près de 300 To), Artprice ouvre la voie vers une mutation des comportements de recherche d'information, car avec un abonnement unique, Artprice devient attractif dans des domaines non couverts jusqu'à présent (Design, Antiquités, Objets d'Art, Horlogerie, Bijoux, Verrerie, Voitures anciennes, etc.) et auprès d'une nouvelle forme de clientèle intéressée, en plus de la cotation et l'achat/vente, par la pure recherche documentaire (université, expertise, iconographie, etc.) reposant sur 34,2 millions de pages. Artprice par le biais de ses accords avec Google, va s'imposer comme l'une des premières sources d'information de l'Internet mondial dans tous les domaines liés aux ventes publiques.

➤ Banque de données Artprice en version chinoise :

Artprice prévoit de passer, en cours d'année, l'intégralité de ses banques de données et services en version chinoise. L'acquisition de banques de données sur les biographies d'artistes chinois va permettre à Artprice de prendre de vitesse le marché de l'art chinois qui, dès cette année 2006, selon les standards occidentaux, passera du 12ème au 3ème rang. Ce marché devrait représenter à terme près de 40% du chiffre d'affaires d'Artprice.

➤ La place de marché normalisée d'Artprice et ses prochaines mutations.

Artprice, conformément à ses précédentes annonces, va proposer à ses clients, par le biais de Maisons de Ventes dans chaque pays, la capacité de mettre leurs œuvres aux enchères grâce à la place de marché normalisée d'Artprice qui percevra un pourcentage sur les ventes sans être partie au contrat.

Artprice a donc mis en place depuis la fin du premier trimestre une politique de gratuité progressive et ciblée des annonces normalisées d'œuvres d'art pour lui permettre d'absorber rapidement le marché mondial et d'atteindre au 4<sup>ème</sup> trimestre 2007 les 100 000 œuvres en temps réel. La valeur ajoutée et la marge d'Artprice seront plus importantes par le pourcentage de commission qu'il percevra sur la vente

d'œuvres que par la vente par Internet d'annonces normalisées. Pour information, Artprice proposait en temps réel, début août, 63 000 œuvres à la vente avec une valeur moyenne de 9 000 euros.

### **Analyse des risques et litiges**

Les informations relatives à la description des principaux risques et litiges sont détaillées dans l'annexe des comptes consolidés semestriels.

### **Informations diverses**

#### ➤ Principales transactions avec les parties liées ;

Le Conseil d'Administration d'Artprice réuni le 25 avril 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de management fees conclue entre la société ARTPRICE.COM et ses filiales LE SERVEUR JUDICIAIRE EUROPEEN et EDITIONS VAN WILDER dont l'objet est de réduire le montant de management fees facturé à ses filiales à 1500 € par an du fait des faibles résultats de ces dernières durant les derniers exercices.

Les transactions réalisées avec le Groupe Serveur, actionnaire principal d'Artprice.com, sont détaillées au paragraphe 5.5. des annexes aux comptes consolidés semestriel clos le 30 juin 2007.

#### ➤ Déclaration du franchissement de seuil :

La société Groupe Serveur a déclaré le 3 juillet 2007 avoir franchi à la baisse, consécutivement aux augmentations du capital d'Artprice.com du fait des nombreuses levées de souscription d'option faites à l'initiative des salariés du groupe bénéficiaires des plans de stock-option mis en place par la société Artprice, le seuil de 50% du capital de la société ARTPRICE.COM et détenir 2 093 625 actions ARTPRICE.COM représentant 4 181 104 voix, soit 33,22% du capital et 49,80% des droits de vote de cette société.

**COMPTES CONSOLIDES**

**BILAN CONSOLIDE IFRS**

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS**

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE IFRS**

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES IFRS**

**ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES**

**NOTE 1 : Faits caractéristiques**

**NOTE 2 : Méthodes d'évaluation et principes de consolidation**

- 2-1) Principes généraux
- 2-2) Périmètre de consolidation
- 2-3) Impôts différés

**NOTE 3 : Notes sur le bilan actif**

- 3-1) Immobilisations
  - Tableau de l'actif immobilisé*
  - Tableau des amortissements*
- 3-2) Stocks
- 3-3) Echéances des créances consolidées
- 3-4) Valeurs mobilières de placement

**NOTE 4 : Notes sur le bilan passif**

- 4-1) Variations des capitaux propres consolidés
  - Tableau de variation des capitaux propres*
- 4-2) Provisions pour risques et charges
- 4-3) Echancier des dettes

**NOTE 5 : Notes sur le compte de résultat**

- 5-1) Charges de personnel et ventilation des effectifs
- 5-2) Résultat financier
- 5-3) Autres produits et charges opérationnels
- 5-4) Résultat par actions
- 5-5) Transactions avec les parties liées

**NOTE 6 : Informations sectorielles**

- 6-1) Produits des activités ordinaires par activité et zone géographique

**NOTE 7 : Engagements hors bilan**

- 7-1) Engagements reçus
- 7-2) Engagements donnés

**NOTE 8 : Autres risques**

- 8-1) Risque de taux et de change
  - 8.1.1 *Risque de change*
  - 8.1.2 *Risque de taux et de liquidités*
- 8-2) Risque actions

Groupe :	ARTPRICE.COM	<b>BILAN CONSOLIDE IFRS</b>		Periode :	30/06/2007
		<b>K EUR</b>			

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>			
Goodwill			
Autres immobilisations incorporelles	3-1	8 096	8 095
Immobilisations corporelles	3-1	311	315
Immeubles de placement			
Participations entreprises associées			
Actifs financiers disponibles à la vente			
Autres actifs non-courants	3-3	48	5
Actifs d'impôts non courants			
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>8 456</b>	<b>8 416</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks et en-cours	3-2	428	447
Clients et comptes rattachés	3-3	2 369	1 621
Autres actifs courants	3-3	468	585
Actif d'impôt courant			
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	3-4	772	2 050
Trésorerie et équivalent de trésorerie		39	167
Actifs non courants destinés à être cédés			
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>4 077</b>	<b>4 870</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>12 532</b>	<b>13 286</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis	4-1	6 302	6 297
Autres réserves	4-1	5 000	4 172
Résultat de l'exercice	4-1	(669)	821
Interêts minoritaires			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>10 633</b>	<b>11 290</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts et dettes financières à long terme	4-3	89	113
Passif d'impôts non courants			
Provisions à long terme	4-2	28	32
Autres passifs non courants			
<b>TOTAL PASSIF NON COURANTS</b>		<b>118</b>	<b>145</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	4-3	1 070	1 249
Emprunts à court terme	4-3	79	51
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme			
Passif d'impôt courant			
Provisions à court terme			
Autres passifs courants	4-3	634	552
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés			
<b>TOTAL PASSIF COURANTS</b>		<b>1 782</b>	<b>1 852</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>12 532</b>	<b>13 286</b>

Groupe :	ARTPRICE.COM		
<b>COMPTE DE RESULTAT IFRS - Par nature</b>			
K EUR		Période :	30/06/2007

Rubriques	Note	30/06/2007	31/12/2006	30/06/2006
<b>Produits des activités ordinaires</b>	6-1	2 337	4 324	2 105
Achats consommés		59	36	59
Charges de personnel	5-1	675	1 278	644
Charges externes		969	1 826	913
Impôts et taxes		37	68	34
Dotation aux amortissements	3-1	56	126	54
Dotation aux provisions	4-2	460	481	351
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis			(37)	(21)
Autres produits et charges d'exploitation		475	380	331
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>556</b>	<b>852</b>	<b>361</b>
Autres produits et charges opérationnels	5-3	(1 224)	(35)	(103)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(668)</b>	<b>817</b>	<b>257</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5-2	20	64	33
Coût de l'endettement financier brut	5-2	4	9	4
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(16)</b>	<b>(55)</b>	<b>(29)</b>
Autres produits et charges financiers	5-2	(13)	(47)	(28)
Charge d'impôt		4	4	8
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence				
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>(669)</b>	<b>821</b>	<b>251</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
<b>Résultat net</b>		<b>(669)</b>	<b>821</b>	<b>251</b>
Part du groupe		(669)	821	251
Intérêts minoritaires				
<b>Résultat net de base par action (en euros)</b>	5-4	-0,10612	0,13039	0,03991
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>		-0,10612	0,13039	0,03991

RUBRIQUES	Note	30/06/2007	31/12/2006	30/06/2006
<b>Résultat net consolidé</b>		-669	821	251
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions		35	200	65
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur				
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés				
-/+ Autres produits et charges calculés				
-/+ Plus et moins-values de cession				
-/+ Profits et pertes de dilution				
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence				
- Dividendes (titres non consolidés)				
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		-633	1 021	317
+ Coût de l'endettement financier net		-5	-22	3
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)		4	4	8
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>		-635	1 002	327
- Impôts versé		-4	-4	-8
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité		-693	-1 133	-234
+/- Autres flux générés par l'activité				
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE ( D )</b>		-1 332	-134	86
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-53	-138	-102
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles				
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)				
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)				
+/- Incidence des variations de périmètre				
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)				
+/- Variation des prêts et avances consentis		-43		
+ Subventions d'investissement reçues				
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement				
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ( E )</b>		-96	-138	-102
<b>+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :</b>				
- Versées par les actionnaires de la société mère		7	175	137
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées				
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options				
-/+ Rachats et reventes d'actions propres				
<b>- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :</b>				
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère				
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées				
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts				33
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		-17	-35	-57
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		5	22	-3
+/- Autres flux liés aux opérations de financement				
<b>= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement ( F )</b>		-5	162	109
+/- Incidence des variations des cours des devises ( G )		0	-1	-1
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = ( D + E + F + G )</b>		-1 432	-111	92
<b>TRESORERIE D'OUVERTURE ( I )</b>		2 165	2 277	2 277
<b>TRESORERIE DE CLOTURE ( J )</b>		733	2 165	2 369
<b>ECART : H - (J-I)</b>		0	0	0

Groupe : **ARIPRICE.COM**

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS IFRS**

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et Résultats Consolidés	Total Part Groupe	Total Capitaux Propres
<b>AU 30/06/2006</b>					
<b>Capitaux propres 31/12/2005</b>	6 255	16 289	(12 282)	10 262	10 262
Opérations sur capital et affectations du résultat en réserves	35	102	1	137	137
Paiements fondés sur des actions *					
Opérations sur titres auto-détenus					
Dividendes					
<b>Résultat net de l'exercice</b>			251	251	251
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (1)					
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (2)					
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (3)			18	18	18
<b>Résultat enregistré directement en capitaux propres (1) + (2) + (3)</b>			18	18	18
Variation de périmètre					
Autres			16	16	16
<b>Capitaux propres 30/06/2006</b>	<b>6 290</b>	<b>16 390</b>	<b>(12 012)</b>	<b>10 668</b>	<b>10 668</b>

<b>AU 30/06/2007</b>					
<b>Capitaux propres 31/12/2006</b>	6 297	16 422	(11 429)	11 290	11 290
Opérations sur capital et affectations du résultat en réserves	5	2		7	7
Paiements fondés sur des actions *					
Opérations sur titres auto-détenus					
Dividendes					
<b>Résultat net de l'exercice</b>			(669)	(669)	(669)
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (1)					
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (2)					
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (3)			5	5	5
<b>Résultat enregistré directement en capitaux propres (1) + (2) + (3)</b>			5	5	5
Variation de périmètre					
Autres					
Ecart					
<b>Capitaux propres clôture 30/06/2007</b>	<b>6 302</b>	<b>16 424</b>	<b>(12 092)</b>	<b>10 633</b>	<b>10 633</b>



## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2007

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire. La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2007. Les comptes consolidés semestriels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 août 2007.

### NOTE 1 : Faits caractéristiques

*Artprice contre SAS compagnie financière Edmond de Rothschild banque :*

Comme précédemment indiqué, notamment dans les faits caractéristiques des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la Cour de Cassation, dans sa décision du 23 janvier 2007, a cassé partiellement l'Arrêt de la Cour d'Appel en réformant la deuxième branche du premier moyen dudit arrêt. Cette décision a fait l'objet d'un renvoi devant la Cour d'Appel de Paris où les deux parties se feront représenter.

Suite à cette décision de la Cour de Cassation, la société a été amenée à reverser la somme de 1 225 K€ à la société Rothschild qui avait été condamnée par arrêt de la Cour d'Appel à verser cette somme à Artprice. A ce stade de la procédure, la société n'entend pas renoncer à sa créance, néanmoins, par souci de prudence, sans préjuger de l'issue dudit litige, Artprice a décidé de provisionner l'intégralité de ladite créance.

### NOTE 2 : Méthodes d'évaluation et principes de consolidation

#### 2-1) Principes généraux

Le groupe ARTPRICE.COM a établi ses comptes consolidés semestriels au 30 juin 2007 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tels qu'adoptés par l'Union Européenne.

Le groupe ARTPRICE.COM a retenu les règles de présentation et d'information définies par la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire". Les comptes semestriels ont été établis sous une forme condensée en retenant une sélection de notes annexes aux états financiers. Ces comptes consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice 2006.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2007 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

#### 2-2) Périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social	Date entrée périmètre	% de détention	Nature juridique	Méthode de consolidation
<b>Artprice.com</b>	St Romain au Mont d'Or	Société mère	Société mère	SA	IG
<b>Editions Van Wilder</b>	St Romain au Mont d'Or	01/01/00	100	SARL	IG
<b>Artprice USA</b>	Madison / USA	01/04/00	100	INC	IG
<b>LSJE</b>	St Romain au Mont d'Or	23/07/01	100	SARL	IG

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours de la période.

### 2-3) Impôts différés

En complément des impôts exigibles sont comptabilisés des impôts différés qui reflètent les différences dans le temps entre les charges et les produits retenus pour l'établissement des états financiers consolidés, et ceux retenus pour le calcul des impôts sur les bénéfices des sociétés.

La méthode retenue est la méthode du report variable. Aucun impôt différé actif sur les pertes antérieures n'est comptabilisé du fait que leur récupération n'est pas jugée probable dans les deux ans à venir.

L'activation des dépenses liées à la banque de données n'a pas donné lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour le motif suivant :

A la date de l'arrêté intermédiaire, le montant des déficits fiscaux reportables du groupe reste supérieur aux dépenses immobilisées.

Groupe (hors Artprice USA)	Montant des déficits fiscaux	Activation base de données
Cumulé au 31/12/2006	- 12 125	7 362
Résultat situation 30/06/2007 *	- 669	/
Restant à reporter	- 12 793	7 362

\* par hypothèse, nonobstant les décalages temporaires d'imposition

### **NOTE 3 : Notes sur le bilan actif**

#### 3-1) Immobilisations

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements figurent en pages suivantes.

Le détail des écarts d'acquisition et leur mode d'amortissement est présenté dans le tableau ci-dessous :

Ecart d'acquisition	Brut	Amortissements et provisions	Net
Sur titres Artprice.com Suisse	117	117	-
Sur titres Editions Van Wilder	469	469	-
<b>TOTAL</b>	586	586	-

Groupe : ARTPRICE.COM

ACTIF IMMOBILISE

K EUR

30/06/2007

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Cession	Variation Tx de change	Clôture
Ecart d'acquisition	586				586
<b>ECARTS D'ACQUISITION</b>	<b>586</b>				<b>586</b>
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires	804	4			808
Banque de données Artprice	7 362				7 362
Fonds commercial	890				890
Autres immobilisations incorporelles					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>9 056</b>	<b>4</b>			<b>9 060</b>
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	408			(3)	405
Autres immobilisations corporelles	865	49			915
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 273</b>	<b>49</b>		<b>(3)</b>	<b>1 320</b>
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	5	43			48
Créances rattachées à des participations					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>5</b>	<b>43</b>			<b>48</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 920</b>	<b>96</b>		<b>(3)</b>	<b>11 014</b>

Groupe : ARTPRICE.COM

**AMORTISSEMENTS**  
**K EUR**

30/06/2007

Rubriques	Ouverture	Reprises	Dotations	Variation Tx de change	Clôture
Ecart d'acquisition	586				586
<b>ECARTS D'ACQUISITION</b>	<b>586</b>				<b>586</b>
Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets et droits similaires Banque de données Artprice Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immo. incorporelles	572 0		3		574 0
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>572</b>		<b>3</b>		<b>575</b>
Terrains Constructions Installations techniques, matériel, outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	397 560		3 50	(2)	398 610
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>958</b>		<b>54</b>	<b>(2)</b>	<b>1 009</b>
Amortissements Dérogatoires					
<b>AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>					
Primes de remboursements des obligations					
<b>PRIMES DE RBT DES OBLIGATIONS</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 115</b>		<b>56</b>	<b>(2)</b>	<b>2 169</b>

Groupe : ARTPRICE.COM

**PROVISIONS**  
**K EUR**

30/06/2007

Rubriques	Ouverture	Reprises	Dotations	Variation Tx de change	Clôture
Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets et droits similaires Banque de données Artprice Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immo. incorporelles	96 293				96 293
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>389</b>				<b>389</b>
Terrains Constructions Installations techniques, matériel, outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>389</b>				<b>389</b>

Les fonds de commerce figurant à l'actif pour une valeur brute de 890 K€, et des provisions pour 293 K€ se ventilent comme suit :

Fonds de commerce	Brut	Provisions	Net
Argus du livre	694	139	555
Artprice.com	43	-	43
Le Serveur Judiciaire Européen	154	154	-
<b>TOTAL</b>	<b>890</b>	<b>293</b>	<b>598</b>

Les banques de données Artprice sont incluses dans les immobilisations incorporelles pour un montant de 7 362 K€. L'activation de ces banques de données est notamment issue de l'application de la norme IAS 38. Le montant brut de cette immobilisation n'a pas varié au cours de la période.

### 3-2) Stocks

	30-juin-07	31-déc-06
En-cours productions	17	0
Travaux en cours	0	0
Stock Livres	870	924
Provisions	-459	-476
<b>Total stock net</b>	<b>428</b>	<b>447</b>

### 3-3) Echéances des créances consolidées

CREANCES AU 30/06/2007	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	48	-	48
Créances clients et comptes rattachés	2 333	2 333	-
Clients douteux	73	73	-
Actif d'impôt différé	-	-	-
Autres créances	1 694	468	1 225
Provision sur compte client	- 37	- 37	
Provision sur autres créances	- 1 225	-	- 1 225
<b>TOTAL</b>	<b>2 886</b>	<b>2 837</b>	<b>48</b>

Le poste client « Groupe Serveur » représente 87 % du total brut des créances clients.

### 3-4) Valeurs mobilières de placement

	Valeurs Brutes	Provisions
Sicav	772	0
<b>Total</b>	<b>772</b>	<b>0</b>

#### **NOTE 4 : Notes sur le bilan passif**

##### 4-1) Variation des capitaux propres consolidés

A la date de l'arrêté intermédiaire, le capital social est composé de 6 301 665 actions de 1 Euro.  
Au cours de la période, il a été procédé à l'émission de 5 000 actions correspondant à des levées de stock-options.

Le tableau de variation des capitaux propres figure dans les comptes consolidés ci-avant.

En l'absence d'intérêts minoritaires, les capitaux propres correspondent à 100% des capitaux part du groupe.

##### 4-2) Provisions pour risques et charges

	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Provisions pour risques	4		4	0
Provisions pour charges	28	1	1	28
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>28</b>

##### 4-3) Echancier des dettes

<b>DETTES AU 30/06/2007</b>	Montant brut	Moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans
Dettes auprès de établissements de crédit	54	38	16	-
Concours bancaires courants	79	79	-	-
Emprunts et dettes financières divers	35	35	-	-
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 070	1 070	-	-
Dettes fiscales et sociales	623	623	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes	11	11	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 871</b>	<b>1 855</b>	<b>16</b>	<b>-</b>

#### **NOTE 5 : Notes sur le compte de résultat**

##### 5-1) Charges de personnel et ventilation des effectifs

<b>Ventilation</b>	<b>30/06/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
Dirigeant	1	1
Cadres	9	10
Employés	24	25
<b>Effectif total</b>	<b>34</b>	<b>36</b>
<b>Effectif moyen</b>	<b>32</b>	<b>33</b>

Les charges de personnel s'élèvent à 483 K€ de salaires et traitements, et 192 K€ de charges sociales.

#### 5-2) Résultat financier

	30/06/2007	31/12/2006
Produits de trésorerie et d'équivalents	20	64
Coût de l'endettement financier brut	4	9
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-16</b>	<b>-55</b>
Différences de change	-13	-47
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>-13</b>	<b>-47</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>3</b>	<b>8</b>

#### 5-3) Autres produits et charges opérationnels

	30/06/2007	31/12/2006
Autres produits opérationnels	2	12
Autres charges opérationnelles	1 226	47
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS</b>	<b>- 1 224</b>	<b>- 35</b>

#### 5-4) Résultat par actions

Le résultat de base par actions est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

	30/06/2007	31/12/2006
Bénéfice	-669	821
Nombre d'actions	6 301 665	6 296 665
<b>Résultat de base par actions (en euros)</b>	<b>-0,10612</b>	<b>0,13039</b>

#### 5-5) Transactions avec les parties liées

Le groupe est contrôlé par la société Groupe Serveur, qui détient une participation majoritaire dans le capital de la société Artprice.com, coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec le Groupe Serveur :

	30/06/2007	31/12/2006
<b>Ventes de biens et services</b>		
- Concession Internet	492	984
- Prestations Assistance Internet		
- Telematique	10	27
- Refacturation de frais	2	8
<b>TOTAL</b>	<b>504</b>	<b>1 019</b>
<b>Achats de biens et services</b>		
- Management fees	292	584
- Refacturation de frais	5	47
<b>TOTAL</b>	<b>297</b>	<b>631</b>

## **NOTE 6 : Informations sectorielles**

### 6-1) Produits des activités ordinaires par activité et zone géographique

<b>30/06/2007 CONSOLIDE par secteur d'activité</b>	<b>Union Européenne</b>	<b>EXPORT</b>	<b>TOTAL</b>
Internet *	1 595	584	<b>2 179</b>
Edition	46	7	<b>53</b>
Télématique	13	0	<b>13</b>
Publicité et divers *	92	0	<b>92</b>
<b>TOTAL CONSOLIDE</b>	<b>1 746</b>	<b>591</b>	<b>2 337</b>

\* Les transactions effectuées avec des parties liées sont identifiées au paragraphe 5.5.

<b>2006 CONSOLIDE par secteur d'activité</b>	<b>Union Européenne</b>	<b>EXPORT</b>	<b>TOTAL</b>
Internet *	2 849	1 262	<b>4 111</b>
Edition	60	23	<b>83</b>
Télématique	40	0	<b>40</b>
Publicité et divers *	67	23	<b>90</b>
<b>TOTAL CONSOLIDE</b>	<b>3 016</b>	<b>1 308</b>	<b>4 324</b>

## **NOTE 7 : Engagements hors bilan**

### 7-1) Engagements reçus

- La société Art Auction Serveur a signé une promesse de vente à la SA Artprice.com des droits numériques de l'auteur Enriqué Mayer (livre de cote international) pour les années allant de 1963 à 1986 pour un montant de 152 KE.  
 Il n'existe pas de risque pouvant générer d'incidence comptable dans les livres d'Artprice dans la mesure où le montant de 152 KE ne deviendrait exigible que si la promesse était réellement levée par le bénéficiaire qui en deviendra alors propriétaire. A ce jour, la promesse n'a pas été levée.
- La société Artprice a l'usufruit des commentaires d'auteurs (au titre de la loi du 11/03/1957) de Thierry Ehrmann sur le marché de l'art publiés dans la presse internationale. Thierry Ehrmann est aussi le principal créateur et auteur des nouveaux indices Artprice, de la place de marché normalisée, d'Artprice Images et d'Artprice Catalogs Library. Il définit personnellement l'organisation contextuelle de l'ensemble des banques de données du Groupe Artprice. Il est le créateur des visuels, logos et baseline du Groupe Artprice – Les logiciels du groupe Artprice sont produits en œuvre de collaboration avec ce dernier. La société Artprice a comme obligation de respecter le droit au respect des œuvres de Thierry Ehrmann au titre de l'article L121.1 du CPI et notamment de légèrer systématiquement l'auteur.



Au titre de l'article L121.1 du code de la propriété intellectuelle, la société Artprice reconnaît à l'auteur Thierry Ehrmann la jouissance du droit au respect de ses œuvres. Ce droit est attaché à sa personne, il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. Il est transmissible à cause de mort aux héritiers de l'auteur.

Il est expressément convenu que les œuvres de l'esprit au titre de l'article 121-1 du CPI, telles que décrites intégralement au présent paragraphe ne font l'objet d'aucune rémunération sous quelle que forme que ce soit, entre la société Artprice et Thierry Ehrmann en sa qualité d'auteur.

La société Artprice a comme obligation vis-à-vis de Thierry Ehrmann de respecter le droit d'auteur tel que le définit le législateur tant pour ses œuvres originales que les œuvres de collaboration avec le Groupe Artprice.

## 7-2) Engagements donnés

### ➤ *Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune*

Groupe Serveur a consenti à Artprice des abandons de créances au cours des exercices antérieurs.

Au 30/06/2007, le montant cumulé des engagements relatifs à des clauses de retour à meilleure fortune s'élève à 1 545 K€.

Le retour à meilleure fortune est constitué par la réalisation, au cours des exercices clos à venir, à compter du 31 décembre 2005, d'un bénéfice net comptable ou d'une opération sur le capital permettant la reconstitution des capitaux propres à un niveau au moins égal au capital social. Par conséquent, il n'y a pas de risque particulier à ce que le montant des engagements ne devienne exigible immédiatement compte tenu des conditions à remplir.

### ➤ *Emprunts*

**L'emprunt de 229 K€ pour financer l'achat du fonds de commerce LSJE est garanti par le nantissement des titres LSJE. Le solde de cet emprunt est de 54 K€ au 30/06/2007.**

Conditions de remboursement anticipé :

Pendant toute la durée du prêt, à chacune des échéances de remboursement, l'emprunteur aura la faculté de rembourser de manière définitive par anticipation, partiellement ou totalement, les sommes dues au prêteur, moyennant une indemnité correspondant à 3 % du capital remboursé par anticipation. En cas de remboursement partiel, la fraction remboursée devra être égale à 10 % du capital initial et les échéances ultérieures seront réduites en montant ou en nombre au choix de l'emprunteur. Un nouveau tableau d'amortissement sera remis à l'emprunteur.

### ➤ *Baux commerciaux*

1) Engagement de bail pour la location des locaux du siège social d'Artprice jusqu'au 31/12/2013 pour un loyer annuel de 55 944 euros hors charges locatives.

Engagement de bail précaire depuis le 02/01/2007 pour la location d'une salle d'archives. La durée maximale du contrat est de 2 ans soit jusqu'au 02/01/2009, pour un loyer annuel de 30 000 euros hors charges locatives.

2) Engagement de bail pour la location des locaux du siège sociale de la filiale le Serveur Judiciaire Européen jusqu'au 22/07/2010. Le montant du loyer annuel a été ramené à 540 euros hors charges locatives en raison d'une réduction de la surface louée et ce, depuis le 23/07/2004.

3) Engagement sous forme de bail pour l'établissement secondaire de la filiale les Editions Van Wilder jusqu'au 31/12/2011, pour une durée de 9 ans pour un loyer annuel de 540 euros hors charges locatives.

Les trois engagements de baux ci-dessus ne posent pas de risque particulier dans la mesure où les sociétés du groupe Artprice peuvent à tout moment résilier leur bail commercial pour choisir un autre site, au terme de chaque période triennale contractuelle.

**NOTE 8 : Autres risques**

8-1) Risque de taux et de change

8.1.1. Risque de change

Les résultats commerciaux et les investissements d’Artprice sont faits en euro afin d’être inclus dans les rapports financiers consolidés d’Artprice. Les taux de change (dollar-euro) peuvent être sujets à des fluctuations et évolutions qui pourraient avoir un effet négatif ou positif sur les recettes et la situation financière d’Artprice une fois exprimées en euro. Artprice n’a pas encore conclu de compensation des risques de change pour leur contrôle.

L’exposition du groupe aux risques de change porte essentiellement sur les opérations commerciales réalisées avec les Etats-Unis tant au niveau de la société Artprice que de la filiale américaine.

La part du chiffre d’affaires ainsi exposée aux variations Euro/USD est d’environ 25 % du chiffre d’affaires consolidé. Toutefois et compte tenu des modalités d’encaissement de ce chiffre d’affaires (paiement comptant), la position nette du Groupe est peu significative.

Malgré la perte certaine que subit le groupe Artprice par la dépréciation du dollar, ce dernier possède des fournisseurs américains et peut, ainsi, compenser partiellement sa perte. Les frais de la filiale Artprice INC sont payés à partir d’un compte devise en dollar. Les 900 DNS sont payés à VERISIGN en dollar. Les opérations marketing aux USA, principal marché d’Artprice, sont elles-mêmes payées en compte devises dollars. De même, en Europe, certaines matières premières, comme la fourniture IP, sont négociées en dollars.

8.1.2. Risque de taux et de liquidités

■ Recensement de l’ensemble des dettes par grandes catégories

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes	Echéances	Existence ou non des couvertures
Emprunt bancaire	Taux fixe 5,8 %	229 K€	01/11/2008	Nantissement de 4 000 titres LSJE

La société n’a pas contracté d’autres demandes d’emprunts que celles mentionnées ci-dessus. Il n’existe pas de risques induits par les clauses de remboursement de prêt anticipé.

Les lignes de crédit à long terme ne font l’objet d’aucune clause de remboursement anticipée (ni covenant au bénéfice des banques).

Le solde de l’emprunt au 30 juin 2007, soit 54 K€ ne représente aucun risque de taux dans la mesure où il est en euro et à taux fixe.

En l’absence d’exposition aux risques de taux, il n’existe pas de couverture de taux ni de change.

## 8-2) Risque actions

La société Artprice est exposée aux variations des cours de bourse concernant ses actions propres. A ce titre, une provision pour dépréciation est constatée sur la base des 20 derniers cours de bourse. La position nette est ensuite retraitée en capitaux propres.

Valeurs mobilières de placement	Solde en K€ au 30/06/2007	Solde en K€ au 31/12/2006
<b>Actions Artprice</b>	<b>732</b>	<b>732</b>
<b>Provisions VMP</b>	/	/
<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>732</b>

Au 30/06/2007, la société détient 53 859 actions en auto-contrôle. Il n'y a pas eu de mouvement au cours de la période.

### **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe Artprice, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Thierry EHRMANN  
P.D.G.

Artprice.com

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2007**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société *ARTPRICE.COM SA*, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes résumés qui expose le traitement comptable retenu dans le cadre de l'évolution du litige opposant la société avec la Compagnie Financière Edmond de Rothschild.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

**Villeurbanne et Saint Didier au Mont d'or, le 29 août 2007**

**Les Commissaires aux comptes**

**Bruno GENEVOIS**

**FIDUCIAIRE CENTREX**  
**Régis VAN LIEFLAND**

11.2.3 - Chiffre d'affaire des troisième et quatrième trimestre 2007 :

En Keuros	3T2007	3T2006	Variation en %
<b>Internet</b>	<b>1 291</b>	<b>981</b>	<b>+ 32</b>
Indices et autres prestations	34	16	+113
Edition	13	23	-43
Télématique	5	6	-17
<b>Total 3e Trimestre</b>	<b>1 343</b>	<b>1 026</b>	<b>+31</b>

Artprice confirme la réussite d'Artprice Images® lancé le 27 août 2007 et annonce les perspectives 2008.

Le lancement d'Artprice Images et notamment sa présentation à la FIAC, à la Biennale d'Art Contemporain de Lyon, à la Borderline Biennial à la DDC, et prochainement à l'ARCO 08 de Madrid ouvre de nouvelles perspectives et des marchés jusqu'alors étrangers à Artprice. Ce succès incontestable a permis à Artprice dès le début d'Octobre 2007, d'augmenter le prix de son abonnement Artprice Images de 61% par rapport à son prix de lancement. De même, une deuxième augmentation du prix de l'abonnement de 25% est programmée début 2008. L'intégration des fonds historiques tels que le Mayer 1962-1987, le Mireur 1700-1903, se poursuit avec de grandes collections américaines telles que le "Who was Who in American Art" enrichissant les archives principales des 290 000 catalogues confirmant Artprice Images® comme le plus gros fonds au monde relatif au marché de l'art.

Dans ce contexte, une nouvelle demande spontanée est apparue par les structures scolaires et universitaires relatives à l'histoire de l'Art, Beaux Arts, Mobilier et Design. Artprice, jusqu'alors, était limitée aux acteurs économiques du marché de l'Art. Dès le début 2008, Artprice lance Artprice Academics® qui est un accès multi-utilisateurs dédié aux Campus, Ecoles et Bibliothèques qui constituent dans le monde un marché potentiel de 7 millions d'étudiants.

Face à un fonds propriétaire de plus de trente millions de pages, le département R&D d'Artprice va mettre en exploitation début 2008, Artprice Engine® qui sera un moteur intégré permettant la recherche instantanée de mots clés sur des tables d'index de plusieurs milliards de mots, photos et vidéos, donnant ainsi à Artprice Library® et Artprice Images®, une ouverture au savoir inégalée dans l'histoire de l'Art. En témoigne de grandes fondations représentant les principaux artistes du marché de l'Art qui reconnaissent trouver dans Artprice Images®, des œuvres qui n'étaient pas répertoriées à leur inventaire. De même, les assureurs et services de police judiciaire retrouvent des œuvres qui leur avaient échappé lors de leurs investigations. Une commercialisation sous licence de Artprice Engine® pour les éditeurs de banques de données est envisagée pour 2008.

Chiffres d'affaires en KE	4T2007	4T2006	Variation en %
<b>Internet</b>	<b>1 571</b>	<b>1 147</b>	<b>+37</b>
Indices et autres prestations	17	23	-26
Edition	27	25	+8
Télématique	4	7	-43
<b>Total 4e Trimestre</b>	<b>1 619</b>	<b>1 202</b>	<b>+35</b>

Chiffres d'affaires en KE	Cumul C.A. 2007	Cumul C.A. 2006	Variation en %
<b>Internet</b>	<b>5 066</b>	<b>4 111</b>	<b>+23</b>
Indices et autres prestations	170	90	+89
Edition	90	83	+8
Télématique	22	40	-45
<b>Cumul annuel</b>	<b>5 348</b>	<b>4 324</b>	<b>+24</b>

Artprice par son CA T4 en forte hausse confirme la réussite d'Artprice Images® et le lancement d'Artprice Catalogs Library® le 15 janvier 2008.

Dans le cadre de la mission confiée à Martin Bethenod par Christine Albanel, Ministre de la Culture, concernant "la proposition de mesures constitutives d'un plan de renouveau du marché de l'art français" ; Artprice est satisfaite d'avoir pu présenter, dans le cadre de son audition devant les membres de la commission en janvier 2008, son expertise du marché de l'Art en sa qualité de leader mondial de l'information avec de vraies réponses face à la globalisation et aux directives européennes. Artprice a confirmé le déclin constant de la France avec notamment la Chine qui vient de prendre la place de la France rétrogradée en 4<sup>ème</sup> position dans le classement des pays par produits de vente dans le rapport annuel d'Artprice 2007 sur le marché de l'Art. De même, il ne reste plus qu'un artiste français dans le top 100 du classement international des artistes contemporains.

Artprice a développé devant cette commission que la survie du marché de l'Art en France est de prendre le virage Internet au plus vite en réformant la loi du 10 juillet 2000 (réforme des ventes aux enchères) conformément aux directives européennes (2006/123/CE sur les services votée le 12.12.06). La place de marché normalisée d'Artprice (protégée au titre de la propriété intellectuelle) constitue une véritable réponse face à la dématérialisation et la globalisation du marché de l'Art.

Le modèle de la place de marché normalisée d'Artprice est désormais éprouvé et validé par le marché de l'Art. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon le rapport d'activité 2005 du "Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques", l'offre sur Artprice était de 1,3 milliard d'euros d'œuvres d'art. Selon nos communiqués 2006, l'offre sur sa place de marché normalisée pour 2006 était de 2,7 milliards d'euros d'œuvres d'art. Elle a encore progressé de +63% en 2007, soit plus rapidement que le produit des ventes publiques mondiales de Fine Art, avec une offre de 4,32 milliards d'euros d'œuvres d'art avec un taux de vente de l'ordre du tiers sur lesquelles Artprice n'a pas été commissionnée. Ces trois années expérimentales ont donné à Artprice une expérience exceptionnelle en matière d'analyse du marché de l'art dématérialisé et normalisé sur Internet. A cette compétence unique s'ajoute le premier fichier client mondial de collectionneurs et professionnels d'art déjà actifs sur Internet.

Artprice a mis au point l'infrastructure informatique permettant d'accueillir et d'héberger autant de ventes cataloguées, ou purement numériques, qu'il est possible de concevoir. Forte de ses propres salles machines et d'une bande passante quasi illimitée, d'une capacité de stockage de 300 To, Artprice dispose de tous les atouts pour offrir aux maisons de ventes leur migration intégrale sur Internet.

Artprice confirme après avoir validé fin janvier 2008 l'ensemble des process permettant d'intégrer les ventes aux enchères sur sa place de marché normalisée qu'elle avait vocation à héberger et organiser des ventes aux enchères de Fine Art, Mobilier et Arts Décoratifs. Artprice est déjà sollicitée par le biais de sa place de marché par de très nombreuses maisons de ventes. Afin de communiquer plus efficacement avec une vraie culture Internet, déjà plus d'une centaine de maisons de ventes mondiales communiquent directement sur la place de marché Artprice.

Au-delà des ventes publiques, la place de marché Artprice a fait ses preuves pour les ventes de gré à gré. Son apport dans le périmètre juridique français pourrait permettre, de manière mécanique, à la France de multiplier à minima par deux son chiffre d'affaires aux enchères et relever le défi de la globalisation et de la révolution Internet, en comblant ses années de retard.

Pour information, en ce début d'année 2008, en pleine accalmie du marché, pas moins de 68 000 œuvres d'art sont proposées en temps réel sur la place de marché normalisée d'Artprice. Aucune foire ou maison de vente ne peut à ce jour proposer une telle concentration d'œuvres d'art en un même lieu. Désormais, il existe une alternative aux modèles de transactions classiques, souvent trop lentes pour satisfaire la demande ou encore permettre les ajustements qui s'imposent en cas de récession économique aux USA. Si le marché de l'Art effectue une correction, compte tenu des frais engendrés en salles des ventes, ou en foire et salon, il est évident que les acheteurs chercheront des alternatives aux modes de diffusion les plus coûteux afin de pouvoir s'adapter au mieux aux variations du marché, avec une recherche de liquidité immédiate.

Chaque jour, de nouvelles galeries à travers le monde, même si elles possèdent déjà leur propre site web, n'hésitent pas à proposer leurs pièces sur Artprice, non seulement pour bénéficier d'un rayonnement et d'un référencement international pertinent, mais aussi pour jouir du principe efficient de la concentration de l'offre, en un même espace.

L'AMCI®, Indice de Confiance du Marché de l'Art en temps réel par Artprice, lancé le 28 janvier 2008, est repris par de nombreux médias financiers et s'annonce comme un véritable succès. Il constitue déjà le troisième prescripteur des banques de données Artprice.

### **11.3 – Procédures judiciaires et arbitrages**

En plus des informations sur les litiges en cours décrites dans le rapport de gestion sur les comptes clos au 31.12.06 et le rapport d'activité sur les comptes semestriels clos au 30.06.07 et incluses dans le présent document de référence, il convient de préciser que la Cour d'Appel de Lyon a rendu, le 17 janvier 2008, son arrêt confirmant la responsabilité de la société Jet Multimédia Hosting dans ce litige et la condamnant à verser à la société Artprice un peu plus de 500 Keuros.

## **12) ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS**

### **12.1 - Objet social (article 3 des statuts)**

La Société a pour objet :

- l'édition, la réalisation et la diffusion mondiale de l'annuaire des cotes internationales ADEC/Art Price Annual since 1987 & Falk's Art Price Index (USA) ;
- la mise à disposition, à destination du marché grand public et/ou professionnel mondial, par tous réseaux numériques et notamment Internet, des banques de données issues entre autres, des annuaires des cotes internationales ADEC/Art Price Annual since 1987 & Falk's Art Price Index (USA)
- la recherche et l'ingénierie informatique, le développement, l'exploitation, la réalisation; la diffusion, la promotion quel que soit le support (Internet/Extranet/Intranet, médias audiovisuels, réseau câblé, télématique, satellite, téléphonie, guides et annuaires, presse écrite, EDI etc) destinés à la création de nouvelles banques de données ou l'acquisition de banques de données existantes,

- l'édition de banques de données en produits imprimés : journaux, CD-Rom. tous supports informatiques, et l'activité d'agence de presse diffusant des banques de données par tous réseaux numériques et notamment par Internet.
- la mise à disposition, à destination du marché grand public et/ou professionnel mondial, d'accès aux réseaux INTERNET/INTRANET, et tout autre réseau numérique d'informations, ainsi que la création, l'exploitation et l'hébergement des banques de données et sites sur les réseaux suscités au présent paragraphe.
- l'activité internationale d'agence conseil en communication, incluant entres autres, toute opération de régie publicitaire et centrale d'achat d'espace.

A titre accessoire :

- la mise à disposition d'une place de marché électronique (market place) avec une standardisation permettant la diffusion électronique d'annonces de vente ou d'achat d'œuvre d'art liée à un artiste normalisé par les banques de données artprice (ID Artprice).
- la mise à disposition de banques de données comportementales (Artprice Knowledge) interfacées à la place de marché normalisé.
- l'hébergement et/ou l'interface de fichiers d'annonces normalisées (Artprice stores) interconnectés avec la place de marché normalisé.
- l'apport d'affaires à titre onéreux à toute entreprise partenaire, y compris les établissements de crédit, sans prise de mandat.
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets, marques, licence, licences informatiques, copyrights, droits d'auteurs, droits sui generi (loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 n°98-536), concernant ces activités, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seul soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits.
- la participation de la société à toutes entreprises créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports fusions, alliances ou sociétés en participation, et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes physiques ou morales et réaliser, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés, groupements ou entreprises, françaises ou étrangères.

## **12.2 - Organes d'administration et de direction**

Les statuts de la société Artprice réglementent, dans ses articles 15 à 19, la nomination, les fonctions, les pouvoirs et la rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général. Aucun règlement intérieur ni même code de déontologie n'existe à ce jour.

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au minimum et dix-huit au maximum. Nommés pour six années ils sont rééligibles et révocables par décision de l'assemblée générale.



A chaque décision jugée importante une réunion du Conseil d'Administration a lieu afin de permettre à chaque mandataire social d'être informé des projets, d'exprimer leur opinion sur ce dernier et décider ensemble de la ou des solutions à adopter pour chacun de ces projets.

### **12.3 - Les droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'action et les modifications des droits des actionnaires (articles 11 à 14 et 21 des statuts)**

Les titres constituant le capital d'Artprice revêtent la forme de titres au porteur ou au nominatif.

La cession des actions, quelle que soit leur forme, s'opère dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Un droit de vote double a été mis en place, et intégré dans les statuts, par décision de l'assemblée générale d'Artprice.com du 9 décembre 1999.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

### **12.4 - Assemblées générales (article 21 des statuts)**

Convocation, lieu de réunion.

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation des assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, ainsi en outre que dans le Balo, après avis préalable à l'Autorité des Marchés Financiers quinze (15) jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires titulaires d'actions depuis un (1) mois au moins à la date de l'insertion ou de l'avis de convocation, sont en outre convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire ou par lettre recommandée sur leur demande et à leurs frais.

La convocation proprement dite doit, le cas échéant, être précédée d'un avis préliminaire de réunion dans les conditions prévues par la loi.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués aux assemblées générales par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six (6) jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et/ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Ordre du jour. L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions figurant à son ordre du jour ; néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

Le comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées.

Accès aux assemblées.

- Justification de la qualité d'actionnaire. Immobilisation

Le droit de participer aux assemblées est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire habilité dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit à la transmission aux lieux indiqués dans l'avis de convocation d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée, cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée.

- Télécommunication

Tout actionnaire pourra également, si le conseil le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

- Vote à distance

En cas de vote à distance, seuls seront pris en compte les formulaires reçus par la société au moins trois jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Feuille de présence, bureau, procès-verbaux.

À chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi parmi les actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Quorum, vote, nombre de voix.

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires parvenus à la société dans le délai ci-dessus.

- Vote proportionnel

Sous réserve du droit de vote double ci-dessous rappelé, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

- Droit de vote double

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire qui en aura fait la demande expresse à la société par lettre recommandée accusé de réception. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à mains levées, par lecture optique ou par voie électronique, ou encore à scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau.

Assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice).

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté à distance possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance. Toutefois :

- les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission sont valablement décidées aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées ordinaires;
- sauf lorsqu'elle intervient par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, l'augmentation de capital par majoration du montant nominal des titres n'est décidée qu'avec le consentement unanime des actionnaires ;
- le changement de nationalité de la société est décidé à l'unanimité des actionnaires si le pays d'accueil n'a pas conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Assemblées spéciales.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée.

La décision d'une assemblée générale de modifier les droits relatifs à une catégorie d'actions n'est définitive qu'après approbation par l'assemblée spéciale de cette catégorie.

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote, et dont il est envisagé de modifier les droits. Elles statuent aux conditions de majorité de l'assemblée extraordinaire.

### **12.5 - Dispositions pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle**

Les statuts, ni aucun autre acte, ne prévoient de disposition spécifique.

### **12.6 - Franchissement de seuil (article 13)**

Les statuts ne font que reprendre la réglementation en vigueur concernant le franchissement de seuil.

### **13) DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Peuvent être consultés au siège social de la société, à savoir Domaine de la Source, 69270 Saint Romain au Mont d'Or , en version papier, les documents suivants :

- l'acte constitutif et les statuts de la société,
- les rapports, courriers et informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société inclus ou visés dans le document d'enregistrement, les informations financières historiques de la société et de ses filiales pour les deux exercices précédant la publication du présent document.

De même, peuvent être consultés par voie numérique, les informations suivantes :

Date	Publication	Support de consultation
17/05/2006	Chiffre d'affaires 1er trimestre 2006	Balo n°59 - sites <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
31/05/2006	Convocation AG	Balo n°65
08/06/2006	Honoraires des CAC 2005	sites <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
16/06/2006	Rectificatif des honoraires CAC 2005	sites <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
21/06/2006	Comptes annuels 2005	Balo n°52 - dépôt sur sites <a href="http://amf-france.org">amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
08/07/2006	Liste des informations financières publiées par ARTPRICE sur la période de 01/01/2005 au 10/07/2006	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
10/08/2006	T2 en hausse, lancement réussi d'Artprice Decorative Arts	sites <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
07/09/2006	ARTPRICE partenaire de GOOGLE pour News Archive Search	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
17/10/2006	Artprice Intelligent Links® - l'e-pub du marché de l'Art	sites <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
30/10/2006	Artprice.com : Progression des résultats bénéficiaires au 1 <sup>er</sup> semestre 2006	sites <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
30/10/2006	Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006	sites <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
30/10/2006	Rapport du Président sur le contrôle interne et Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
1 <sup>er</sup> /11/2006	Comptes semestriels consolidés	Balo n° 131
15/11/2006	Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2006	Balo n°137 – sites <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
14/12/2006	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital d'Artprice.com au 30 Novembre 2006	sites <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
23/01/2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité	sites <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
24/01/2007	Artprice et Axa Art annoncent un partenariat dans un marché de l'art en pleine croissance	sites <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
14/02/2007	Artprice 4T06 en progression de 23%	sites <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>

Date	Publication	Support de consultation
15/02/2007	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital d'ARTPRICE.COM au 31 janvier 2007	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
22/02/2007	Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)	sites <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
24/04/2007	Document de référence	sites <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
26/04/2007	Artprice : Résultat opérationnel courant 2006 en hausse de 421 % (rapport financier annuel, honoraire des CAC, rapport spécial du président sur le contrôle interne)	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
09/05/2007	Liste des informations financières publiées par Artprice sur la période du 01/05/2006 au 3/05/2007	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
14/05/2007	T1 2007 en hausse, Artprice lève le tabou des images	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
22/05/2007	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital d'artprice au 30 Avril 2007	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
22/05/2007	Avis de réunion valant convocation	site <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
22/05/2007	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital d'ARTPRICE.COM au 30 Avril 2007	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
25/06/2007	Artprice et l'ADAGP concluent un contrat qui renforce l'économie numérique et les droits d'auteurs	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
3/07/2007	Déclaration de franchissement de seuil	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
4/07/2007	Compte rendu de l'AGM du 29/06/07	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
9/07/2007	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital d'ARTPRICE.COM au 30 juin 2007	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
7/08/2007	Information mensuelle sur le nombre de droits de vote et d'actions Artprice	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
13/08/2007	Comptes Annuels	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a> et Balo

Date	Publication	Support de consultation
15/01/2008	Artprice Engine®, permet à Artprice d'étendre ses marchés et multiplie d'un facteur 30 les capacités d'Artprice Catalogs Library®	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
16/01/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
28/01/2008	Artprice lance " Art Market Confidence Index"®, l'indice en temps réel de la confiance des acteurs du marché de l'art	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
28/01/2008	Le marché de l'art est pessimiste selon l'AMCI d'Artprice, qui ouvre dans le rouge à -11,10	site <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
05/02/2008	Artprice : l'indicateur de confiance du marché de l'art est sombre en Europe et s'améliore aux USA	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
12/02/2008	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital d'ARTPRICE.COM au 31 janvier 2008	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>
15/02/2008	Artprice : T4 en forte hausse, synthèse de l'audition au ministère de la Culture	sites <a href="http://www.actusnews.com">www.actusnews.com</a> et <a href="http://www.artprice.com">www.artprice.com</a>



## TABLE DE CONCORDANCE

<b>Conforme au règlement européen n° 809/2004</b>	<b>Pages</b>
<b>1) PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>124</b>
Responsable du document de référence	
Attestation du responsable du document de référence	
<b>2) CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	<b>125-126</b>
Responsables du contrôle des comptes	
Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2006	
<b>3) INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	<b>5 à 7, 138 à 143, 162</b>
Résultats clés issus des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006	
Résultats clés issus des périodes intermédiaires	
<b>4) FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>16 à 31, 131</b>
Risques de Marché	<i>16 à 18</i>
Risques juridiques	<i>19 à 22</i>
Risques industriels et environnementaux	<i>22 à 30</i>
Assurance – couverture des risques	<i>30</i>
Risques sur les actifs incorporels	<i>31</i>
Risques clients (dix premiers clients)	<i>131</i>
<b>5) INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	<b>2 à 4, 7 à 13, 126 à 127, 138 à 143</b>
Histoire et évolution de la société	
Investissements	
<b>6) APERCU DES ACTIVITES</b>	<b>7 à 13, 127 à 131, 138 à 143</b>
<b>7) ORGANIGRAMME AU 30 JUIN 2007</b>	<b>130</b>
<b>8) PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT</b>	<b>131</b>
<b>9) EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>	<b>66 à 85, 136 à 160</b>
Situation financière de la société	
Résultat d'exploitation	
Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire	néant
ou politique ayant influé ou pouvant influencer les opérations d'Artprice.com	
<b>10) TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>78, 87, 95, 147 à 148, 153</b>
<b>11) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>12</b>
<b>12) INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	<b>10 à 13, 138 à 143, 160</b>
<b>13) PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	néant

<b>14)</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>35, 38 à 39, 48, 132 à 135</b>
14.1)	Les membres du Conseil d'Administration	
14.2)	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	
<b>15)</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	<b>39, 51 et 135</b>
<b>16)</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>48 à 51, 55 à 62, 131 à 135</b>
	Mandats des membres du Conseil d'Administration	48
	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction à l'émetteur	51 55 à 62
	Gouvernement d'entreprise	48 à 51, 132 à 135
	Procédures de contrôles internes	52 à 55
<b>17)</b>	<b>SALARIES</b>	<b>5, 41 à 43, 64, 86, 111, 155</b>
	L'effectif	
	Participations et stock-options	
<b>18)</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>35, 38, 40, 52 à 55, 133 à 136, 143</b>
	Informations relatives à l'actionnariat	35, 38, 133 à 136
	Franchissements de seuil	40, 143
	Procédures de contrôle	52 à 55
	Pacte d'actionnaires	40
<b>19)</b>	<b>OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b>	<b>54 à 63, 138</b>
<b>20)</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS D'ARTPRICE.COM</b>	<b>45, 65 à 117, 138 à 161</b>
	Informations financières historiques et Etats financiers	47, 65 à 88, 91 à 113
	Vérification des informations financières historiques annuelles	89 à 90, 117 à 118
	Date des dernières informations financières fournies	161
	Informations financières intermédiaires	138 à 161
	Politique de distribution des dividendes	119
	Procédures judiciaires et d'arbitrage	13 à 15, 140, 161
	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	138 à 143, 161
<b>21)</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>33 à 35, 40 à 41, 136 à 138</b>
	Capital social	
	Montant du capital social	33
	Différentes catégories des titres	33, 35, 136 à 138
	Actions auto-détenues	40
	Autres titres donnant accès au capital	40 à 41
	Historique du capital social de la société	33

Acte constitutif et statuts		
	Objet social (article 3 des statuts)	164
	Organes d'administration et de direction	165
	Les droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'action et les modifications des droits des actionnaires (articles 11 à 14 et 21 des statuts)	166
	Assemblées générales (article 21 des statuts)	166 à 170
	Dispositions pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	169
	Franchissement de seuil (article 13)	169
<b>22)</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>7</b>
<b>23)</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS</b>	néant
<b>24)</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	170 à 173
<b>25)</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	37, 86, 132